



RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ÎLE DE RÉ

DE 2009 A 2024 ET PRÉVISIONS POUR 2025

TABLE DES MATIERES

I.	SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE	5
II.	GENERALITES.....	5
III.	MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT	5
III.1	Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement	5
III.2	Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Contributive.....	7
III.3	Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement.....	8
III.4	Commentaires.....	9
IV.	VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT.....	11
IV.1	Représentations graphiques.....	11
IV.2	Commentaires.....	12
V.	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	13
V.1	Recettes réelles de fonctionnement consolidées hors « Impôts et taxes ».....	13
V.1.1	Représentation graphique.....	13
V.1.2	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13
V.1.3	Dotations, subventions et participations	14
V.1.4	Autres produits de gestion courante	15
V.1.5	Apports des activités annexes	15
V.1.6	Atténuations de produits	16
V.2	Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.....	18
V.3	Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Contributive	19
V.4	Impôts et taxes	19
V.4.1	Préambule	19
V.4.2	Généralités	19
V.4.3	Vue d'ensemble	20
V.4.4	Evolution des recettes des contributions directes	20
V.4.4.1	Taxe d'Habitation.....	21
V.4.4.2	Taxe sur le Foncier Bâti.....	23
V.4.4.3	Taxe sur le Foncier Non-Bâti.....	24
V.4.4.4	Taxe Additionnelle sur le Foncier Non-Bâti.....	26
V.4.4.5	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	27
V.4.4.6	Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).....	28
V.4.4.7	Cotisation Foncière des Entreprises	29
V.4.4.8	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.....	31
V.4.5	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM).....	32
V.4.6	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).....	32
V.4.7	Taxe de séjour	33
V.4.8	Attributions de compensation.....	34
V.4.9	Commentaires	34
V.4.9.1	Fiscalité des particuliers	34
V.4.9.2	Fiscalité des professionnels	35
VI.	CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE	35
VI.1	Charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.....	35
VI.2	Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.....	35
VI.3	Charges courantes de fonctionnement par Unité Contributive	36
VI.4	Charges de personnel	37
VI.4.1	Répartition des effectifs.....	37
VI.4.2	Evolutions des charges nettes de personnel	39
VI.4.3	Proportions relatives des charges nettes de personnel.....	43
VI.4.4	Charges nettes de personnel par Unité Contributive.....	44
VI.5	Autres charges courantes de fonctionnement	45
VI.5.1	Représentation graphique	45
VI.5.2	Charges à caractère général.....	45
VI.5.2.1	Achats non-stockables.....	46
VI.5.2.2	Services extérieurs	46

VI.5.2.3	Autres services extérieurs	47
VI.5.2.4	Impôts et taxes.....	47
VI.5.3	Autres charges de gestion courante	48
VI.6	Subventions aux associations	49
VI.6.1	Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement.....	49
VI.6.2	Liste des bénéficiaires des subventions	49
VI.6.2.1	Budget Principal.....	49
VI.6.2.2	Budget Annexe Ecotaxe	52
VI.6.2.3	Budget Annexe Ordures Ménagères	52
VII.	EMPRUNTS	52
VII.1	Emprunts bancaires	52
VII.2	Crédit de trésorerie	54
VII.3	Emprunts garantis par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré	54
VIII.	EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS	54
VIII.1	Endettement non-consolidé	54
VIII.2	Endettement consolidé	55
VIII.2.1	Endettement consolidé de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré	55
VIII.2.2	Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.....	56
VIII.2.3	Contrôle	57
VIII.3	Coefficient d'endettement	58
IX.	INVESTISSEMENTS	59
IX.1	Réalisation des budgets d'investissement	59
IX.2	Opérations d'équipement.....	60
IX.2.1	Réalisées en 2024.....	60
IX.2.1.1	Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré	60
IX.2.1.2	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	64
IX.2.1.3	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	65
IX.2.1.4	Budget Annexe « Ecotaxe »	65
IX.2.2	Budgétisées en 2025.....	65
IX.2.2.1	Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré	65
IX.2.2.2	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	66
IX.2.2.3	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	66
IX.2.2.4	Budget Annexe « Ecotaxe »	66
IX.2.3	Récapitulatif sur la période 2008 à 2024	66
IX.2.3.1	Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré	67
IX.2.3.2	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	67
IX.2.3.3	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	67
IX.2.3.4	Budget Annexe « Ecotaxe »	68
IX.3	Investissements comparés aux emprunts annuels	68
IX.4	Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants.....	68
IX.4.1	Comparaison des principaux flux entrants et sortants.....	68
IX.4.2	Soldes de trésorerie	69
X.	DISPONIBILITES	69
X.1.1	Fonds de roulement	69
X.1.1.1	Fonds de roulement du Budget Général	70
X.1.1.2	Fonds de roulement consolidé	70
X.1.1.3	Fonds de roulement par Unité Contributive	71
X.1.2	Besoin en fonds de roulement	72
X.1.3	Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453.....	73
X.1.3.1	Classe 5 – Comptes financiers.....	73
X.1.3.2	Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée.....	74

ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE DE 2009 A 2024 ET PRÉVISIONS POUR 2025 **76**

XI.	METHODOLOGIE	77
XI.1	Avertissement	77
XI.2	Avant-propos.....	77

XI.3	Quelques définitions de base	77
XI.3.1	Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées.....	77
XI.3.2	Dépenses réelles de fonctionnement.....	78
XI.3.3	Charges courantes de fonctionnement.....	78
XI.3.4	Marge brute d'autofinancement	78
XI.3.5	Marge nette d'autofinancement.....	78
XI.3.6	Unités Foncières et Unités Contributives.....	78
XI.4	Méthodologie retenue	79
XI.5	Transparence financière	79
XII.	LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE	79
XII.1	Généralités.....	80
XII.2	Budget Général ou Budget Principal	80
XII.3	Budget Annexe « Ecotaxe »	80
XII.4	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	85
XII.5	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	90
XII.6	Budget Annexe « ZAE »	92
XIII.	RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2024 ET 2025 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2023 ET 2024	93
XIII.1	Budget Général ou Budget Principal	93
XIII.1.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2023 et 2024	93
XIII.1.1.1	Section de fonctionnement.....	93
XIII.1.1.2	Section d'investissement.....	94
XIII.1.2	Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2024 et 2025 et du Compte Administratif (CA) 2024	94
XIII.1.2.1	Section de fonctionnement.....	94
XIII.1.2.2	Section d'investissement.....	95
XIII.2	Budget Annexe « Ecotaxe »	95
XIII.2.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2023 et 2024	95
XIII.2.1.1	Section de fonctionnement.....	95
XIII.2.1.2	Section d'investissement.....	96
XIII.2.2	Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2024 et 2025 et du Compte Administratif (CA) 2024	96
XIII.2.2.1	Section de fonctionnement.....	96
XIII.2.2.2	Section d'investissement.....	96
XIII.3	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	97
XIII.3.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2023 et 2024	97
XIII.3.1.1	Section d'exploitation.....	97
XIII.3.1.2	Section d'investissement.....	97
XIII.3.2	Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2024 et 2025 et du Compte Administratif (CA) 2024	97
XIII.3.2.1	Section d'exploitation.....	97
XIII.3.2.2	Section d'investissement.....	98
XIII.4	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	98
XIII.4.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2023 et 2024	98
XIII.4.1.1	Section de fonctionnement.....	98
XIII.4.1.2	Section d'investissement.....	98
XIII.4.2	Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2024 et 2025 et du Compte Administratif (CA) 2024	99
	Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2025 et les réalisations de 2024 : (BP 2025 – CA 2024) / CA 2024.....	99
XIII.4.2.1	Section de fonctionnement.....	99
XIII.4.2.2	Section d'investissement.....	99
XIII.5	Budget Annexe « ZAE »	99
XIII.5.1	Résumé du Budget Primitif (BP) 2025	99
XIII.5.1.1	Section d'exploitation.....	99
XIII.5.1.2	Section d'investissement.....	100

I. SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ÎLE DE RÉ

Au vu de cette « Radioscopie 2025 » on peut dire, comme les années précédentes, que la situation financière de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est contrastée.

Les marges d'autofinancement montent en 2024 mais baisseraient considérablement selon les prévisions budgétaires de 2025. Les recettes réelles de fonctionnement consolidées et les charges courantes de fonctionnement évoluent comparativement de façon favorable en 2024 mais évolueraient de façon très défavorablement en 2025.

Les charges de personnel continuent de croître de façon importante.

L'endettement consolidé décroît mais les charges financières liées aux intérêts payés sont impactées négativement du fait des taux variables (en hausse) appliqués à certains emprunts.

La volonté d'investissement est réelle mais les écarts entre les prévisions et les réalisations sont trop importants pour rendre cette politique parfaitement lisible.

Les indicateurs relatifs aux disponibilités sont contrastés.

Le poids financier de la salle de spectacle « La Maline » commence à se faire notablement sentir.

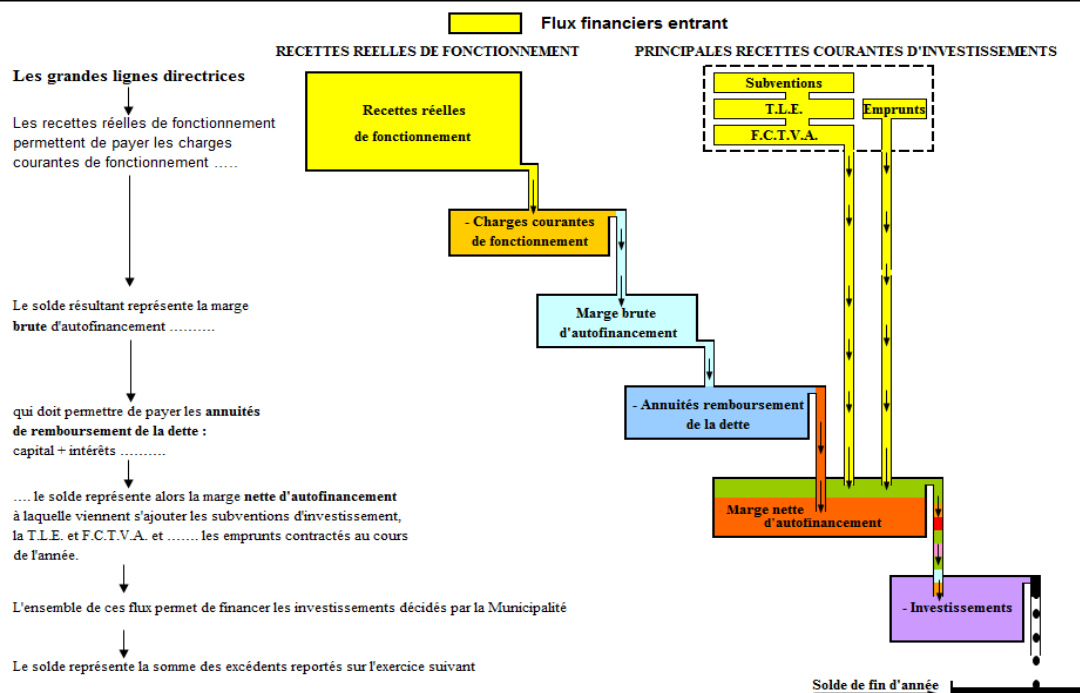
Quant à l'avenir, comme les années précédentes, nous pensons que des finances saines, gérées en toute transparence, respectueuses du contribuable et avec une vision à long terme réfléchie, permettraient de relever les défis qui attendent l'Île de Ré et ses résidents / contribuables : maintien d'une vie à l'année, notamment dans l'extrémité Nord de l'île (commerces, école...), faciliter les installations professionnelles (notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment), faciliter l'installation de nouveaux résidents permanents par le logement social mais également par l'accession facilitée à la propriété, assurer la défense du territoire insulaire, notamment contre les assauts de la mer...

II. GENERALITES

En annexe, à la fin du présent document, le lecteur intéressé trouvera :

- la méthodologie de cette étude,
- le rappel des différents budgets de la Communauté de Communes de l'Île de Ré,
- et le résumé des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2023 et 2024.

Avant tout bien saisir le cheminement des flux financiers dès leurs origines

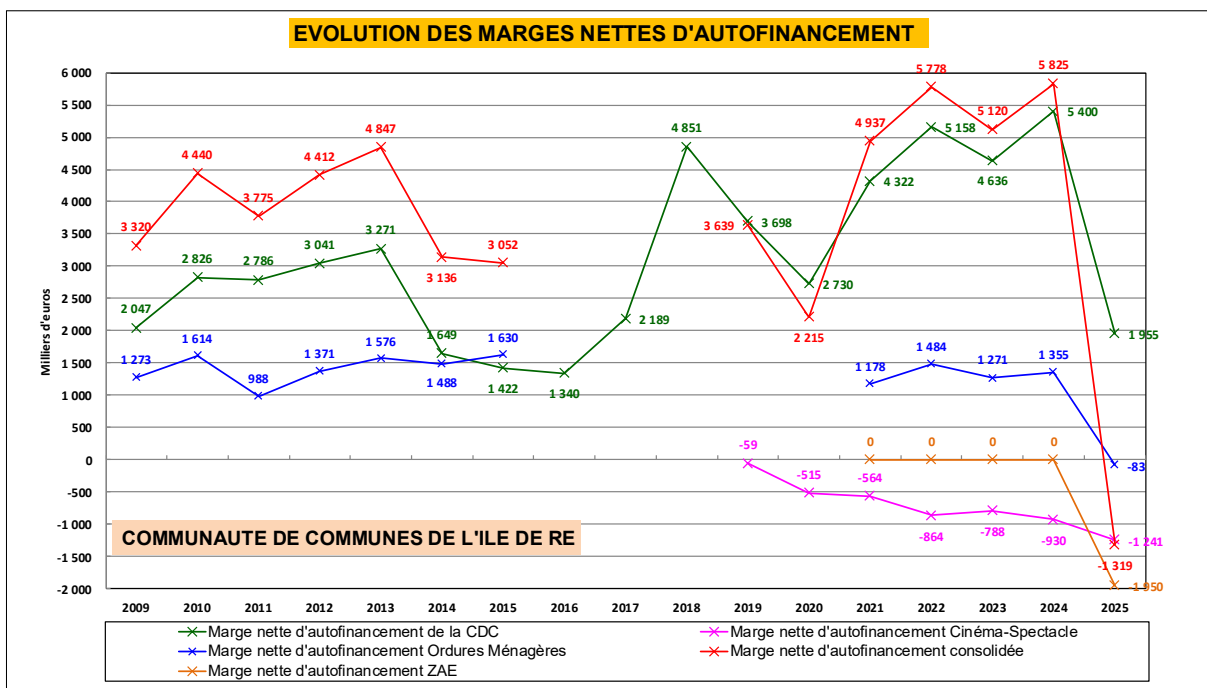
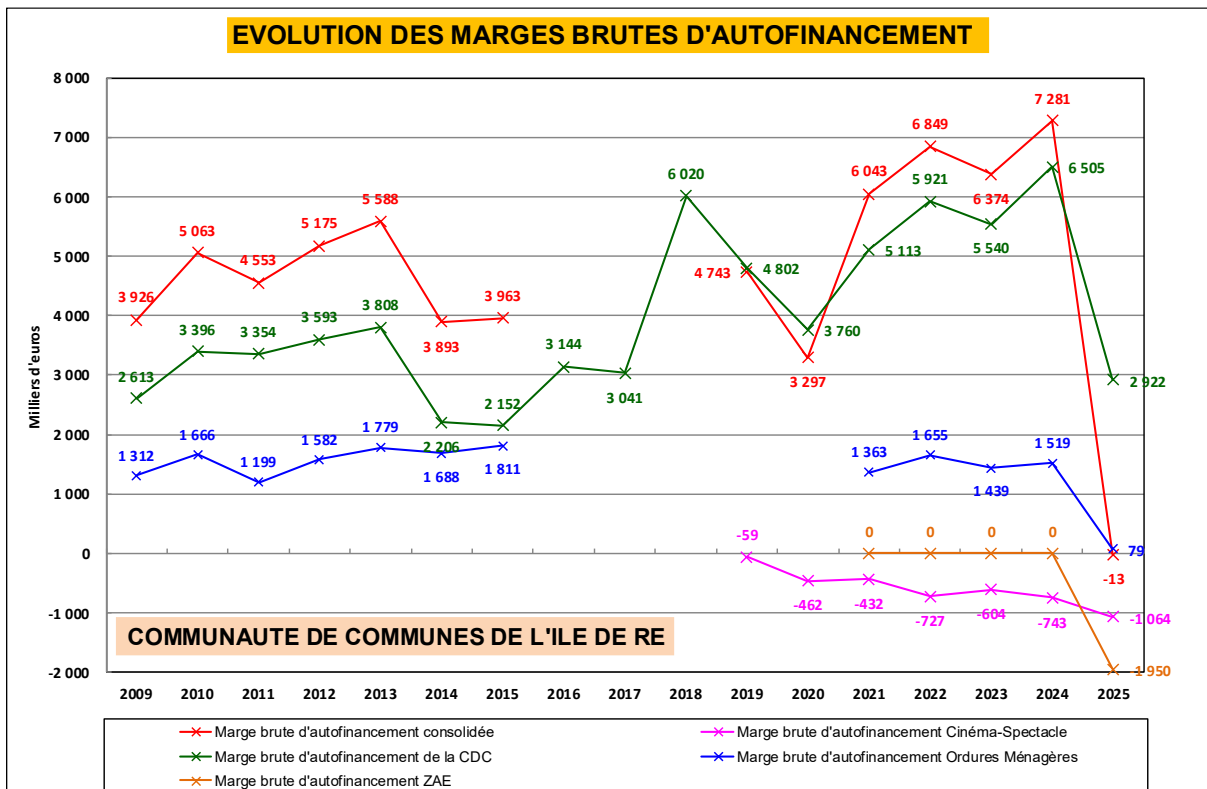


III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2024 et des Budgets Primitifs 2025 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la Communauté de Communes de l'Île de Ré seule,
- du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » seul,
- du Budget Annexe « Ordures Ménagères » seul,
- du Budget Annexe « ZAE » seul,
- de l'ensemble de ces éléments consolidés.



Les marges brutes et nettes d'autofinancement du Budget Annexe « Ordures Ménagères » étaient, jusqu'en 2015, relativement stables et se situaient en territoire largement positif. Depuis 2021, elles sont en territoire positif mais à des niveaux globalement inférieurs à ceux du passé.

Les marges brutes et nettes d'autofinancement du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » sont, sans surprise, en territoire négatif à cause de revenus non-exceptionnels -prestations de services, ventes...) de faibles montants par rapport aux dépenses d'exploitation (charges de personnel, charges financières...).

Il est à noter que :

- ce Budget Annexe a reçu :
 - o 347,9 k€ de « Subvention d'exploitation » en 2020,
 - o 986,7 k€ en 2021,
 - o 1,079 M€ en 2022,
 - o 1,296 k€ en 2023,
 - o et 1,285 k€ en 2024,
 - o dont, respectivement, 275 k€, 900 k€, 1 M€, 1,2 M€ et 1,2 M€ en provenance du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'île de Ré,
- il est prévu, dans le Budget Primitif 2024, 1,300 M€ de « Subvention d'exploitation » dont 1,2 M€ en provenance du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'île de Ré.

Manifestement si la culture n'a pas de prix, elle a un coût certain pour les contribuables rétais !

Pour information, dans cette étude, les données du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » ont été retraitées des sommes versées depuis le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré au titre des comptes « 67441 - Subventions aux S.P.I.C. (autres que les services de transport, d'eau et d'assainissement) : aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière » et « 65736221 - Charges d'intervention pour compte propre – Subventions - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Établissements et services rattachés - Budgets annexes et régies - A caractère industriel et commercial - Non dotés de la personnalité morale ».

Pour le nouveau Budget Annexe « ZAE », seules des charges courantes de fonctionnement ont été portées au Budget Primitif 2025 : 150 k€ de « Compte 6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager) » et 1,8 M€ de « Compte 605 - Achats de matériel, équipements et travaux ».

Les marges brutes et nettes sont donc en territoire négatif à hauteur de 1,950 M€.

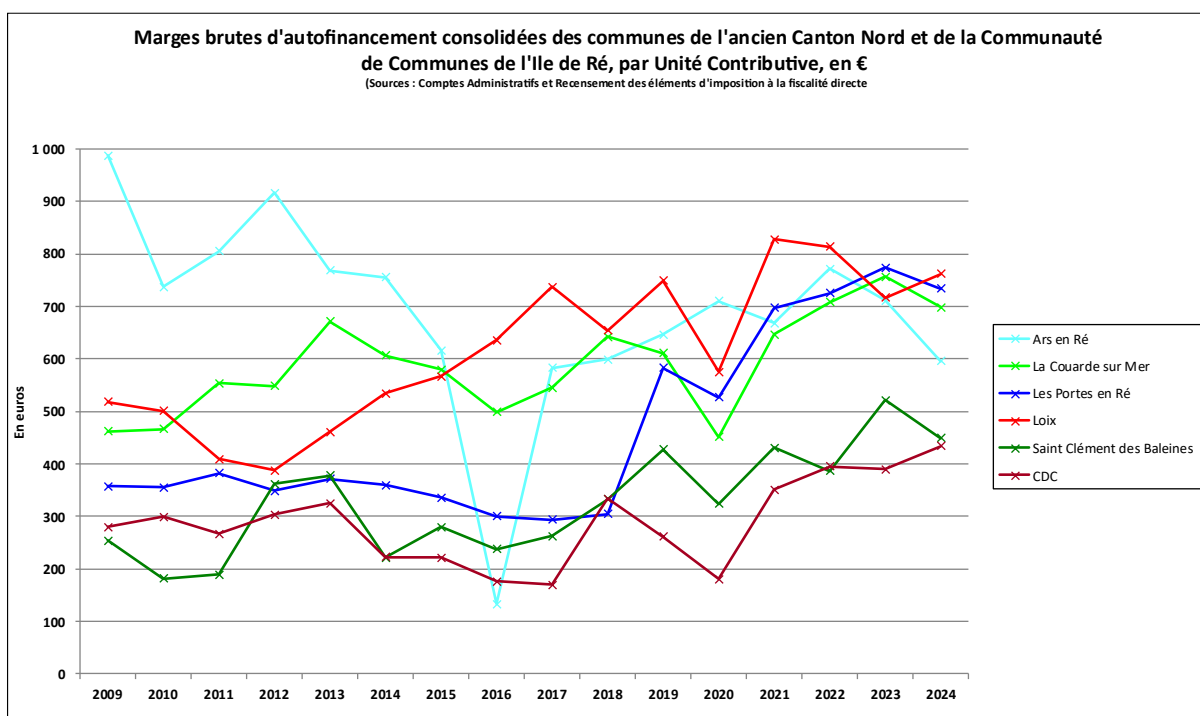
Pour les marges brutes et nettes d'autofinancement du Budget Principal et des budgets consolidés, on constate une alternance de hausses et de baisses. Dans les prévisions budgétaires 2025 la tendance est de nouveau baissière.

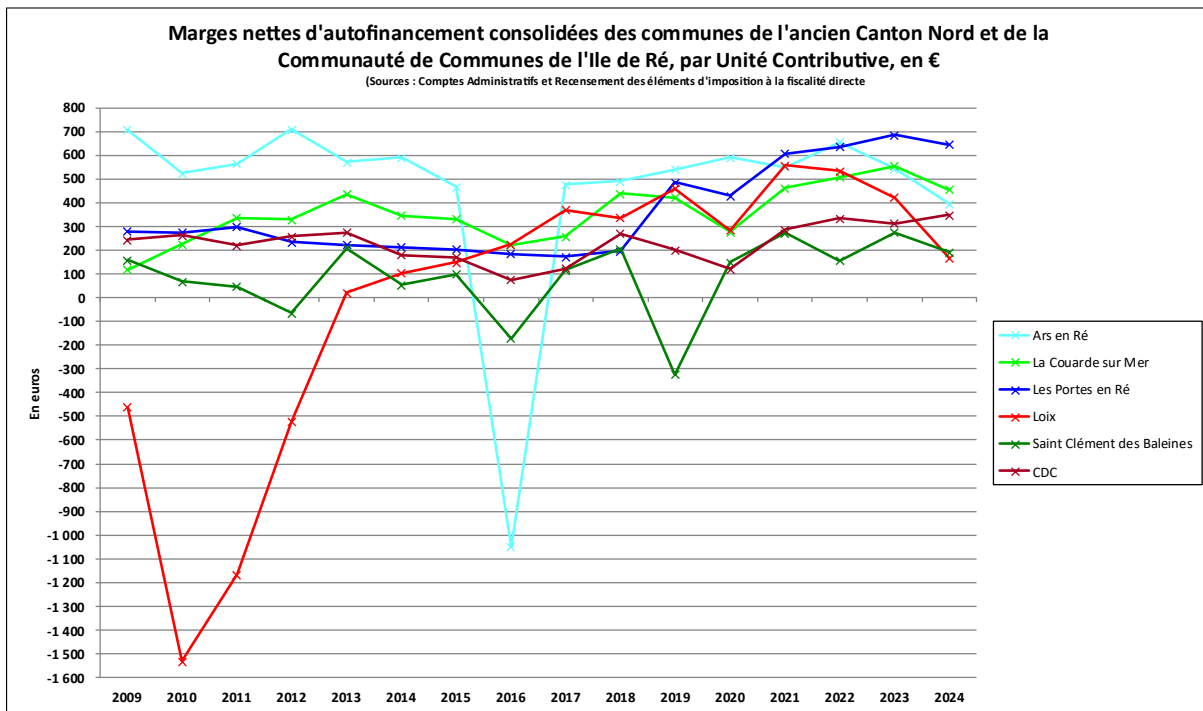
Comme chaque année, si les prévisions de l'année en cours devaient se réaliser, elles signeraient une très forte et très inquiétante dégradation de ces deux indicateurs.

III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Contributive

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.

Rapportées aux Unités Contributives, les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.





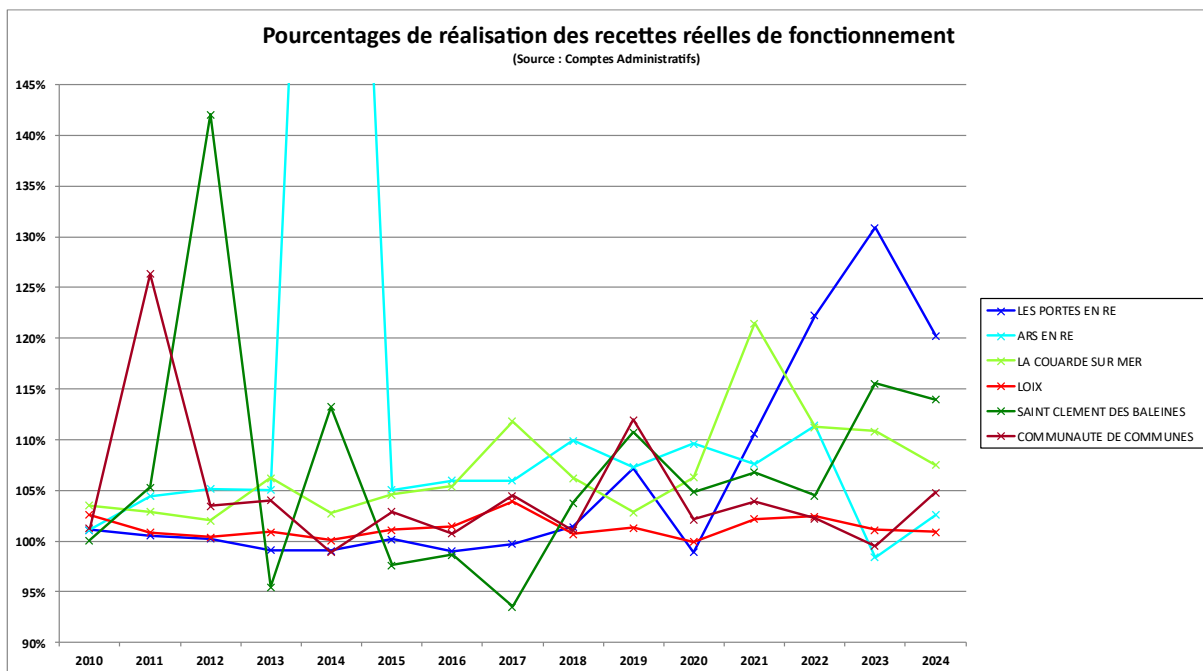
Les marges brutes d'autofinancement consolidées par Unité Contributive de la Communauté de Communes de l'Île de Ré étaient relativement stables jusqu'en 2020 oscillant entre 200 et 300 € environ. Depuis 2021 la tendance est haussière et en 2024 cet indicateur est à son plus haut.

On peut faire la même observation pour les marges nettes, les valeurs étant juste plus faibles.

Enfin, comparativement à celles des communes de l'ancien Canton Nord, elles se situent à des niveaux plutôt bas.

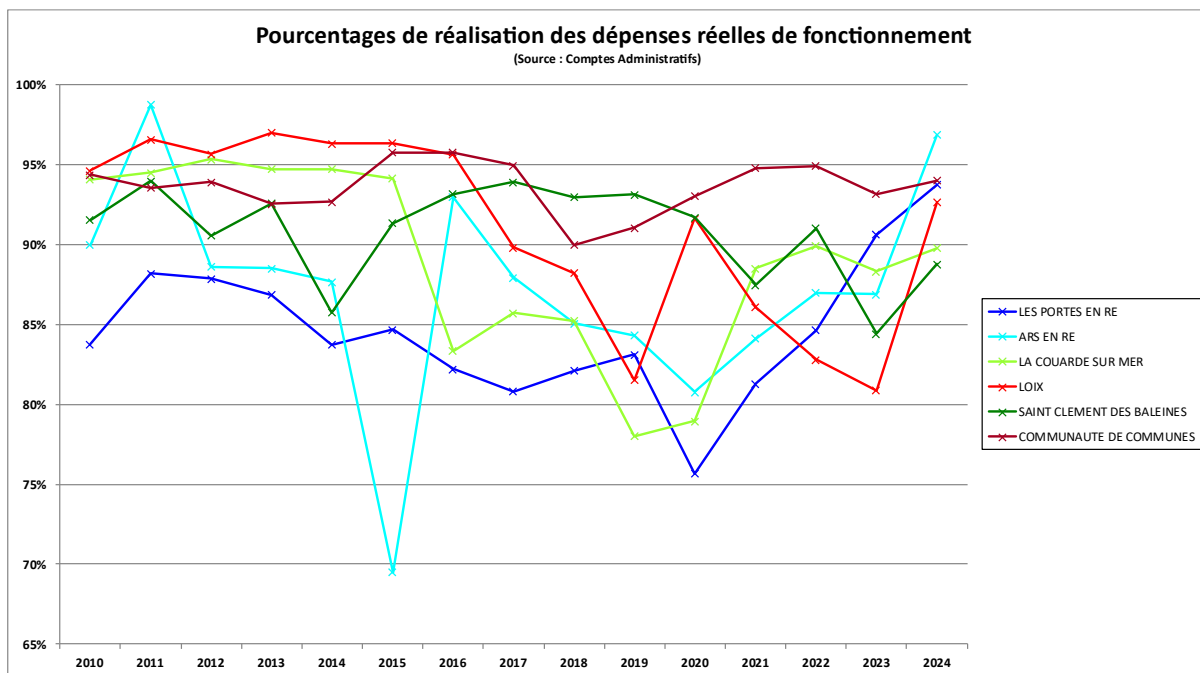
III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sur la période de 2010 à 2024, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel) du Budget Principal, on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :



Nous constatons que, pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont très proches, sauf en 2011 et 2019 (importants produits de cession d'immobilisations non prévus), de celles votées aux Budgets Primitifs, malgré une légère tendance à la sous-évaluation :

- le pourcentage de réalisation est proche, chaque année, de 100 %
- et la moyenne s'établit à 104,5 % sur la période étudiée et à 102,3 % si on le tient pas compte des années 2011 et 2019.



Le même type de graphique réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement montre que, pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, celles engagées et comptabilisées dans les Comptes Administratifs sont un peu moins corrélées à celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 92,6 % (en 2013) et 95,8 % (en 2015 et 2016),
- la moyenne s'établissant à 93,6 % sur la période étudiée.

Cet indicateur reste satisfaisant, notamment si on le compare à celui des autres collectivités locales de Nord de l'Île de Ré et est, de plus, sur une tendance favorable depuis 2019 (excepté en 2023).

III.4 Commentaires

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

La bonne corrélation générale entre les données des Budgets Primitifs et des Comptes Administratifs du Budget Principal :

- doit être portée au crédit des équipes de la Communauté de Communes de l'Île de Ré en charge des questions financières,
- rend crédible les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement.

Marges brutes et nettes d'autofinancement :

La forte dégradation, en 2014, des marges nette et brute d'autofinancement du Budget Principal et du budget consolidé peut être attribuée principalement :

- en recettes, à la baisse du poste « Dotations, subventions et participations »,
- en dépenses, à la hausse des postes « Services extérieurs » (notamment l'article « 611 - Contrats de prestations de services ») et « Charges de personnel ».

Il est heureux de constater, qu'à partir de 2016 / 2017, l'amélioration de ces marges ait été de nouveau une réalité (pour information, le décalage entre la hausse de la marge brute (2016) et de la marge nette (2017) tient au remboursement, en 2016, de 800 k€ de capital sur un emprunt).

La nouvelle dégradation notable de ces deux indicateurs en 2020 :

- avec, d'un côté, un net tassement des recettes réelles de fonctionnement consolidées et notamment des « Revenus de gestion courante » du Budget Principal et une amplification de la contribution négative des Budgets Annexes,
- et, d'un autre côté, l'augmentation des charges courantes de fonctionnement et notamment des « Autres charges de gestion courante »,

ne pourrait avoir été qu'un phénomène passager au vu des réalisations de 2021 et 2022 qui ont amené ces indicateurs à leurs plus hauts.

Le tassement observé en 2023 n'a pas été pérenne puisqu'en 2024 tous ces indicateurs sont en hausse et atteignent leurs plus hauts de la période d'observation.

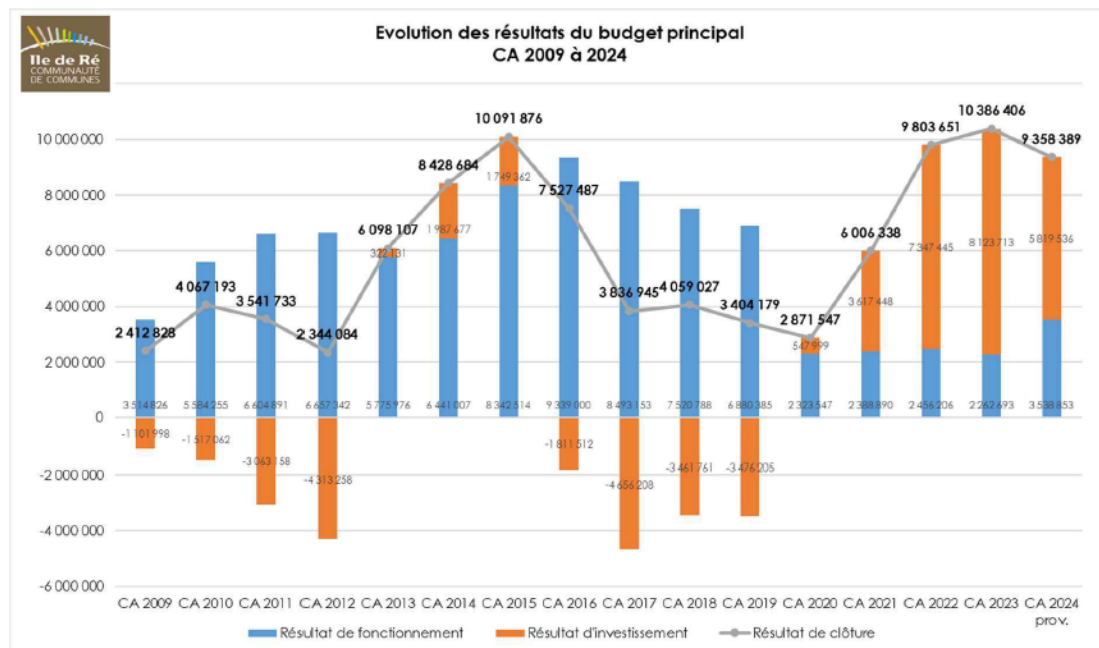
Quant à l'année 2025, si les prévisions budgétaires devaient se réaliser, elles amèneraient les marges brute et nette d'autofinancement consolidées à des niveaux de faiblesse historiques.

De leurs côtés, les Budgets Annexes « Cinéma Spectacle La Maline » et « ZAE », contribuent, par nature (déséquilibre entre les recettes et les dépenses non-exceptionnelles), à dégrader les marges d'autofinancement consolidées.

Remarque sur le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 :

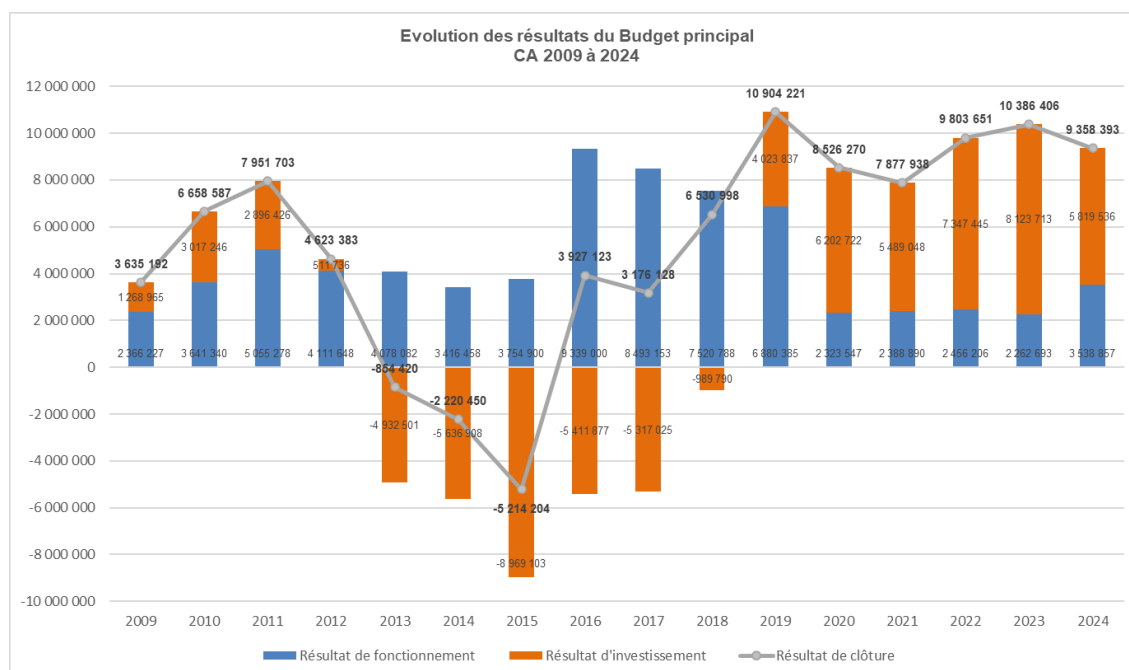
Dans le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025, est reproduit le graphique suivant reprenant l'évolution des résultats du Budget Principal :

Evolution des résultats du budget principal :



Les résultats présentés dans ce graphique qui, en fonctionnement comme en investissement, correspondent à la différence entre l'ensemble des recettes et l'ensemble des dépenses, ajustée du résultat reporté de l'exercice précédent, nous semblent, pour partie, erronés.

Les résultats que nous avons calculés, qui sont conformes eux à ceux mentionnés dans les Comptes de Gestion tenus et publiés par la Direction Générale des Finances Publiques de Charente-Maritime, sont les suivants :



Si elle était confirmée - ce dont nous n'avons pas de raison de douter à ce jour - la présentation en Conseil Communautaire, dans un Rapport d'Orientation Budgétaire, de résultats erronés nous apparaîtrait comme notablement problématique, les Conseillers Communautaires devant fonder leurs réflexions et leurs votes sur des éléments financiers incontestables.

Conclusion :

Il nous semble qu'il serait souhaitable que :

- pour la section de fonctionnement, les Budgets Primitifs soient toujours établis avec la même rigueur,

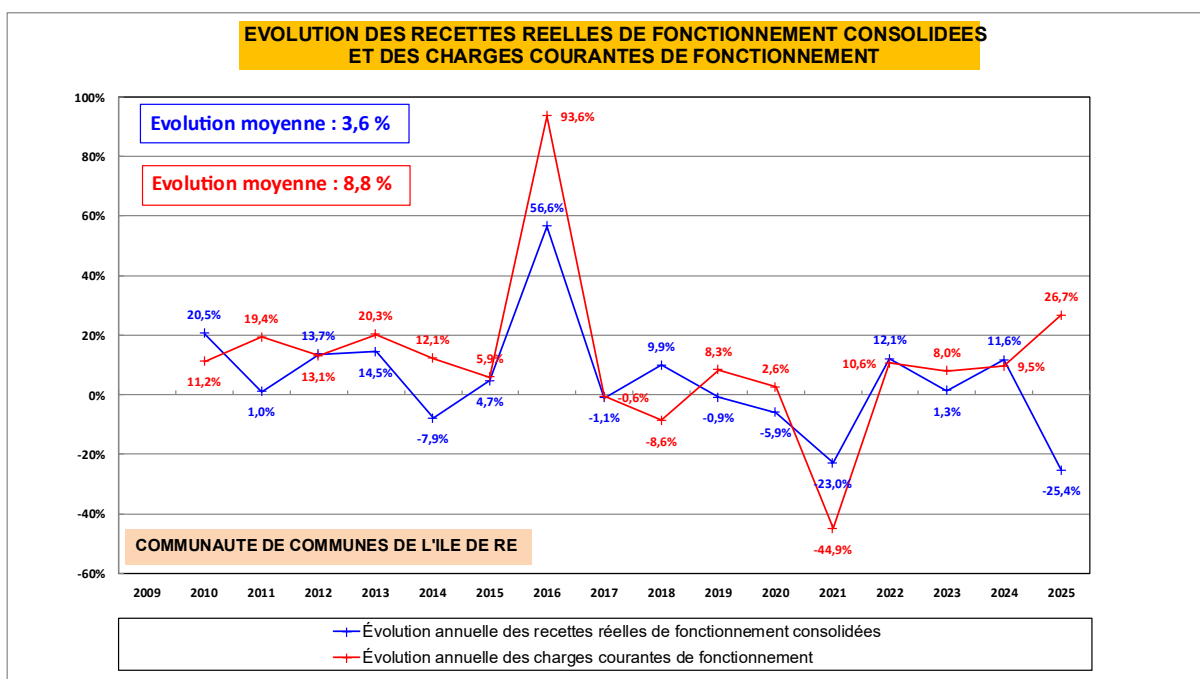
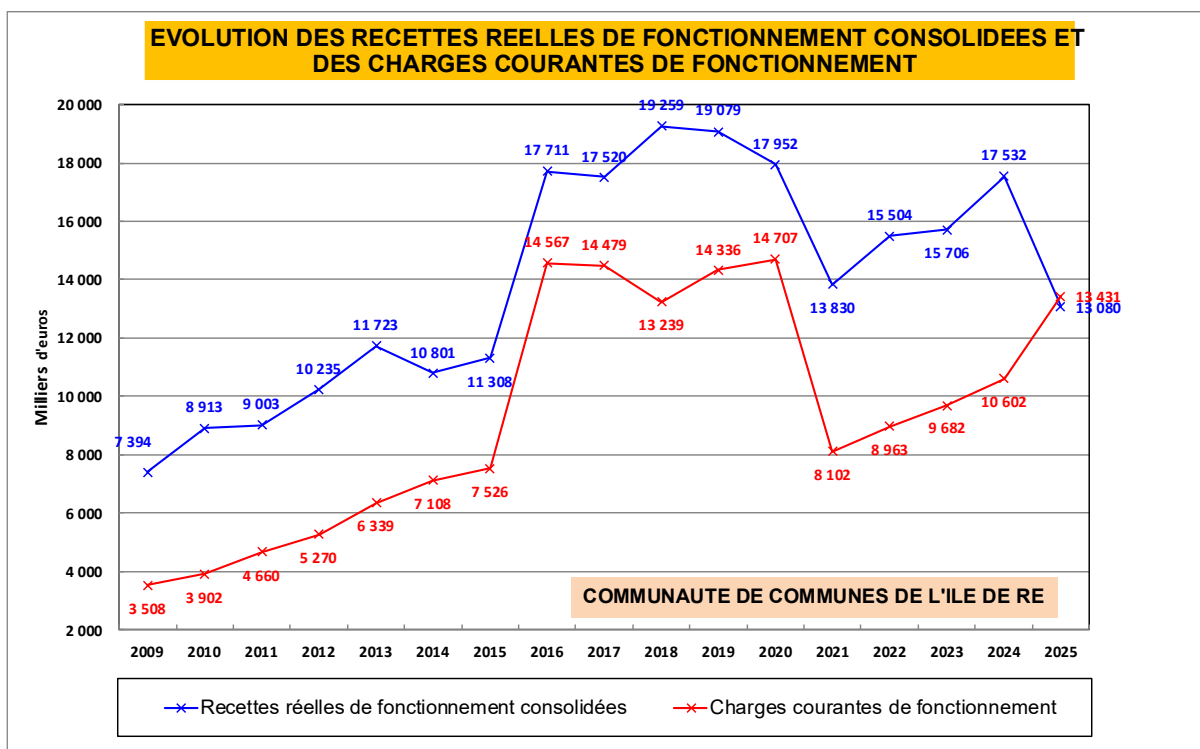
- les conséquences des décisions de gestion sur les marges brutes et nettes d'autofinancement soient prises en compte dès l'élaboration des Budgets Primitifs et que les mesures correctives, en cas de dégradation, soient engagées dans les meilleurs délais.

IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour information, dans ce qui suit :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement (cf. point XI.3.1 ci-dessous) du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré auxquelles nous soustrayons les produits en lien avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (« article 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés ») jusqu'en 2015 et à partir de 2021, et auxquelles nous ajoutons les contributions des Budgets Annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement (cf. point XI.3.3 ci-dessous) sont retraitées des charges en lien avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (« article 658 - Charges diverses de la gestion courante ») jusqu'en 2015 et à partir de 2021.

IV.1 Représentations graphiques



Les fortes augmentations, aussi bien en recettes qu'en dépenses, de 2016 correspondent à l'absorption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » par le Budget Général.

De la même façon les fortes baisses de 2021 correspondent à la (re)création du Budget Annexe « Ordures Ménagères ». Elles ne doivent donc pas faire penser à une dérive ou un embellissement considérable des finances ces années-là.

Pour le reste, nous constatons que :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
 - o étaient sur une tendance générale haussière jusqu'en 2019 ;
 - o sont sur une tendance baissière depuis 2020 (corrections faites de la (re)création du Budget Annexe « Ordures Ménagères »),
 - o 2022 marque une inversion de tendance,
 - o dans les prévisions de 2025, ce sont les marges nettes d'autofinancement dégradées des Budgets Annexes qui tirent cet indicateur vers le bas,
- les charges courantes de fonctionnement :
 - o sont, quant à elles, en hausse régulière et ne connaissent une première baisse, symbolique de 0,6 %, qu'en 2017,
 - o avant une baisse beaucoup plus significative de 8,6 % en 2018,
 - o malheureusement cette évolution vertueuse n'aura été que de courte durée, les réalisations de 2019 et 2020 marquant un retour à des hausses significatives,
 - o pour l'année 2021, année de la (re)création du Budget Annexe « Ordures Ménagères », l'interprétation est plus délicate,
 - o pour les années 2022, 2023 et 2024, les hausses sont de nouveau très significatives (+ 10,6 %, + 8,0 % et + 9,5 % respectivement),
 - o enfin pour 2025, si les prévisions budgétaires sont réalisées, la hausse des charges courantes de fonctionnement sera de plus de 26 % et ces charges dépasseraient en valeur les recettes réelles de fonctionnement consolidées !

Ainsi, sur la période de 2009 à 2025, la hausse moyenne annuelle des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 3,6 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 8,8 %.

IV.2 Commentaires

On ne peut que regretter que :

- la courbe de suivi de l'évolution des charges courantes de fonctionnement soit quasi systématiquement « au-dessus » de la courbe de suivi de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées pouvant faire penser que ces dépenses sont, au pire, non maîtrisées et, au mieux, non corrélées à l'évolution des recettes,
- la tendance très favorable observée pour l'année 2018 n'ait été renouvelée ni dans les réalisations de 2019, 2020 et 2023 et encore moins dans les prévisions budgétaires de 2025.

Ainsi nous continuons à penser que l'équipe communautaire :

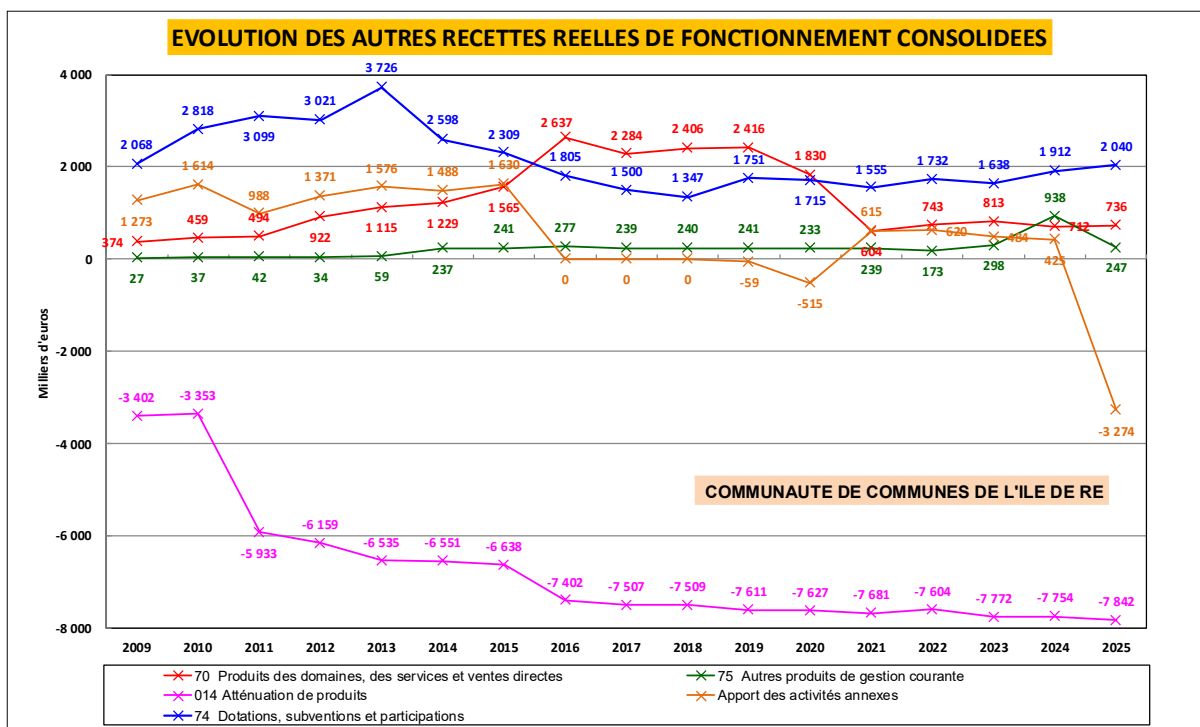
- devrait mener une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et de leurs évolutions,
- devrait à l'avenir, *a minima*, corrélérer l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées,
- pour ne pas voir, comme dans les prévisions budgétaires de 2025, les charges courantes de fonctionnement dépasser les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

Quoi qu'il en soit la qualité des prévisions budgétaires, évoquée précédemment, nous laisse espérer une maîtrise du sujet, même si, par le passé, nous avons émis certains doutes.

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

V.1 Recettes réelles de fonctionnement consolidées hors « Impôts et taxes »

V.1.1 Représentation graphique



Les « Produits financiers », de faibles montants (134,17 € au maximum en 2009), et les « Impôts et taxes » détaillés ultérieurement ne sont pas reproduits dans ce graphique.

V.1.2 Produits des services, du domaine et ventes diverses

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70323 Redevance d'occupation du domaine public											24	5	13	18	18	19	19
70612 Redevance spéciale d'enlèvement des ordures								1 389	1 148	1 194	1 194	984	1				
70613 Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux								233									
7062 Redevances et droits des services à caractère culturel											0	1	1	2	1	0	1
7066 Redevances et droits des services à caractère social	64	105	140	129	147	146	173	156	154	163	174	130	167	192	190	199	206
70688 Autres prestations de services		1	1	2	2	3	2	209	172	219	192	176	2	0		0	
70841 Mise à disposition de personnel facturée : à la collectivité de rattachement	290	332	332	591	766	880	990	450	610	630	630	311					
70872 Remboursements de frais : par les budgets annexes et les régies	21	21	21	200	200	200	400	200	200	200	200	193	420	528	603	492	510
70875 Remboursements de frais : par les communes membres du GFP												30	0				
70878 Remboursements de frais : par des tiers											2		1	1		1	
7088 Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)											0	0		1	1		1
Total	374	459	494	922	1 115	1 229	1 565	2 637	2 284	2 406	2 416	1 830	604	743	813	712	736

Avec la disparition du Budget Annexe « Ordures Ménagères » entre 2016 et 2020, c'est le versement de la « Redevance spéciale d'enlèvement des ordures » dans le Budget Principal qui est responsable de la hausse de ce poste de recettes sur cette période.

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

- pour 2024 :

2.2. Les produits des services (70) :

Ils sont liés à l'activité des services, ils représentent une somme de 712 200 €. La baisse observée cette année sur ce poste de recettes (- 100 300 €) s'explique par l'affectation du coût des personnels supports sur les budgets annexes et le transfert de personnel vers le budget annexe Ecotaxe.

Les recettes se répartissent comme suit :

- 177 100 € pour les recettes des crèches.
- 22 000 € pour les séjours Ados
- Redevance d'occupation du domaine public (Orange et Romulus) 19 300 €
- 492 000 € reversés par les autres budgets pour remboursement des frais de personnel au budget principal (contre 602 700 € en 2023)

- pour 2025 :

2.2. Les produits des services (70) :

Ils sont liés à l'activité des services, les recettes prévisionnelles sont évaluées à 735 000 €, dont :

- Les redevances liées à l'enfance jeunesse représentent 205 000 €.
- Le remboursement de frais des budgets annexes pour 510 000 € (article 708721), il s'agit de la participation aux services supports de la collectivité.

V.1.3 Dotations, subventions et participations

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
741124	Dotation Globale de Fonctionnement - Dotation d'aménagement - Dotation d'intercommunalité des EPCI	811	1 433	1 641	1 566	1 478	1 250	781	407	175	111	173	190	209	231	257	312	317
741126	Dotation Globale de Fonctionnement - Dotation d'aménagement - Dotation de compensation des EPCI	687	689	511	504	494	489	478	469	456	447	436	428	420	411	408	401	390
744	Fonds de Compensation de la TVA									11	5	6	10	54	15	32	14	20
746	Dotation Générale de Décentralisation	15		3			20			18	19	29						
74718	Participations - Etat - Autres							46	35	31		13	22	15	79	52	61	362
7472	Participations - Régions	38	199	81	69	218	6	13	52		38	15	38	65	29	32	77	22
7473	Participations - Départements	157	133	110	89	322	5	127	44	45	71	6	5	20	20	20	5	20
74741	Participations - Communes - Communes membres du GFP							67	50	50	71	71	71	46	247	137	137	130
7478	Participations - Autres organismes	106	301	590	656	619	550	504	644	566	433	771	704	628	583	576	762	645
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle			44	42	37	27	18	15	5	6							
74832	État - Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et CFE)	75	53			455						76	76	95	113	121	139	130
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	5	5	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	3	3	3	4	4
74834	État - Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation			91	96	101	99	124	87	142	146	155	168					
74836	Dotations de compensation relatives à la Taxe Professionnelle - Syndicales	153																
748371	Dotations de développement - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		5	26			150	150										
7488	Autres attributions et participations	21																
Total		2 068	2 818	3 099	3 021	3 726	2 598	2 309	1 805	1 500	1 347	1 751	1 715	1 555	1 732	1 638	1 912	2 040

Les produits de la « Dotation Globale de Fonctionnement », versée par l'Etat, ont baissés significativement depuis le début de la période d'observation. Depuis quelques années on observe cependant une certaine stabilité.

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

- pour 2024 :

2.4. Dotations et participations (74) : Versées par l'Etat

• La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Elle progresse en 2024 de 48 000 €, cette recette ne représente plus que 713 000 € soit 2.2% des recettes de fonctionnement de la collectivité.

• Les autres aides :

Article 74718 : participations Etat animation PAPI, conseillère numérique... 61 300 €.

Article 7472 : aides de la région pour VPAH (Ville Pays Arts et d'Histoires), pour un montant de 22 500 €, soutien plateforme rénovation énergétique 32 200 €, cols apprenantes 15 300 €, tissu économique 7 400 €.

Article 744 : FCTVA 13 600 €.

Article 74741 : 136 500 € participations des communes au service urbanisme.

Article 7478 : Aides CAF, MSA pour l'enfance, jeunesse et convention territoriale globale 762 200 €.

- **Les Compensations de l'Etat**, Il s'agit des compensations liées aux exonérations décidées par l'Etat (alors que les taux sont votés par la collectivité) des taxes foncières et CET. Elles s'élèvent à 1 42 620 € en 2024.

- pour 2025 :

2.4. Dotations et participations (74) : Versées par l'Etat

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF) :**

Le projet de loi de finances 2025 proposé par le gouvernement Bayrou précise qu'une **hausse de la péréquation de 290 millions €** au total est bien maintenue, avec 150 millions € sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions € sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Du fait de la **minoration de l'abondement de l'Etat**, elle sera également **financée par un prélèvement sur la dotation forfaitaire**.

Ainsi ce sont des montants sensiblement identiques aux sommes perçues en 2024 qui sont proposés pour 2025, soit 707 000 €.

- **FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA) : recette perçue sur les dépenses de l'année :**

Le projet de loi de finances 2025 proposé par le gouvernement Bayrou maintient en l'état actuel le FCTVA, alors que le gouvernement, dans sa copie initiale, avait prévu de baisser le taux de remboursement et l'assiette des dépenses éligibles. Une inscription de 20 000 € est proposée cette année.

- **Les autres aides :**

- Article 74718 : 350 000 €, liées aux dépenses faites dans le cadre du PAPI et financées par l'Etat à hauteur de 50% ; 12 500 € pour la mise de la Convention Territoriale Globale (CTG).
- Article 7472 aides VPAH (ville pays arts et d'histoires) pour un montant de 22000€.
- Article 7473, participation du département 5 000 € pour le RAM, 15 000 € pour Respi-Ré (tourisme).
- Article 74741 : participations des communes pour le Préventeur 15 000 €, service urbanisme 115 000 €.
- Article 747888 : Aides CAF, MSA pour l'enfance et l'adolescence, recettes revues légèrement à la hausse par rapport au budget 2024 soit 645 000 € (523 000 € en 2024), le développement de la Convention Territoriale Globale génère de recettes supplémentaires.

- **Les Compensations de l'Etat.** Il s'agit des compensations liées aux exonérations décidées par l'Etat des taxes foncières, habitations et cotisation foncière des entreprises (alors que les taux sont votés par la collectivité). Elles sont estimées pour 2025 à 133 000 €.

V.1.4 Autres produits de gestion courante

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
752	Revenus des immeubles	27	37	42	34	59	237	241	277	239	240	241	233	237	173	298	232	237
757	Subventions																1	
758	Produits divers gestion courante								0		0	0	0	2	0	0	704	10
Total		27	37	42	34	59	237	241	277	239	240	241	233	239	173	298	938	247

Les « Autres produits de gestion courante », relativement modestes, comptabilisent essentiellement les « Revenus des immeubles » propriétés de la Communauté de Communes (gendarmerie et locaux de la rue Blanche).

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

- pour 2024 :

- Le revenu des immeubles : 232 300 €, il s'agit des loyers de la Gendarmerie et du loyer rue de la Blanche du département 17.
- 704 400 € des remboursements d'assurance suite à des sinistres et contentieux et notamment le contentieux piscine avec 702 800 €.

- pour 2025 :

Il s'agit des loyers de la Gendarmerie et du local situé rue de la blanche, recettes attendues de 236 000 €. Le temps des travaux au quai de la criée, la collectivité ne perçoit pas les loyers des professionnels.

V.1.5 Apports des activités annexes

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Ordures Ménagères - Déchets	1 273	1 614	988	1 371	1 576	1 488	1 630						1 178	1 484	1 271	1 355	-83
	Cinéma Spectacle La Maline											-59	-515	-564	-864	-788	-930	-1 241
	ZAE																	-1 950
Total		1 273	1 614	988	1 371	1 576	1 488	1 630				-59	-515	615	620	484	425	-3 274

Les apports annuels des activités annexes, c'est-à-dire les marges nettes d'autofinancement des Budgets Annexes « Ordures Ménagères », jusqu'en 2015 puis de nouveau à partir de 2021, « Cinéma Spectacle La Maline » à partir de 2019 et « ZAE » à partir de 2021 sont :

- très positifs jusqu'en 2015 grâce au Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
- beaucoup moins positif, et parfois même négatif, en 2019 et 2020, à cause du Budgets Annexes « Cinéma Spectacle La Maline ».

V.1.6 Atténuations de produits

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70619	Reversements sur redevances d'enlèvement des ordures et des déchets										-15	-27	-22					
739111	Restitutions au titre des dégrèvements à la charge des collectivités locales						-24				0	-9	-41	-57	-15	-100		
7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes																-29	-50
739211	Prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales : attributions de compensation	-3 246	-3 353	-3 420	-3 613	-3 917	-3 816	-3 847	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475
	dont Fiscalité Professionnelle Unique	-3 246	-3 353	-3 420	-3 613	-3 917	-3 816	-3 847	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909
	dont Tourisme								-567	-567	-567	-567	-567	-567	-567	-567	-567	-567
739221	Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds - FNGIR			-2 513	-2 546	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557
7392221	Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales								-363	-455	-461	-493	-532	-541	-557	-607	-650	-660
73925	Fonds de péréquation des ressources	-156				-61	-154	-235										
73951	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales																-31	
73952	Fraction compensatoire de la CVAE																-11	
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers								-7	-20		-49		-50		-32		-100
	Total	-3 402	-3 353	-5 933	-6 159	-6 535	-6 551	-6 638	-7 402	-7 507	-7 509	-7 611	-7 627	-7 681	-7 604	-7 772	-7 754	-7 842

Les « Atténuations de produits », de plus en plus importantes, comptabilisent notamment :

- les reversements de la Communauté de Communes à ses dix communes adhérentes au titre de la fiscalité professionnelle et du tourisme,
- les versements de la Communauté de Communes au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales (FNGIR) : mécanisme de compensation de la réforme de 2010 de la fiscalité locale et notamment de la Taxe Professionnelle,
- et les versements de la Communauté de Communes au titre de la péréquation des ressources : mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

- pour 2024 :

1.3. Atténuations de produits (014) :

C'est une somme de plus de 7 746 000 € qui est reversée en 2024 **soit plus d'un quart du budget des dépenses de fonctionnement de la collectivité.**

Les sommes se ventilent comme suit :

- **Dégrèvement sur contributions directes** : Dégrèvement TASCOM et Gemapi 23 238 €
- **Attributions de compensation : 4 475 122 €**
La communauté de communes reverse chaque année à ses communes membres, 3 908 554€ au titre du transfert de la fiscalité professionnelle unique, et 556 568 € suite au transfert de la compétence tourisme.
- **FNGIR : 2 556 941 €**
Le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) a été pensé afin de compenser chaque catégorie de collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle. Ce prélèvement est de ce fait le même depuis 2013.
- **FPIC : 650 208 € en 2023 (+ 42 713 €)**
Depuis 2013, la collectivité doit contribuer au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Cela consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0.9 fois le potentiel national.
- **Régularisation TVA nationale 42 324 €** : Il s'agit d'un trop perçu par la collectivité de la compensation par l'Etat de la perte de la recette liée à la taxe d'habitation sur les résidences principales et à la CVAE pour **l'année 2023.**
- **Reversement de la part départementale sur la taxe de séjour** : Lorsque les paiements sont effectués dans le cadre de la régie taxe de séjour, la part départementale est versée directement par le trésor public au département de la Charente-Maritime, cela n'apparaît pas dans le compte administratif de la collectivité. Le reversement de la part départementale est inscrit pour les régularisations des encaissements perçus après émission de titres sur impayés : aucune demande de régularisation de la trésorerie pour 2024.

- pour 2025 :

1.3. Atténuations de produits (014) :

C'est un reversement de 7 842 000 € qui est prévue cette année soit près de 25 % des dépenses de fonctionnement, lequel se ventile comme suit :

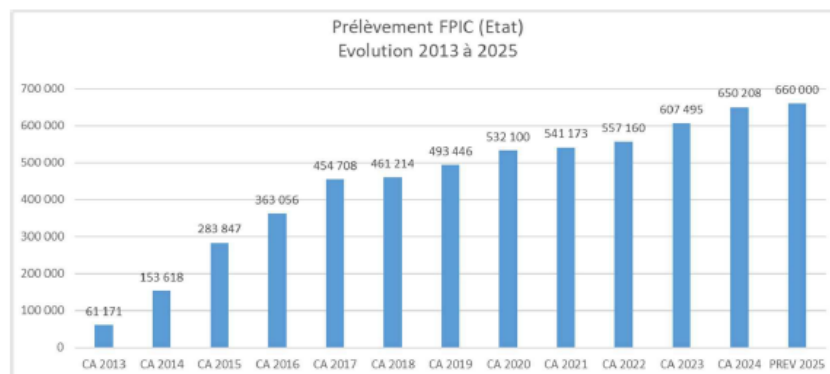
- **Attributions de compensation : 4 475 100 €**

La communauté de communes reverse chaque année à ses communes membres, 3 908 554€ au titre du transfert de la fiscalité professionnelle unique, et 556 568 € suite au transfert de la compétence tourisme. Cette somme n'a pas évolué depuis 2016.

- **FNGIR : 2 556 900 €**

Le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) a été pensé afin de compenser chaque catégorie de collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle. Ce prélèvement est de ce fait le même depuis 2013.

- **FPIC : 660 000 € (Augmentation chaque année)**



Depuis 2013, la collectivité doit contribuer au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Cela consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0.9 fois le potentiel national.

- **Reversement Taxe Additionnelle Départementale** liée à la perception de la taxe de séjour, inscription prévisionnelle de 100 000 €.

V.2 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

A titre d'information, sur la période 2009 – 2024, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et leurs évolutions étaient les suivantes :

	k€	%	Evolution
70 PRODUITS DES DOMAINES, DES SERVICES ET VENTES DIRECTES	1 288	9,2%	90%
73 IMPOTS ET TAXES (moins 7331 et 739211)	12 172	87,2%	342%
dont contributions directes nettes	6 594	47,2%	92%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 162	15,5%	-8%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	222	1,6%	3322%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (moins 739211)	-2 597	-18,6%	1999%
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	719	5,2%	-67%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0,0%	-29%
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	13 967	100,0%	137%

Ainsi, sur cette période, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré :

- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a vu se développer ses « Autres revenus de gestion courante » et ses « Produits des domaines, des services et ventes directes », même si en valeur ils ne représentent respectivement que 1,6 % et 9,2 % environ des recettes totales,
- a vu croître très significativement les sommes qu'elle reverse au titre des atténuations de produits et notamment les « Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds » (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales et Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales),
- a subi une baisse des dotations, subventions et participations qu'elle reçoit notamment de l'Etat, du Département et de la Région.

D'autre part, si on compare ces recettes réelles de fonctionnement consolidées pour 2024 aux mêmes recettes réelles de fonctionnement consolidées calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2024 on obtient les éléments suivants :

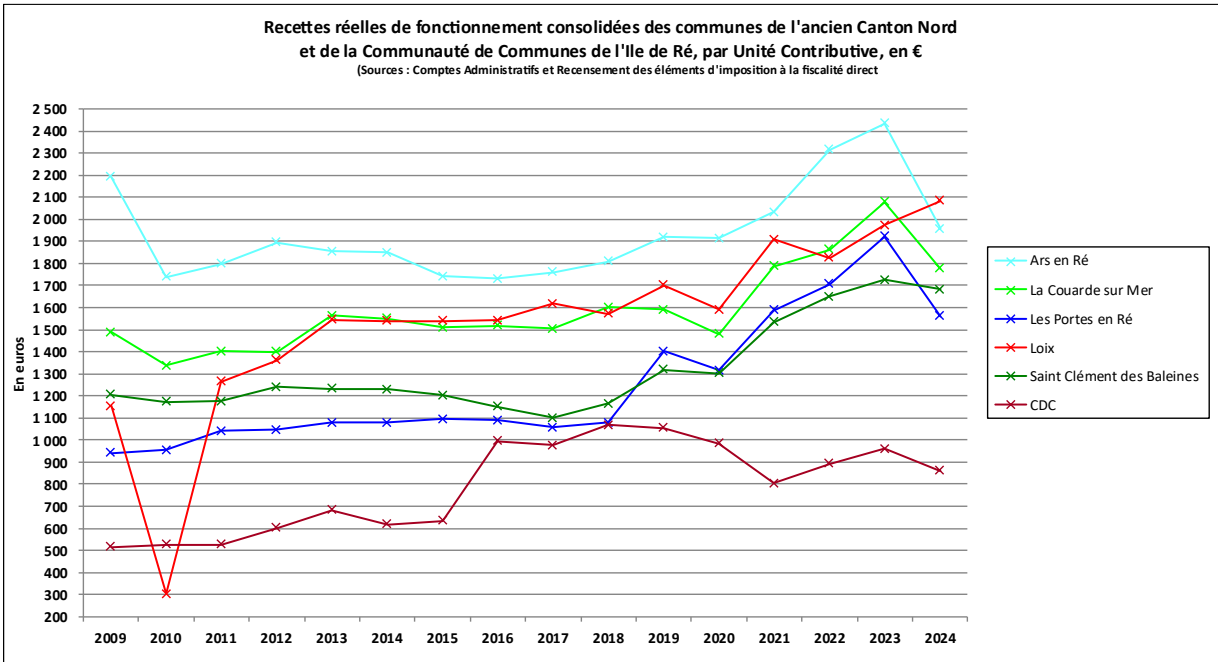
	2024 réel		2024 calculé avec inflation	
70 PRODUITS DES DOMAINES, DES SERVICES ET VENTES DIRECTES	712	4%	479	5%
73 IMPOTS ET TAXES (moins 7331 et 739211)	16 824	96%	4 871	51%
dont contributions directes nettes	7 324	42%	4 871	51%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 912	11%	2 646	28%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	938	5%	35	0%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (moins 739211)	-3 279	-19%	-200	-2%
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	425	2%	1 629	17%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	17 532	100%	9 460	100%

Les recettes théoriques calculées en tenant compte de l'inflation sont nettement inférieures aux recettes réelles.

V.3 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Contributive

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.

Rapportées aux Unités Contributives, les recettes réelles de fonctionnement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.



De 2009 à 2018, les recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Contributive de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré étaient sur une tendance haussière ; cette tendance s'est inversée une première fois en 2019 puis une deuxième fois en 2024.

Par ailleurs, elles restent (sauf en 2010) plus basses que celles des autres collectivités locales du Nord de l'Ile de Ré.

V.4 Impôts et taxes

V.4.1 Préambule

Globalement, l'année 2024 a été, pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, une année favorable en matière d'impôts et de taxes : + 1,360 M€ soit + 5,1 % par rapport à 2023.

V.4.2 Généralités

Les contributions directes locales, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale depuis la fin de la « réforme Macron »), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties, sont les trois taxes « communales » pour lesquelles une contribution complémentaire est prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré. Cette contribution apparaît dans la colonne « Intercommunalité » des avis d'imposition.

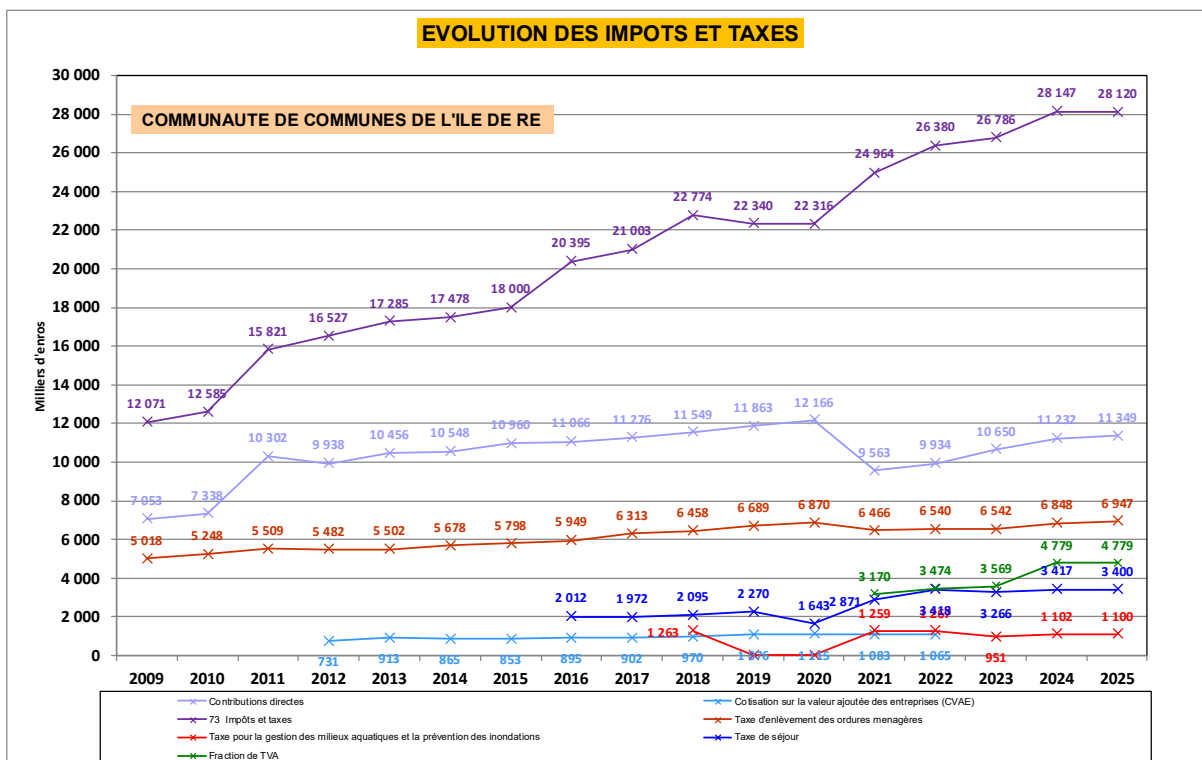
La Communauté de Communes de l'Ile de Ré perçoit également :

- la Taxe Foncière Additionnelle sur les Propriétés Non-Bâties,
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) jusqu'en 2022,
- la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),
- la Taxe de Séjour,
- depuis 2018, mais de façon discontinue, la Taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),
- et depuis 2021, une Fraction de TVA à titre de compensation des pertes de ressources fiscales liées à la réforme de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

V.4.3 Vue d'ensemble

Les principales recettes enregistrées au titre des « Impôts et taxes » sont les suivantes :



On constate pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et cela est vrai pour bon nombre de collectivités locales, que les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement consolidées, soit :

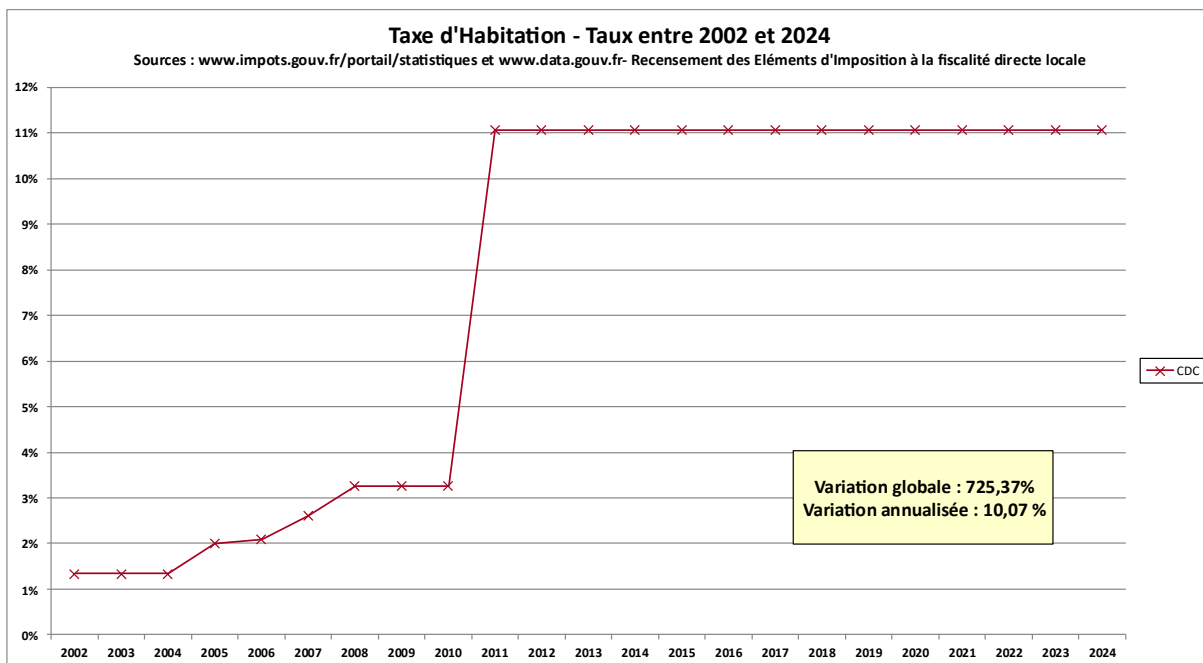
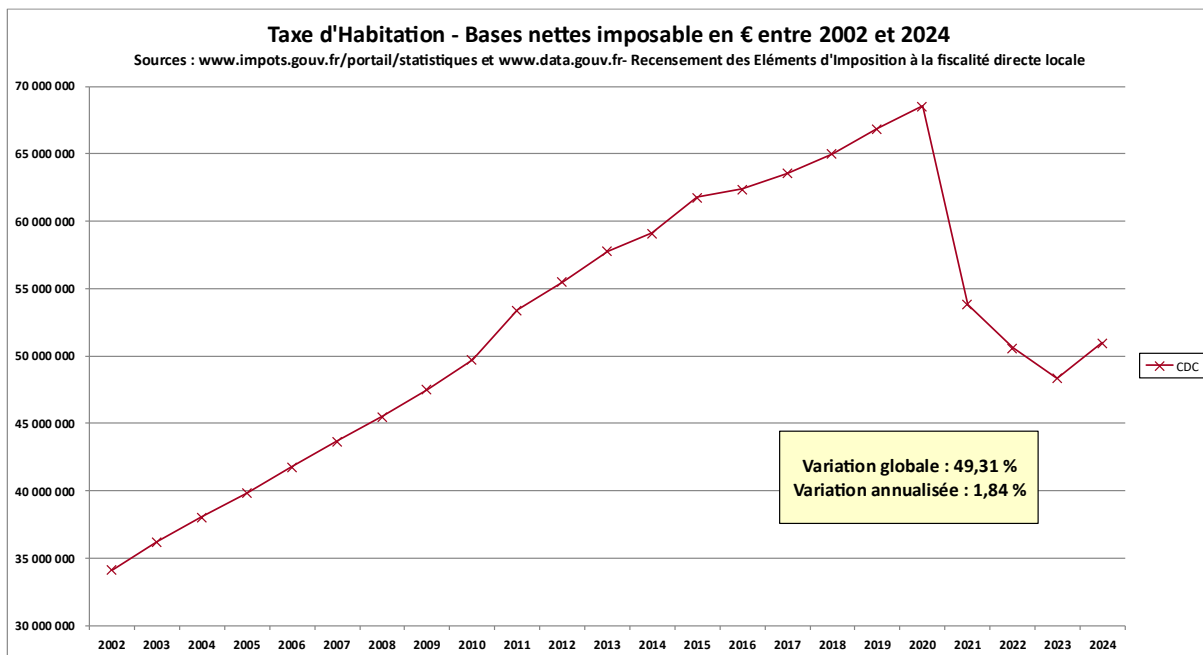
- 87,2 % en moyenne sur la période de 2009 à 2024,
- et 47,é % pour les seules contributions directes locales nettes c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et la Cotisation Foncière des Entreprises diminuée des attributions de compensation versées aux communes de l'Île de Ré au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique dont elle assure la perception.

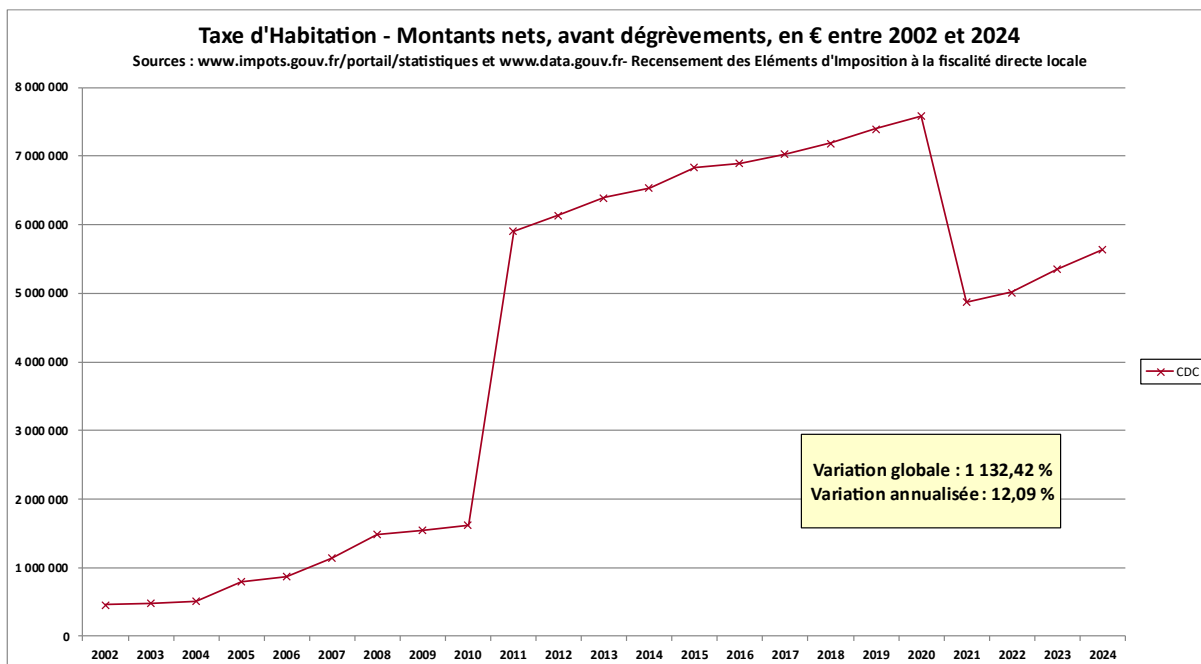
V.4.4 Evolution des recettes des contributions directes

Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2024,
- sont également disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : <http://adc-nordiledere.com/index.php/etudes>.

V.4.4.1 Taxe d'Habitation





Pour mémoire, dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation achevée en 2024 (dite « Réforme Macron »), les des résidences principales sont aujourd'hui totalement exonérée de la Taxe d'Habitation.

Depuis 2024, seules les résidences secondaires et les autres locaux meublés non-affectés à l'habitation principale sont soumis à la Taxe d'Habitation.

Jusqu'en 2020, les bases nettes d'imposition comptabilisaient la valeur des résidences principales exonérées, partiellement ou totalement, dans le cadre de cette réforme.

Depuis 2021, ce n'est plus le cas : cet indicateur présente donc une forte baisse pour toutes les communes de l'Ile de Ré, comme les montants nets avant dégrèvement.

Une étude plus complète de la Taxe d'Habitation et de la réforme en cours (dite « Réforme Macron ») est disponible sur le site Internet de l'association à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-TH-Reforme_Macron_2025.pdf.

Pour les collectivités locales comme la Communauté de Communes de l'Ile de Ré un mécanisme de compensation a été mis en place : une « Fraction de la TVA » leur est reversée.

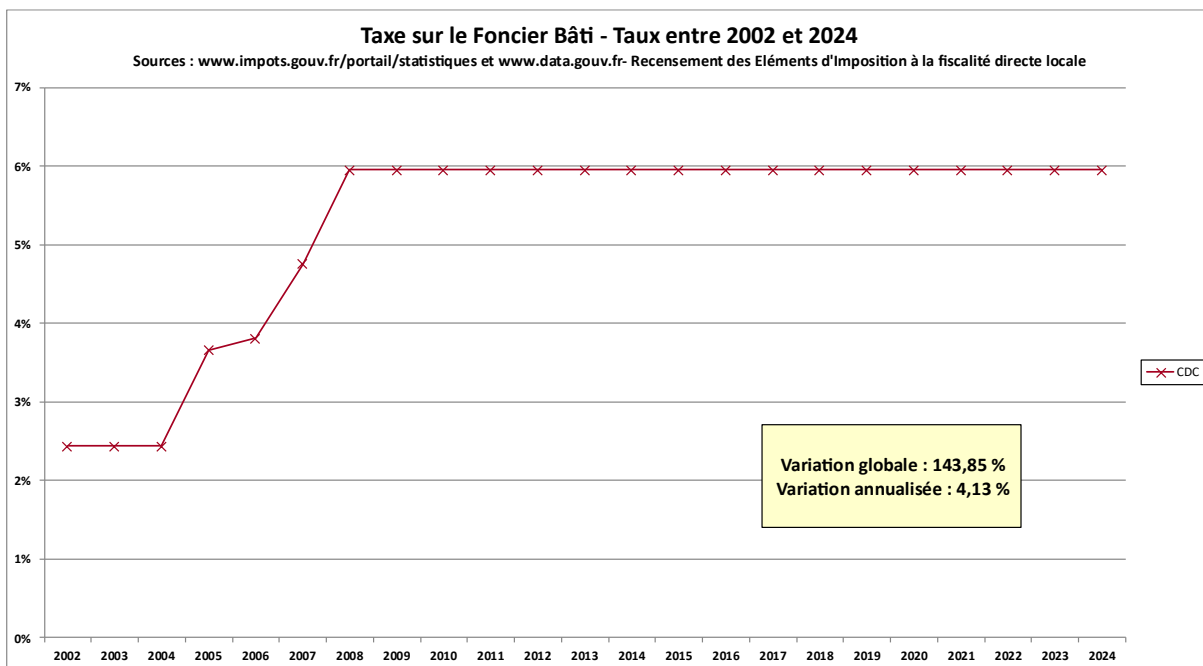
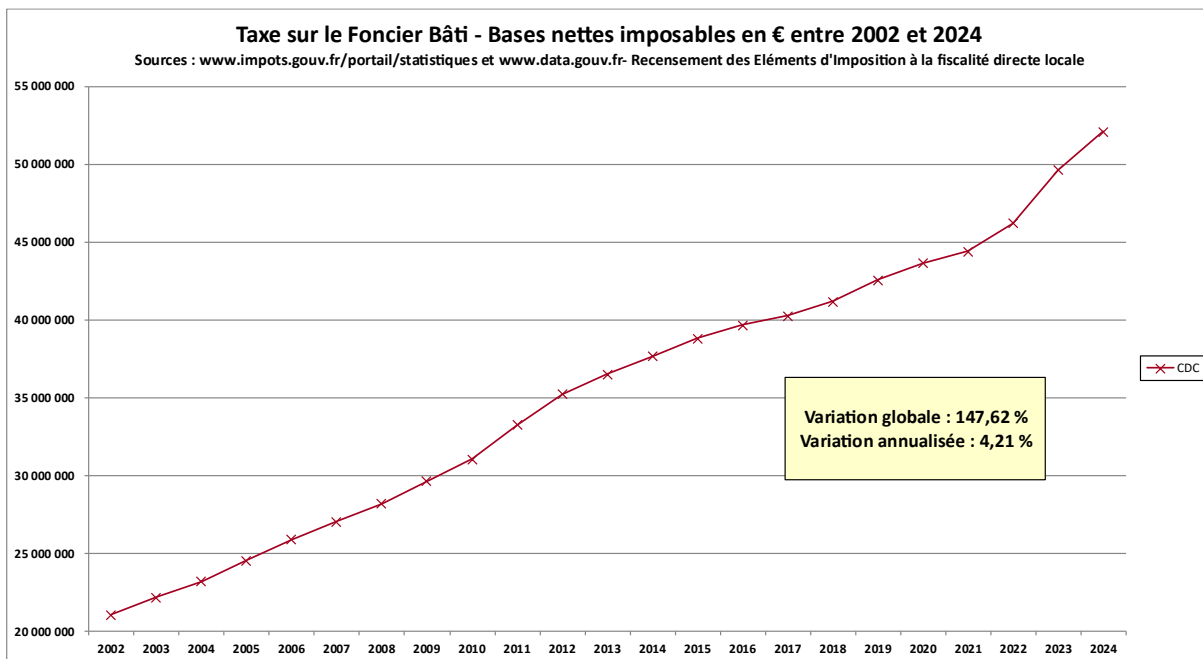
En 2024, ce reversement a été de 3,568 M€ pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré. Ce montant nous semble cohérent avec l'estimation de la perte de Taxe d'Habitation liée à cette réforme que nous avons calculé.

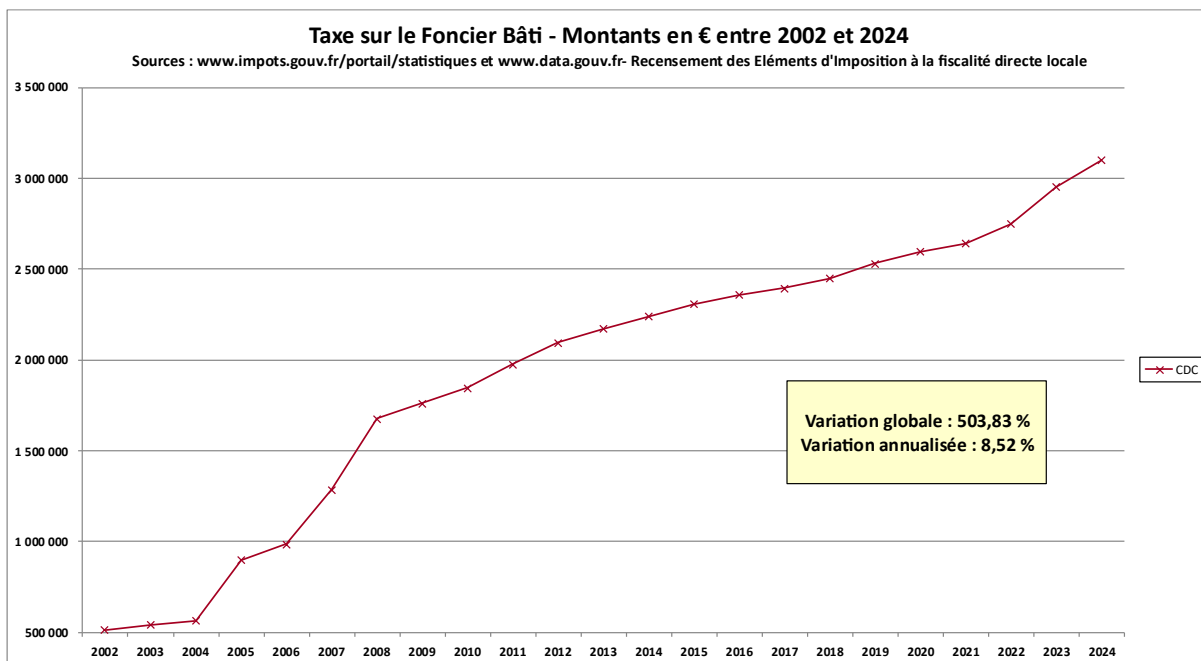
Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

2.3.3. Fraction de TVA : L'impôt compensé par l'Etat

- La **taxe d'habitation perçue sur les résidences principales**, la compensation par l'Etat est identique à 2023 soit 3 568 000€, cette taxe autrefois dynamique (du même ordre que la taxe foncière), **ne progresse plus**.

V.4.4.2 Taxe sur le Foncier Bâti

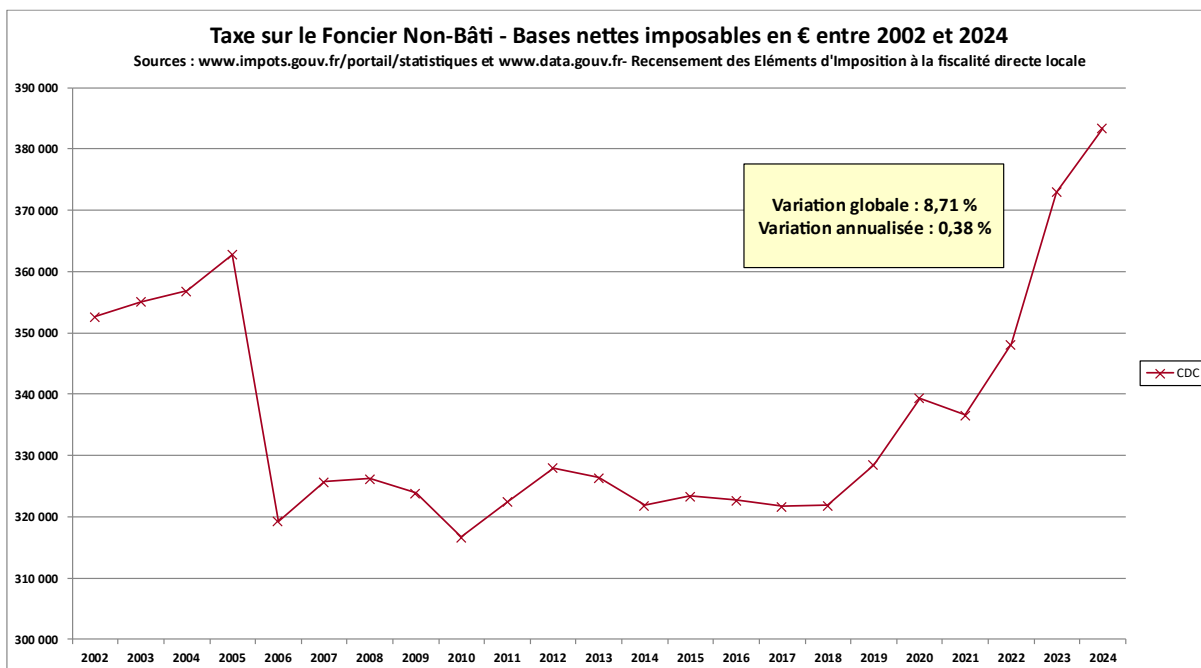


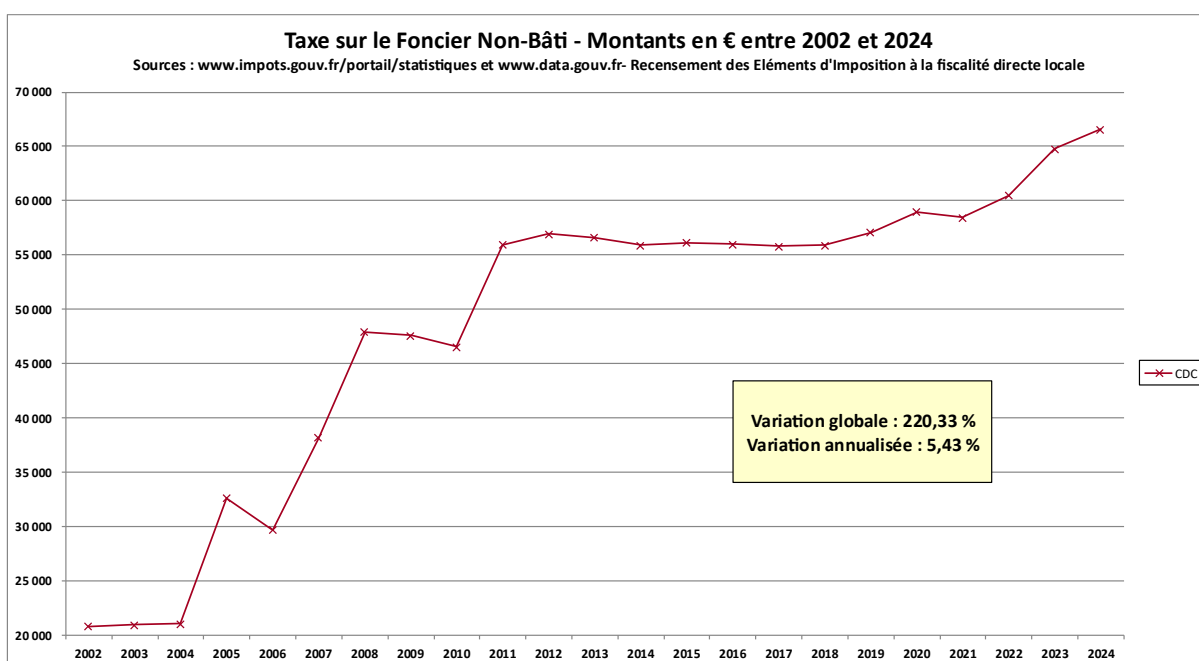
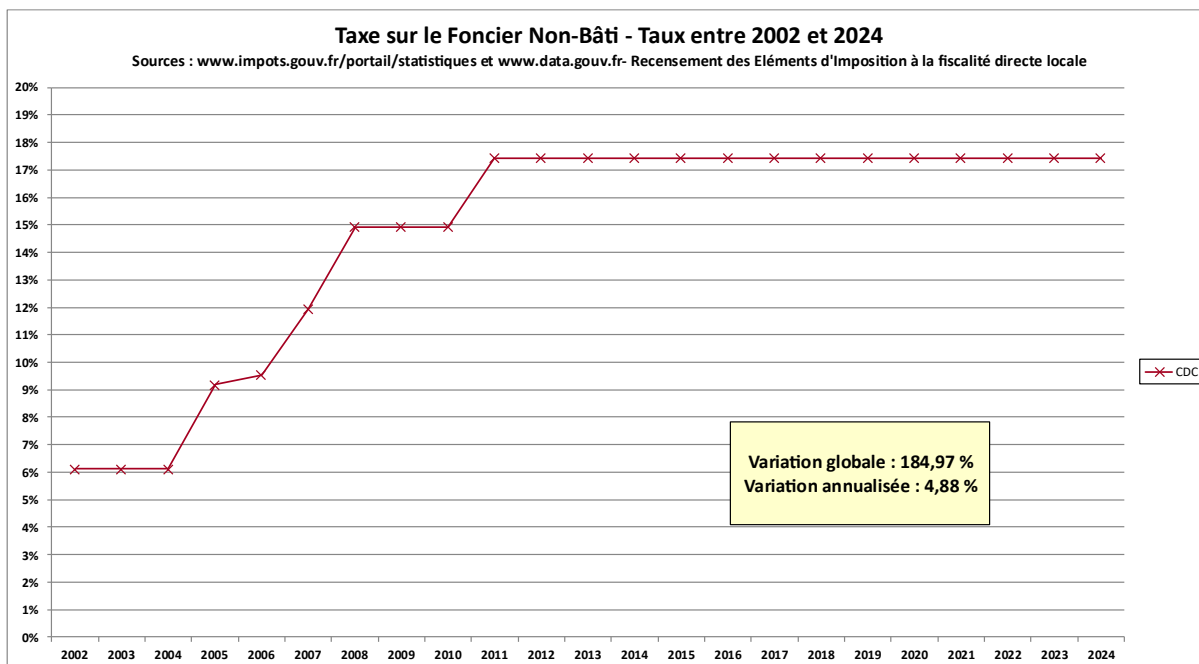


Sur la période étudiée :

- les bases nettes imposables ont augmenté significativement en lien avec l'augmentation tout aussi significative des bases nettes imposables des dix communes de l'Ile de Ré,
- les taux d'imposition ont été multipliés par 2,5 environ entre 2002 et 2008 avant de se stabiliser,
- l'augmentation des bases nettes imposables et l'augmentation des taux d'imposition ont propulsé les montants nets collectés à 3,099 M€ en 2024, soit plus de 6 fois ceux collectés en 2002.

V.4.4.3 Taxe sur le Foncier Non-Bâti



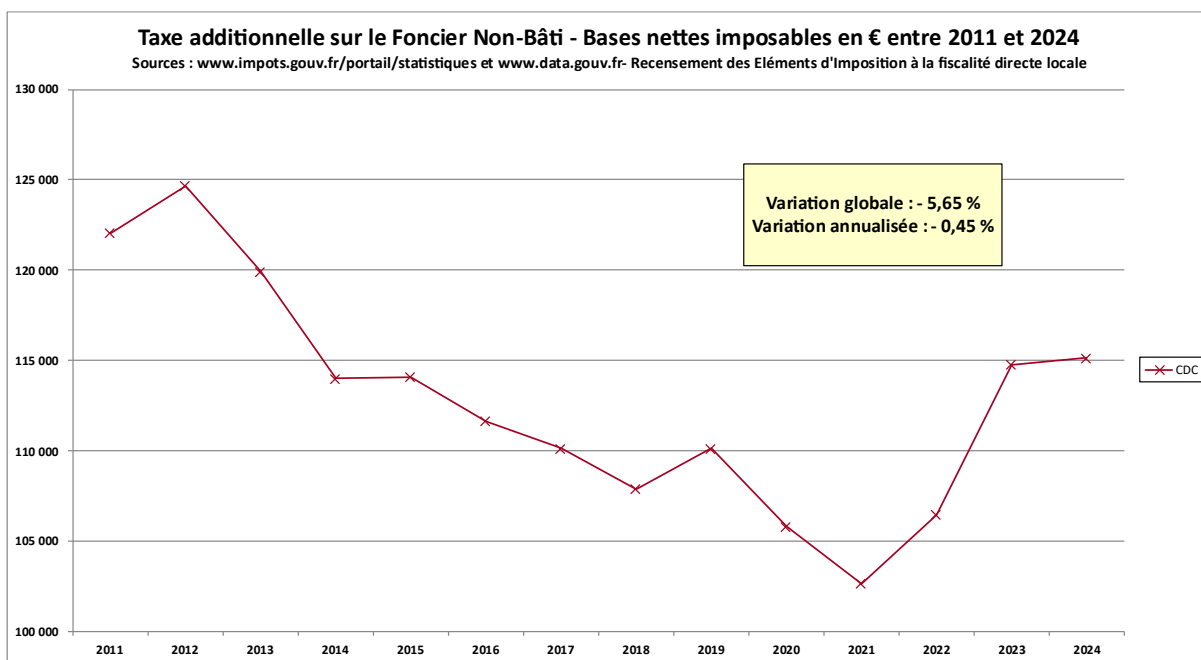


Sur la période étudiée :

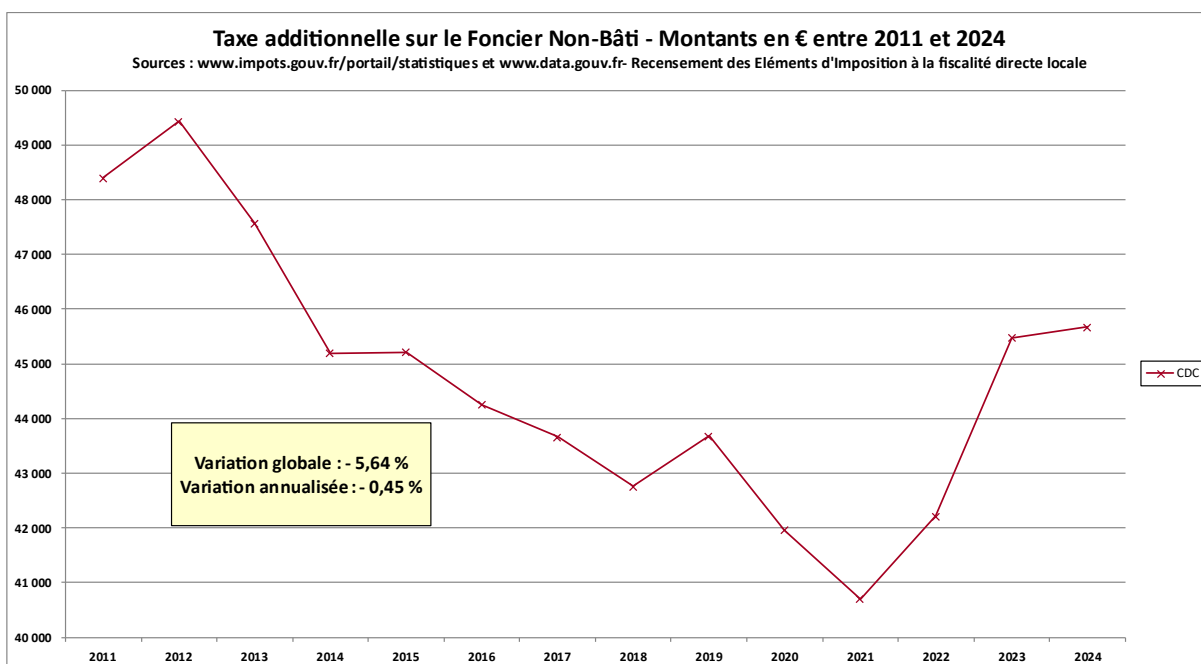
- les bases nettes imposables sont en hausse légère,
- les taux d'imposition ont été multipliés par 3 environ entre 2002 et 2011 avant de se stabiliser,
- du fait de l'augmentation importante des taux couplée à la hausse modérée des bases nettes imposables, les montants nets collectés ont augmenté de 5,43 % par an sur la période, les portant à 66,6 k€ en 2024.

V.4.4.4 Taxe Additionnelle sur le Foncier Non-Bâti

Cette taxe a été mise en place en 2011 pour un produit, en baisse régulière, de l'ordre de grandeur de celui de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti.

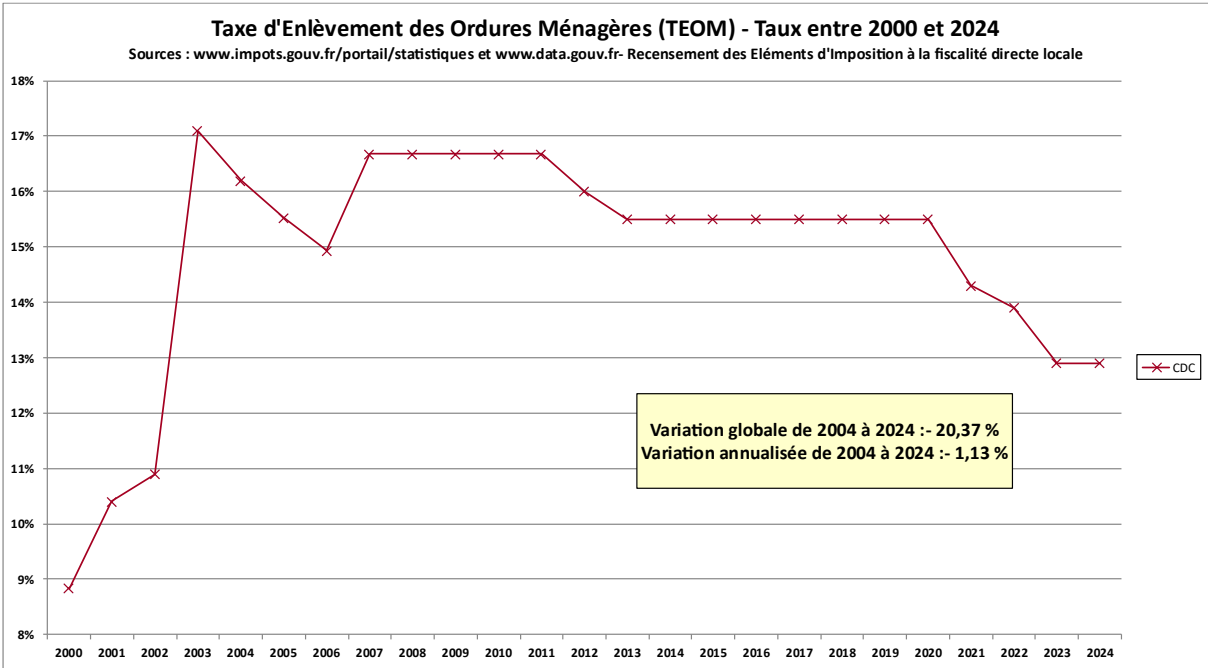
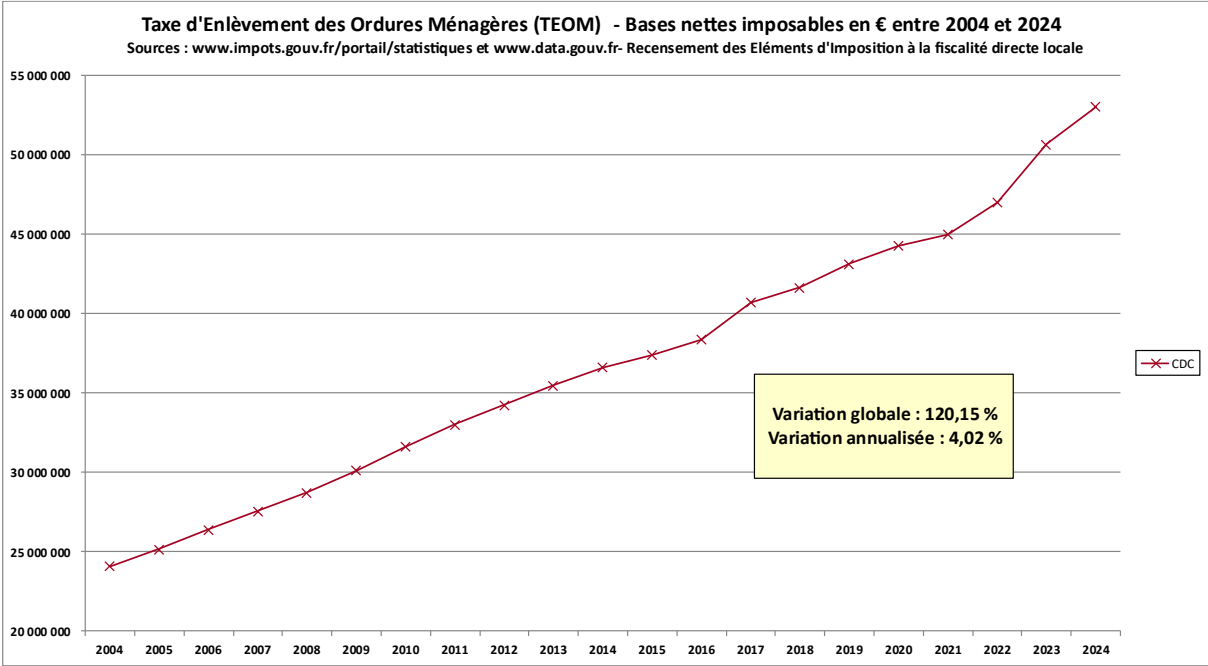


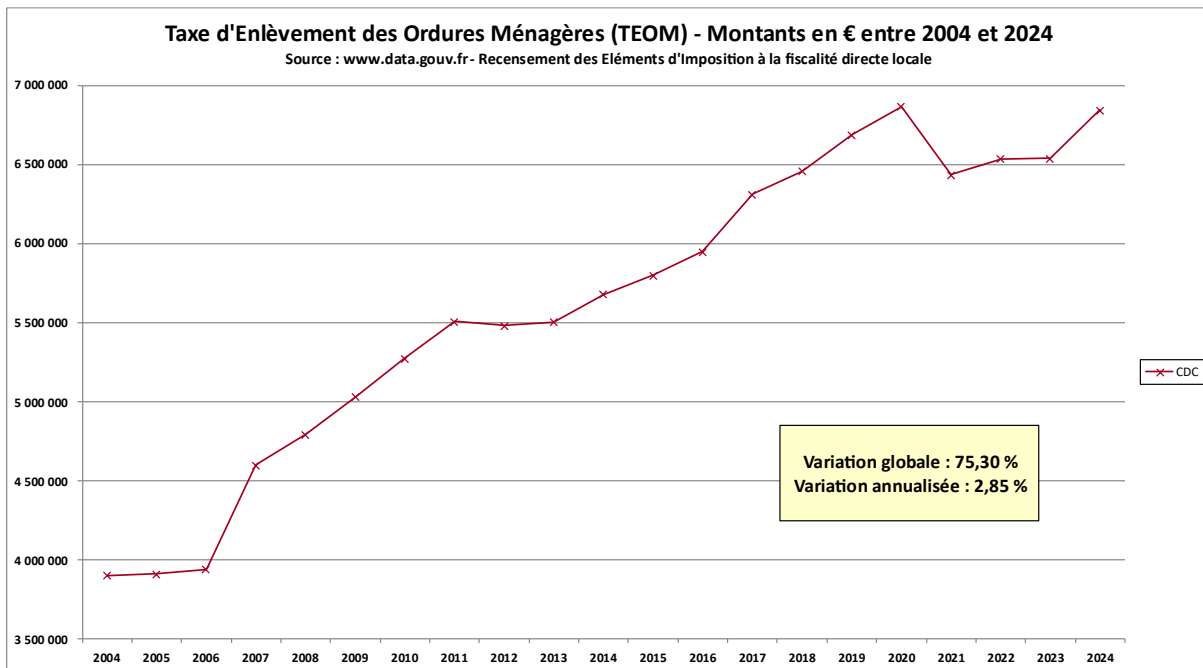
Le taux est de 39,63 % depuis la mise en place.



V.4.4.5 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les éléments en notre possession s'étendent de 2004 à 2024.





Sur la période étudiée, soit de 2004 à 2024 :

- les bases nettes imposables suivent l'évolution de celle de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et ont augmenté significativement (120,15 % soit 4,02 % par an),
- le taux d'imposition :
 - o présente la rare particularité d'avoir baissé ;
 - o le graphique qui est présenté permet en revanche de se souvenir qu'entre 2000 et 2003 il avait pratiquement doublé,
 - o a baissé en 2021, 2022 et 2023, probablement (un peu) grâce à l'action de votre association sur ce sujet.
- l'augmentation des bases nettes imposables compense très largement la légère baisse du taux d'imposition, amenant les montants nets collectés à plus de 6,842 M€ en 2024.

Une synthèse de l'étude de votre association montrant les excédents générés par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est disponible à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Ordures_Menageres-Presentation_synthetique_20210510bis.pdf.

Les éléments de la procédure contentieuse engagée par votre association devant le Tribunal Administratif de Poitiers sont disponibles à l'adresse : <https://www.adc-nordiledere.com/index.php/notre-commune-2> au chapitre « Ordures Ménagères – Excédents ».

V.4.4.6 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Pour mémoire cette taxe additionnelle a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez le calcul, pour mémoire, sur le site Internet de votre association : <http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-GEMAPI-2018.pdf>.

Son produit a été, en 2018, de 1,262 M€ avec une moyenne par article imposé de :

- 0,99 € au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés Non-Bâties,
- 22,87 € au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties,
- 24,75 € au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises,
- 35,20 € au titre de la Taxe d'Habitation.

Ainsi, en fonction de sa situation particulière (locataire, propriétaire dont la valeur locative brute de la propriété est plus ou moins élevée, professionnel soumis à la Cotisation Foncière des Entreprises, multipropriétaire, propriétaire à titre privé et professionnel...), la somme globale payée par un contribuable rétais, imposable au titre de la taxe GEMAPI 2018, a pu être très largement supérieure aux 40 €, ayant servi de base au calcul du montant global à répartir, dont la grande majorité (tous ?) des élus communautaires et des contribuables rétais pensaient initialement que c'était un montant maximum à payer par foyer fiscal ou par habitant.

Après deux années de carence, dont l'année 2020 année d'élections municipales, la Taxe GEMAPI a de nouveau été appelée en 2021, 2022, 2023 et 2024.

Cette dernière année son produit a été de 1,102 M€.

Pour mémoire :

- une étude non-actualisée de cette Taxe GEMAPI est disponible sur le site de l'Association à l'adresse : <http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-GEMAPI-2022.pdf> reprenant notamment nos commentaires et nos questions auxquelles Monsieur le Président de la Communautés de Communes de l'Ile de Ré a répondu dans un courrier daté du 30 août 2021 (https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/CDC-LE-20210830-ACNIR-Reponse_Etude_GEMAPI_2021.pdf),
- avec une moyenne par article imposé en 2022 de :
 - 1,11 € au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés Non-Bâties,

- 25,17 € au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties,
- 28,41 € au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises,
- 38,52 € au titre de la Taxe d'Habitation,
- 42,04 € au titre de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise pour 2025 :

D. Focus GEMAPI

C'est une dépense globale investissement et fonctionnement confondus de 3 004 000 € qui est prévue cette année pour les dépenses du service mer et littoral répartie pour :

- 1 233 000 € en section de fonctionnement dont notamment 210 000 € d'études, 310 000€ pour l'entretien manuel des digues et l'entretien des ouvrages PAPI, 196 000 € de charges de personnel.
- 1 656 000 € en section d'investissement. Cf tableau investissement

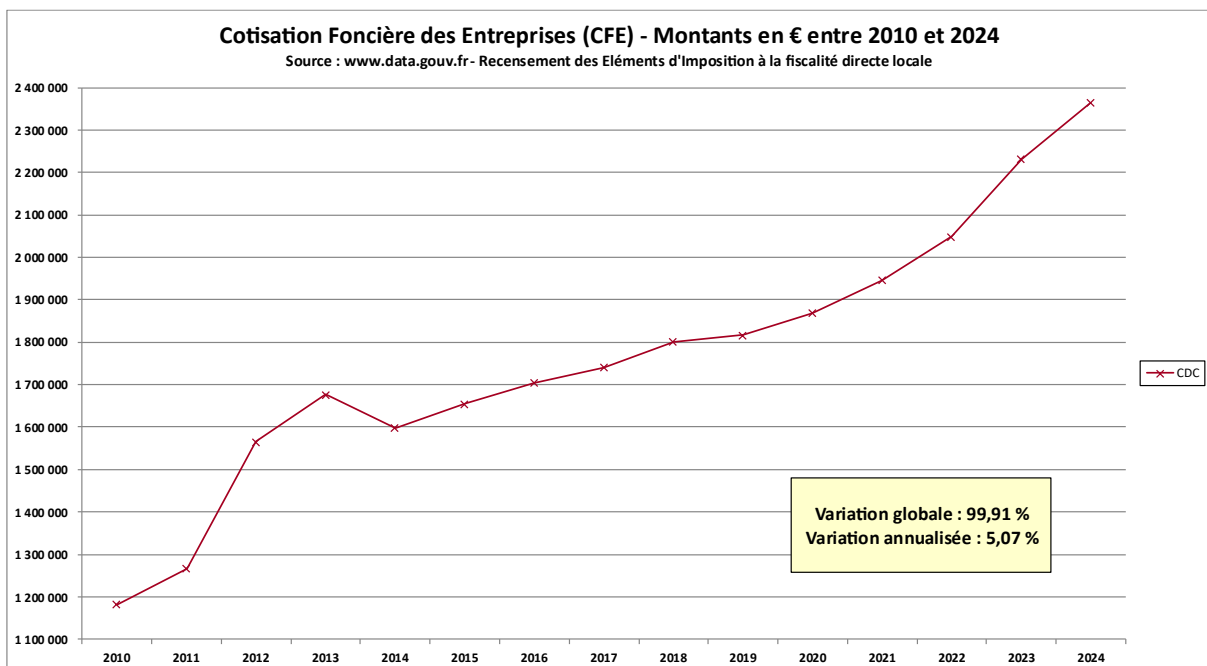
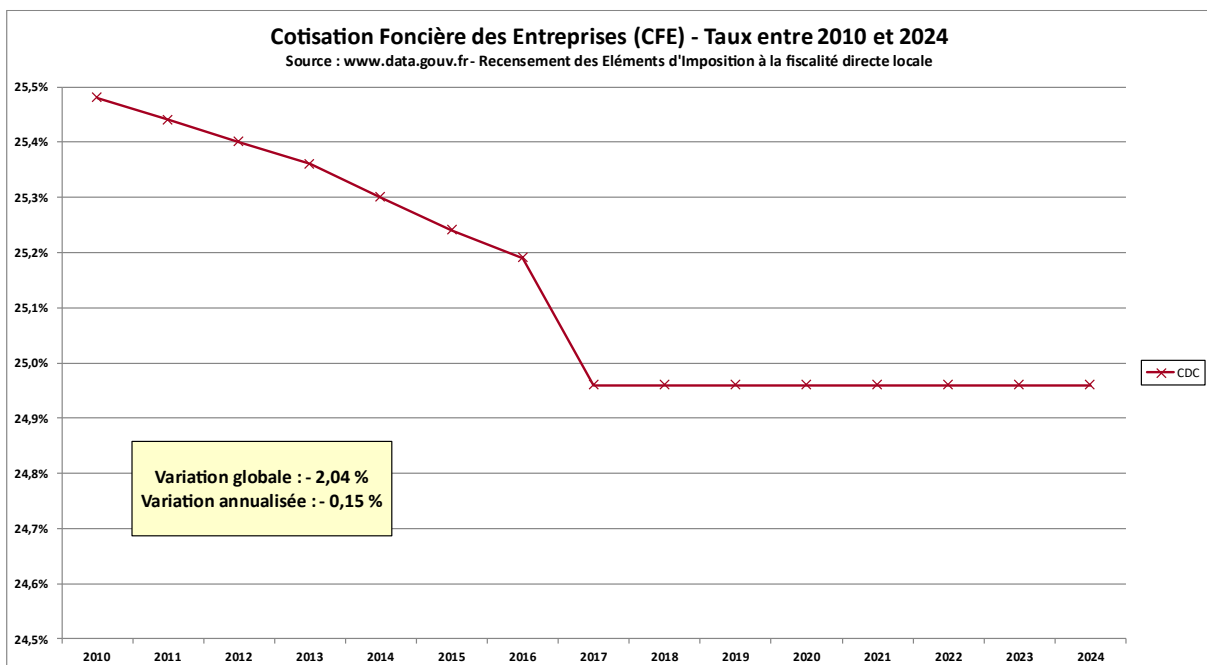
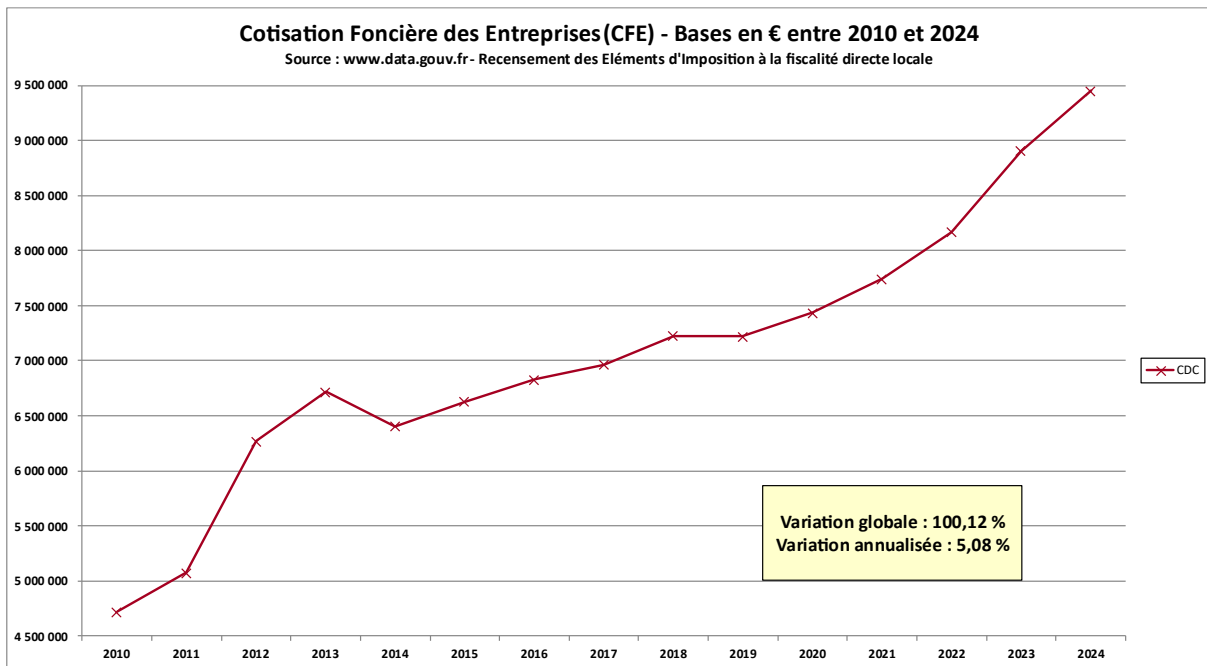
Concernant l'affectation du produit GEMAPI, les dépenses fléchées sont réparties comme suit :

DEPENSES	Libellés	Dépenses Totales - Service Mer et Littoral 2024	DEPENSES ELIGIBLES 2025 GEMAPI
Section de fonctionnement			
Charges à caractère général			
61521 - Entretien terrains	Entretien divers digues	10 000,00 €	
	Entretien espaces baignade		1 200,00 €
615232 - Réseaux	Entretien d'ouvrages PAPI	60 000,00 €	60 000,00 €
	Travaux manuels de réparation (A:17)	250 000,00 €	
	Visites techniques approfondies	60 000,00 €	60 000,00 €
61558 - Entretien biens	Entretien porte port (La Rote)	220 000,00 €	220 000,00 €
6156 - Maintenance	Maintenance Porte	10 200,00 €	10 200,00 €
617 - Etudes	Diagnostic de vulnérabilité - Réseaux Action 5.2 PAPI 2	30 000,00 €	30 000,00 €
	Diagnostic de vulnérabilité - Sot - Action 5.1 PAPI 2	160 000,00 €	160 000,00 €
62268 - Honoraires	Mission assistance statut et la gestion des chenaux et ouvrages hydrauliques	15 900,00 €	15 900,00 €
6228 - Divers honoraires	Animation PAPI	10 000,00 €	
6231 - Annonces et insertions	Insertions presse		
6236 - Catalogues et imprimés	Panneaux littoral + Parcours ludique	3 500,00 €	
6233 - Foires et expositions	Expo digues PAPI		
62875 - Rast d'aux communes	Interventions des services municipaux en cas d'alerte submersion	5 000,00 €	5 000,00 €
Frais divers	Téléphone, cotisations...	10 300,00 €	
Charges de personnel	Ensemble du service	196 200,00 €	
	Gestion de la compétence Geyssas		169 200,00 €
Autres charges de gestion courantes	Grouperment d'intérêt public littoral + numéris + licences...	15 700,00 €	
Charges financières	Intérêts emprunt PAPI	156 200,00 €	156 200,00 €
Dotations aux provisions	Provisions pour dépenses PAPI		
Total section fonctionnement		1 233 000,00 €	907 700,00 €
Section d'investissement			
Remboursement capital emprunt	Emprunt PAPI	115 000,00 €	115 000,00 €
	Achat terrain - La Couarde - Loix - PAPI 1		
	Matériel informatique et téléphonie		
Opération 1031 - Digues		1 656 000,00 €	866 000,00 €
	PAPI 1	450 000,00 €	450 000,00 €
	PAPI 2	266 000,00 €	266 000,00 €
	Projet survey (Unima)		
	Littoral		
	Observatoire du littoral (trait de côte) (CASAGEC contrat recherche)		
	Stratégie locale gestion du trait de côte (marsé sept 2021)		
	Plan d'urgence érosion		
	Elaboration cartes informatives		
	GEMAPI		
	Etudes système d'endiguement (CASAGEC)		
	Dossiers autorisation Système d'endiguement (EDD...)	100 000,00 €	100 000,00 €
	Digues		
	Travaux accord cadre digues (Eiffage, ré TP, Canal, Charente)	590 000,00 €	
	Subvention travaux urgence digues CD17	100 000,00 €	
	Participation, Batailleaux, systèmes protection	100 000,00 €	
	Achat matériel divers (compresseur, caisse à outils...)	50 000,00 €	50 000,00 €
Total section d'investissement		1 771 000,00 €	981 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	3 004 000,00 €	1 888 700,00 €
	Produit GEMAPI		1 100 000,00 €
	Recettes diverses		7 000,00 €
	Subventions à recevoir		149 100,00 €
	Crédits non consommés en 2024		51 396,24 €
	Reprise de provision		581 200,00 €
	TOTAL RECETTES POUR FINANCEMENT GEMAPI		1 888 696,24 €

V.4.4.7 Cotisation Foncière des Entreprises

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis en partie reversée aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.



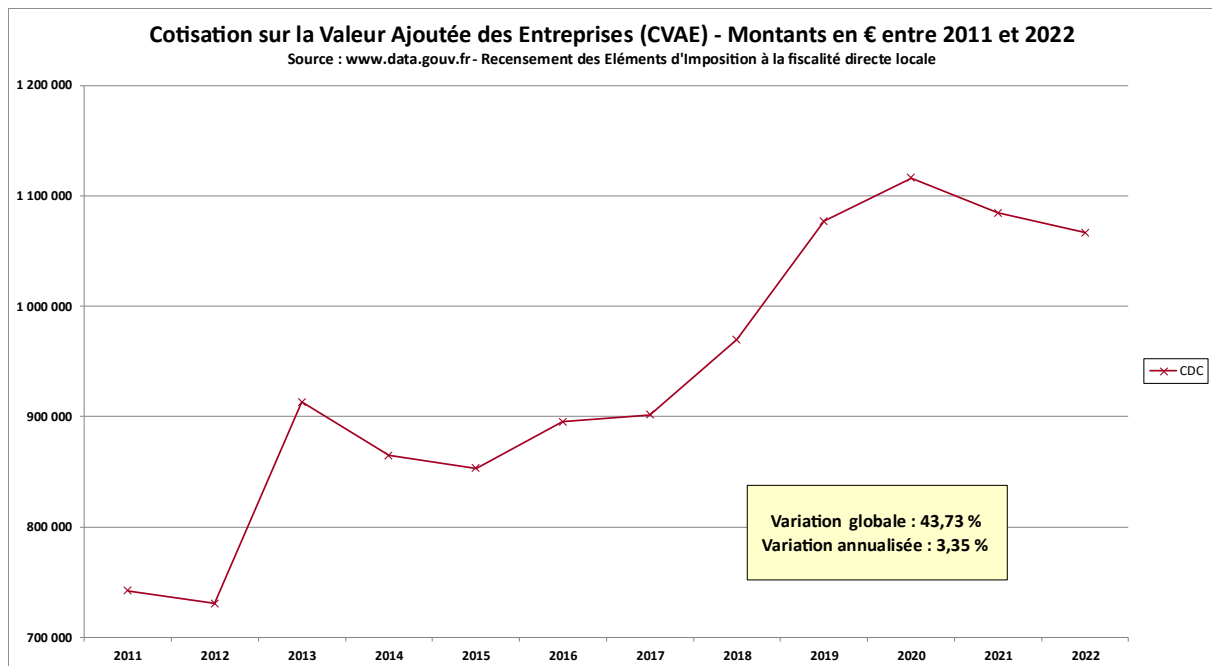
Sur la période étudiée :

- les bases nettes imposables sont en croissance de 5,08 % par an,
- les taux d'imposition présentent la rare particularité d'avoir baissé d'un modeste 0,15 % par an,
- l'augmentation des bases nettes imposables compense la légère baisse des taux d'imposition, amenant les montants nets collectés à 2,364 M€ en 2024.

V.4.4.8 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle était collectée par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, puis en partie reversée aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). En 2023 et en 2024, dans le cadre de la réforme en cours la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a perçu 1,21 M€ de TVA au titre de compensation pour perte de CVAE.



Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

- pour 2024 :
 - La **CVAE** est progressivement supprimée par l'Etat (suppression progressive jusqu'en 2027) elle est d'ores et déjà compensée par une fraction de la TVA nationale, la compensation est calculée sur la moyenne des 4 dernières années (2020-2023) de la cotisation perçue par la collectivité. La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises s'établit à 1 211 170 € et **ne progresse plus** également.
- pour 2025 :

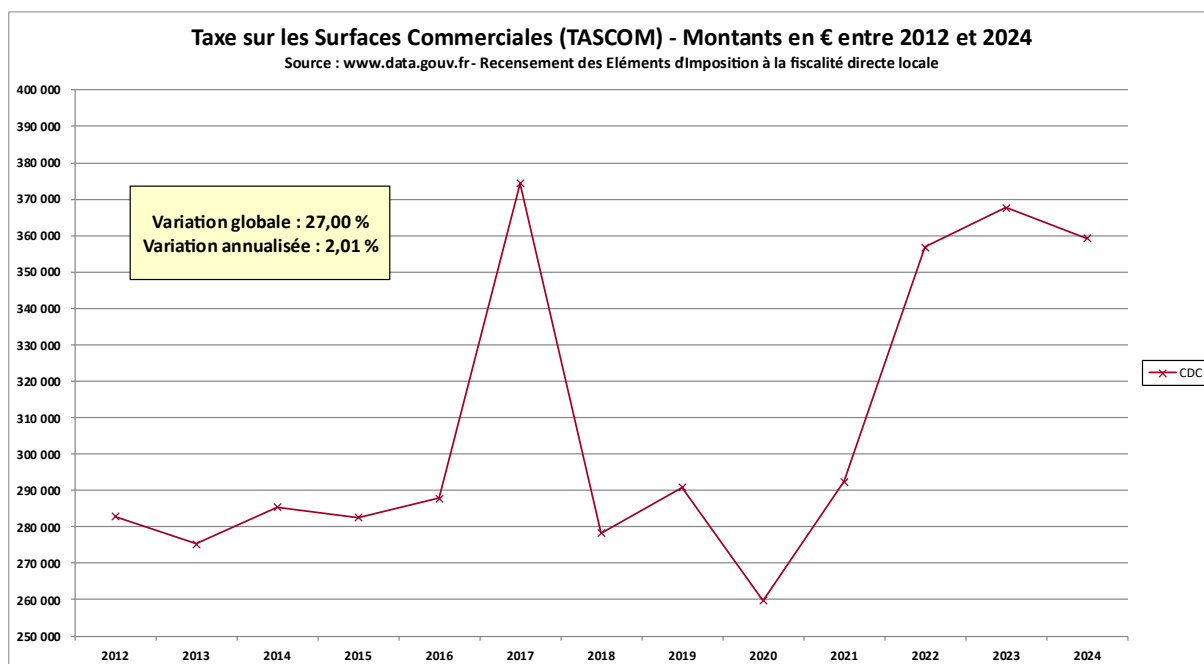
L'Etat compense par une part de la TVA nationale les recettes perdues par les collectivités du fait des décisions nationales (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et suppression de la CVAE pour les entreprises (initialement prévue en 2024 devrait avoir lieu en 2027, potentiellement repoussée à 2030)).

Ces compensations devaient être **initialement revalorisées** chaque année en fonction d'un pourcentage de la TVA nationale (qui progresse chaque année du fait de l'inflation), **ce n'est plus le cas, ces sommes sont figées pour l'année 2025** sur le montant perçu en 2024.

- **CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)** 1 211 176 €, Le calcul de la compensation est fait par rapport à la moyenne des 4 années (2020-2023).

V.4.5 Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

Cette taxe concerne les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €.



Eu égard aux écarts importants constatés entre les montants indiqués dans les Recensements des Éléments d'Imposition à la fiscalité directe locale et les Comptes Administratifs de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré pour les années 2018 à 2024, ce sont les montants de cette dernière référence qui ont été pris en compte.

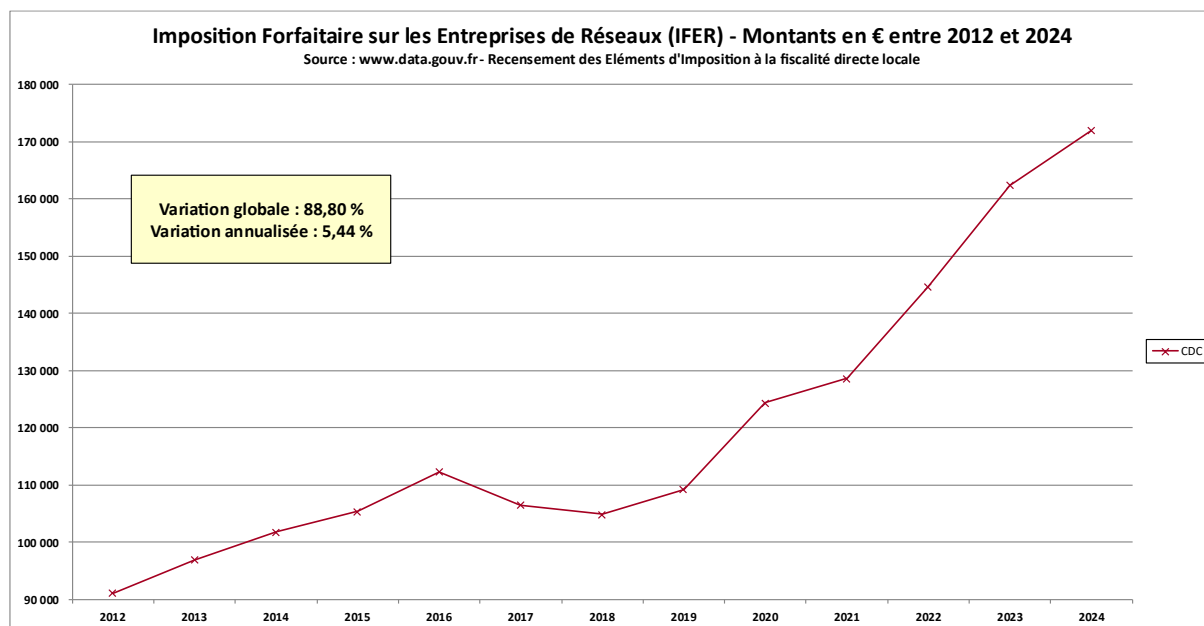
Hormis le pic constaté en 2017, et non-explicité à ce jour, le produit de cette taxe est assez constant jusqu'en 2021 et oscillait entre 270 k€ et 290 k€.

L'année 2022 marque cependant une hausse très significative des montants récoltés au titre de cette taxe.

Enfin, au regard du montant de 2021, la baisse constatée en 2020 était probablement due à la crise sanitaire.

V.4.6 Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Cette taxe vise certaines entreprises, dont l'activité est exercée dans les secteurs de l'énergie, des transports ferroviaires et des télécommunications, utilisant divers réseaux d'infrastructures, dont des réseaux de transport.



Comme précédemment, les montants indiqués dans les Comptes Administratifs de 2018 à 2024 de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré ont été préférés à ceux indiqués dans les Recensements des Éléments d'Imposition à la fiscalité directe locale.

Le produit de cette taxe était assez constant entre 2012 et 2019, oscillant entre 90 et 110 k€ environ. Depuis 2020 il est en hausse notable (172,0 k€ en 2024).

V.4.7 Taxe de séjour

Cette taxe prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et du département de la Charente-Maritime, concerne certains contribuables rétais.

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré avait institué, à compter du 1^{er} janvier 2016, une Taxe de séjour au forfait sur l'ensemble de son territoire.

Au 1^{er} janvier 2020 le mode forfaitaire a été abandonné au profit du mode réel : les éléments applicables à compter de cette date ont été votés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 (https://cdciledere.fr/sites/default/files/conseil-communautaire/file/2019.09.26-15-finances-tax-sejour-dispositions_2020.pdf).

Après consultation d'un avocat, évoquée dans la radioscopie de l'année dernière, le Conseil d'Administration de votre association n'a pas jugé nécessaire d'initier de démarche contentieuse avec la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au sujet de la Taxe de séjour puisque, notamment, le mode de perception forfaitaire, qu'il dénonçait, a été abandonné, à compter du 1^{er} janvier 2020, au profit du mode réel.

Le Conseil d'Administration de votre association se réjouit également que la proposition faite par Monsieur Patrick RAYTON, Maire de La Couarde-sur-Mer, lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, de passer d'un rythme de déclaration mensuel à un rythme trimestriel, pour faciliter le travail des « petits hébergeurs », ait été entendue et soit appliquée (sous réserve du vote par le Conseil Communautaire) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il appuiera également sa proposition, faite lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, de rallonger encore le rythme de déclaration et donc de paiement (semestriel ou annuel), dans la mesure, bien entendu, des possibilités offertes par la loi et les règlements en la matière.

Le produit de cette taxe était de 2 M€ environ par an jusqu'en 2019.

En 2020, année de crise sanitaire, il est tombé à 1,643 M€.

En 2021, une hausse importante l'a amené à 2,871 M€.

En 2022, il est monté à son plus haut historique : 3,418 M€ ; année particulièrement favorable au tourisme sur l'Ile de Ré et/ou augmentation du nombre de contribuables ?

En 2023, on constate une légère érosion à 3,266 M€.

En 2024, le produit de cette taxe remonte à 3,417 M€.

Moins du quart du produit de cette taxe est reversé aux dix communes de l'Ile de Ré au titre des attributions de compensation : 566,6 k€ en 2024 soit 16,6 % (cf. tableau ci-dessous).

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

- pour 2024 :

2.3.2. La Taxe de séjour :

La taxe de séjour s'élève à 3 416 500 € en 2024 contre 3 265 700 € en 2023 (hors Taxe Additionnelle Départementale) soit une hausse de 150 800 €. Le produit reversé par les opérateurs numériques (plus du 1/3 des recettes taxe de séjour) progresse de 4% cette année (1 107 600€ - hors TAD reversés en 2023, 1 155 900 € - hors TAD en 2024).



- pour 2025 :

2.3.3. La Taxe de séjour :

La collectivité a fait le choix depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- De percevoir la taxe de séjour au réel
- D'allonger la période de perception à l'année complète, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La nouvelle réglementation sur les meublés de tourisme pourrait impacter cette recette à compter de 2025, **un choix prudent d'une inscription budgétaire à 3 000 000 € a été fait pour 2025** (pour rappel : le produit 2024 s'élève à 3 400 000 €).

V.4.8 Attributions de compensation

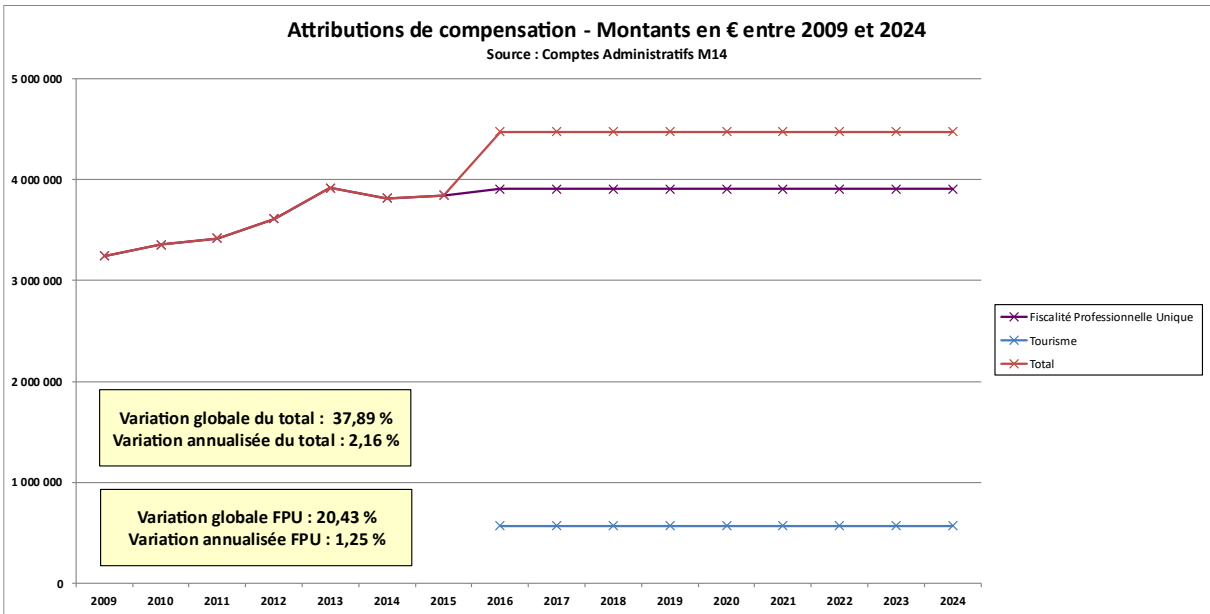
La Communauté de Communes de l’Ile de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l’intermédiaire d’une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l’Ile de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

L’évolution de ces attributions de compensation est la suivante :



V.4.9 Commentaires

V.4.9.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l’avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la Communauté de Communes de l’Ile de Ré.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes de l’Ile de Ré :

- l'article « 7311 – Contributions directes » (11,232 M€) représente 35,2 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement (31,887 M€),
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (28,147 M€) :
 - o l'article « 73111 – Impôts directs locaux » représente 39,9 %,
 - o l'article « 73113 - Taxe sur les surfaces commerciales » représente 1,3 %,
 - o l'article « 73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau » représente 0,6 %,
 - o l'article « 73118 – Autres contributions directes » représente 0,8 %,

- l'article « 73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés » représente 24,3 %,
- l'article « 73136 - Taxe GEMAPI » représente 3,9 %,
- l'article « 731721 - Taxes de séjour » représente 12,1 %,
- l'article « 7351 - Fraction de TVA - Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales » représente 12,7 %,
- l'article « 7352 – Fraction de TVA - Fraction compensatoire de la CVAE » représente 4,3 %.

Votre association a par ailleurs, de son côté, produit une étude utile à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes des communes de l'Ile de Ré (http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-TH-Reforme_Macron_2025.pdf).

V.4.9.2 Fiscalité des professionnels

La hausse des différentes contributions, mises à la charge des professionnels, est, *a priori*, un signe de la bonne santé de l'économie de l'Ile de Ré.

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré devra cependant veiller à maintenir ces charges d'impôts à un niveau compatible avec les capacités contributives des professionnels de son territoire.

De plus, pour mémoire, comme nous l'évoquions l'année dernière, le maintien d'une activité économique pérenne dans les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré, notamment en dehors de la période estivale, reste un impératif pour avoir des villages attractifs et vivants toute l'année.

Ce sujet est et restera donc d'actualité pour les années, et probablement même les décennies, à venir.

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

VI.1 Charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Les charges courantes de fonctionnement réalisées en 2023 et 2024 et prévues en 2025 par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivantes :

	2023	2024	Prévisions 2025	Evolutions 2024 vs 2023	Evolutions 2025 vs 2024
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins 6419, 6459 et 6489)	4 629	4 797	5 479	3,6%	14,2%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 696	3 001	3 540	11,3%	18,0%
61 SERVICES EXTÉRIEURS	1 439	1 685	2 551	17,1%	51,3%
60 ACHATS NON STOCKABLES	215	286	321	33,0%	12,4%
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	653	781	1 486	19,5%	90,3%
63 IMPOTS ET TAXES	50	52	54	4,2%	4,0%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	0	0	-	-
22 DEPENSES IMPREVUES	0	0	0	-	-
TOTAL DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	9 682	10 602	13 431	9,5%	26,7%

On notera :

- qu'entre 2023 et 2024, le total des charges courantes de fonctionnement est en hausse de 9,5 %,
- qu'entre 2024 et 2025, le total des charges courantes de fonctionnement est budgétisé en hausse de 26,7 %.

VI.2 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

A titre d'information, sur la période de 2009 à 2024, la répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins 6419, 6459 et 6489)	3 224	35,1%	288%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 646	17,9%	220%
61 SERVICES EXTERIEURS	3 411	37,1%	128%
60 ACHATS NON STOCKABLES	176	1,9%	111%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	676	7,4%	72%
63 IMPOTS ET TAXES	52	0,6%	722%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	2	0,0%	-100%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0,0%	-
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	9 187	100,0%	202%

Nous vous indiquions dans la « Radioscopie 2018 » que, retraité des chiffres donnés pour le poste « Déchets » lors de la présentation des Comptes Administratifs 2016 et 2017 les 6 avril 2017 et 12 avril 2018 en Conseil Communautaire, il apparaît que l'article « 61 – Services extérieurs », et notamment l'article « 611 - Contrats de prestations de services », a plus que quintuplé entre 2009 et 2017.

Votre association demandait à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré à la question n°11 de son courrier daté du 5 août 2018 (disponible sur le site Internet à l'adresse : http://adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Radioscopie_2018-Questions_au_President.pdf) : « Le recours massif à des prestataires extérieurs est-il toujours justifié, notamment si on le met en parallèle de l'augmentation des personnels de la collectivité et donc, en théorie, des compétences

internes ? Faites-vous une analyse a posteriori de ces dépenses pour éviter de les réitérer si elles se sont avérées improductives ? »

La même question a de nouveau été posée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré dans un courrier daté du 27 août 2019 (disponible sur le site Internet à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Radioscopie_2019-Questions_au_President.pdf).

Cette question, comme l'ensemble des deux courriers évoqués, est restée malheureusement sans réponse.

Par ailleurs, si on compare ces charges courantes de fonctionnement de 2024 aux mêmes charges courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2024 on obtient les éléments suivants :

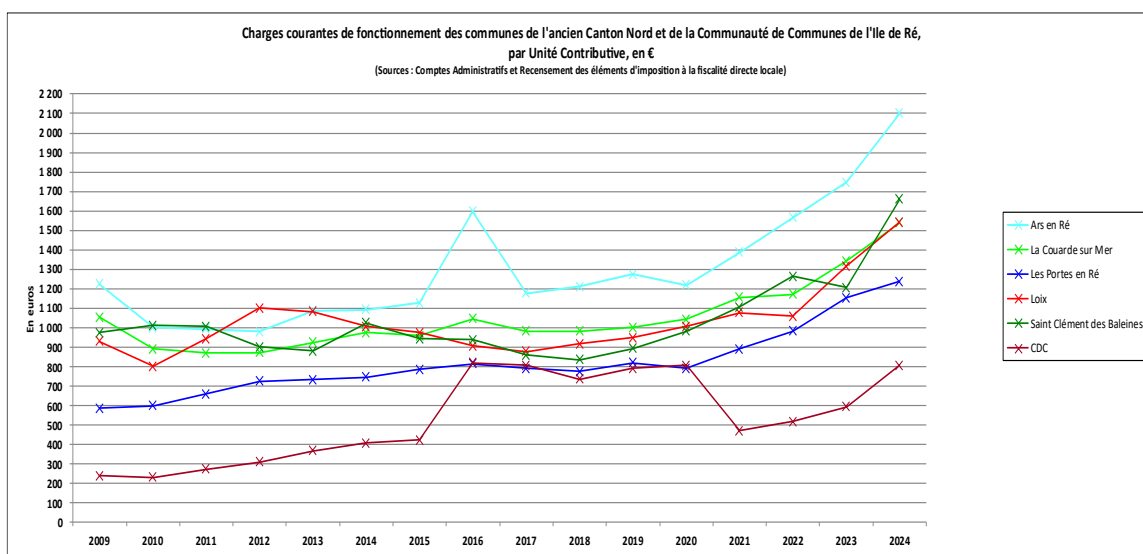
	2024 réel		2024 calculé avec inflation	
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins 6419, 6459 et 6489)	4 797	45%	1 581	35%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 001	28%	1 199	27%
61 SERVICES EXTÉRIEURS	1 685	16%	945	21%
60 ACHATS NON STOCKABLES	286	3%	173	4%
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	781	7%	581	13%
63 IMPOTS ET TAXES	52	0%	8	0%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	0%	1	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	10 602	100%	4 488	100%

Globalement, la hausse des dépenses courantes de fonctionnement sur cette période a été très supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation.

VI.3 Charges courantes de fonctionnement par Unité Contributive

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.

Rapportées aux Unités Contributives, les charges courantes de fonctionnement des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.



Sur la période étudiée :

- la très forte augmentation constatée en 2016 est due à l'absorption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » par le Budget Principal ; inversement la très forte baisse constatée en 2021 est due à la sortie du Budget Principal des éléments composant le Budget Annexe « Ordures Ménagères » réouvert,
- la tendance haussière observée entre 2009 et 2015 a repris depuis 2019,
- comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré, les charges courantes de fonctionnement par Unités Contributives de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré restent inférieures.

VI.4 Charges de personnel

VI.4.1 Répartition des effectifs

Les annexes « IV B9 – Annexes patrimoniales – Etat du personnel au 31/12/N » des Comptes Administratifs 2024 font état des répartitions suivantes des effectifs :

- Budget Principal :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00		1,00	1,00		1,00
Directeur Général des Services de 10 000 à 20 000 habitants	A	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		47,00		47,00	33,40	10,00	43,40
Adjoint administratif	C	14,00		14,00	10,60	3,00	13,60
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6,00		6,00	4,00		4,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4,00		4,00	2,80		2,80
Attaché	A	8,00		8,00	4,00	4,00	8,00
Attaché hors classe	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Attaché principal	A	3,00		3,00	3,00		3,00
Rédacteur	B	5,00		5,00	3,00	2,00	5,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4,00		4,00	4,00		4,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00		2,00	2,00		2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		22,00		22,00	16,80	3,50	20,30
Adjoint technique	C	3,00		3,00	2,00		2,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2,00		2,00	2,00		2,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Agent de maîtrise	C	2,00		2,00	2,00		2,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Ingénieur	A	4,00		4,00	1,00	2,50	3,50
Ingénieur principal	A	2,00		2,00	1,80		1,80
Technicien	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	4,00		4,00	3,00	1,00	4,00
Technicien principal de 2ème classe	B	2,00		2,00	2,00		2,00
FILIERE SOCIALE (d)		16,00	2,23	18,23	10,53	4,00	14,53
Agent social	C	7,00		7,00	3,80	2,00	5,80
Agent social principal de 1ère classe	C	1,00		1,00	0,50		0,50
Agent social principal de 2ème classe	C	1,00	2,23	3,23	3,23		3,23
Assistante socio-éducative	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Educateur jeunes enfants	A	4,00		4,00	1,00	2,00	3,00
Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	A	2,00		2,00	1,00		1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (f)		8,00		8,00	6,80	1,00	7,80
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3,00		3,00	2,80		2,80
Puéricultrice	A	2,00		2,00	2,00		2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Assistant de conservation du patrimoine	B	1,00		1,00		1,00	1,00
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00		6,00	4,00		4,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1,00		1,00			
Adjoint d'animation	C	4,00		4,00	3,00		3,00
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
EMPLOIS NON CITES (k)		8,00		8,00	6,00	2,00	8,00
Chômeur		1,00		1,00	1,00		1,00
Collaborateur de cabinet		1,00		1,00	1,00		1,00
Grade non statutaire		2,00		2,00		2,00	2,00
Président		1,00		1,00	1,00		1,00
Vice-Président		3,00		3,00	3,00		3,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + k)		111,00	2,23	113,23	80,53	21,50	102,03

- Budget annexe « Ecotaxe » :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Attaché	A	1,00		1,00		1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE		16,00		16,00	12,40	1,80	14,20
Adjoint technique	C	6,00		6,00	6,00		6,00
Ingénieur	A	2,00		2,00	1,80		1,80
Ingénieur hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Technicien	B	6,00		6,00	3,00	1,80	4,80
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00		1,00	0,60		0,60
TOTAL GENERAL		18,00		18,00	13,40	2,80	16,20

- Budget Annexe « Déchets » :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		1,00		1,00			
Adjoint administratif	C	1,00		1,00			
FILIERE TECHNIQUE		5,00		5,00	3,00	2,00	5,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Technicien	B	3,00		3,00	1,00	2,00	3,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint d'animation	C	1,00		1,00	1,00		1,00
TOTAL GENERAL		7,00		7,00	4,00	2,00	6,00

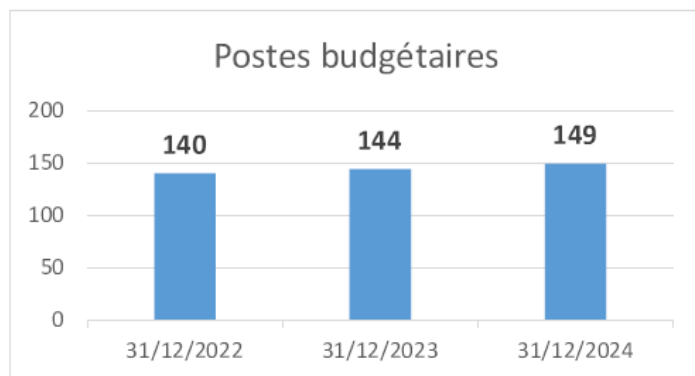
- Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00		6,00	3,00	2,00	5,00
Adjoint administratif	C	1,00		1,00		1,00	1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2,00		2,00	2,00		2,00
Attaché	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Attaché principal	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Rédacteur	B	1,00		1,00			
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Technicien	B	1,00		1,00		1,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00		1,00			
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	B	1,00		1,00			
EMPLOIS NON CITES (k)		1,00		1,00		1,00	1,00
Grade non statutaire		1,00		1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + k)		10,00		10,00	4,00	4,00	8,00

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

La structure des effectifs de 2022 à 2024

Postes budgétaires, pourvus ou vacants, tous budgets confondus



Répartition par catégorie, pourvus ou non, tous budgets confondus

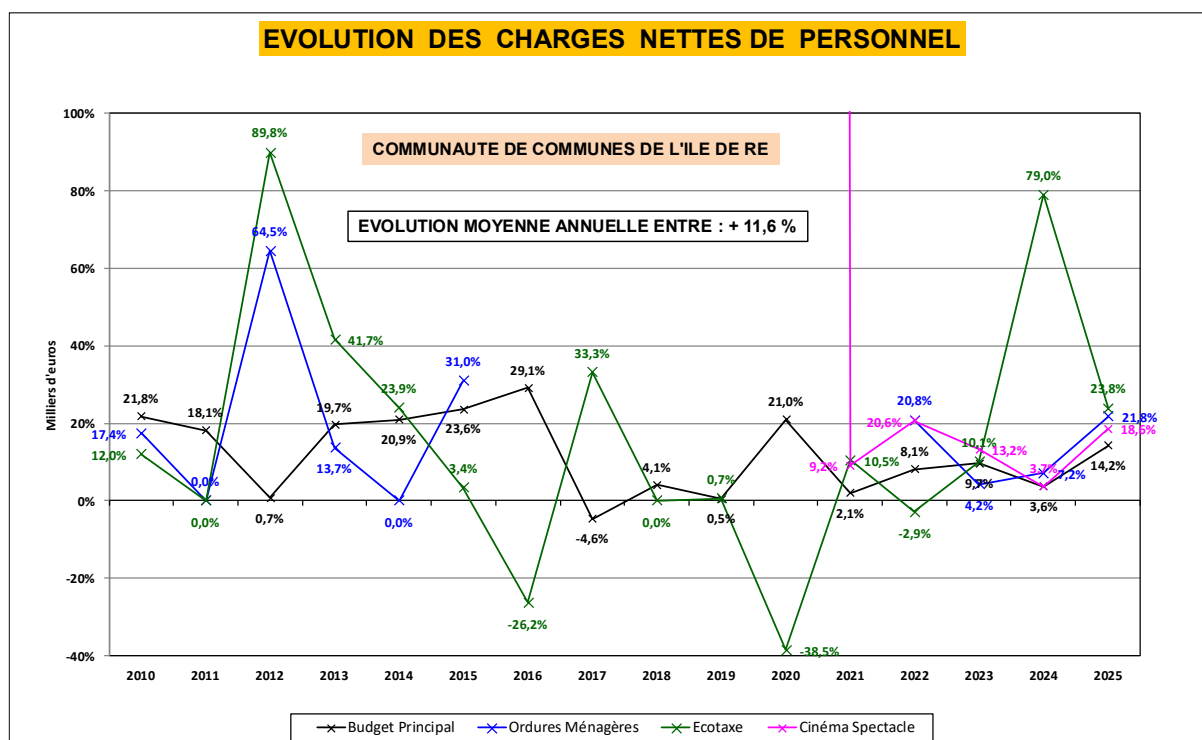
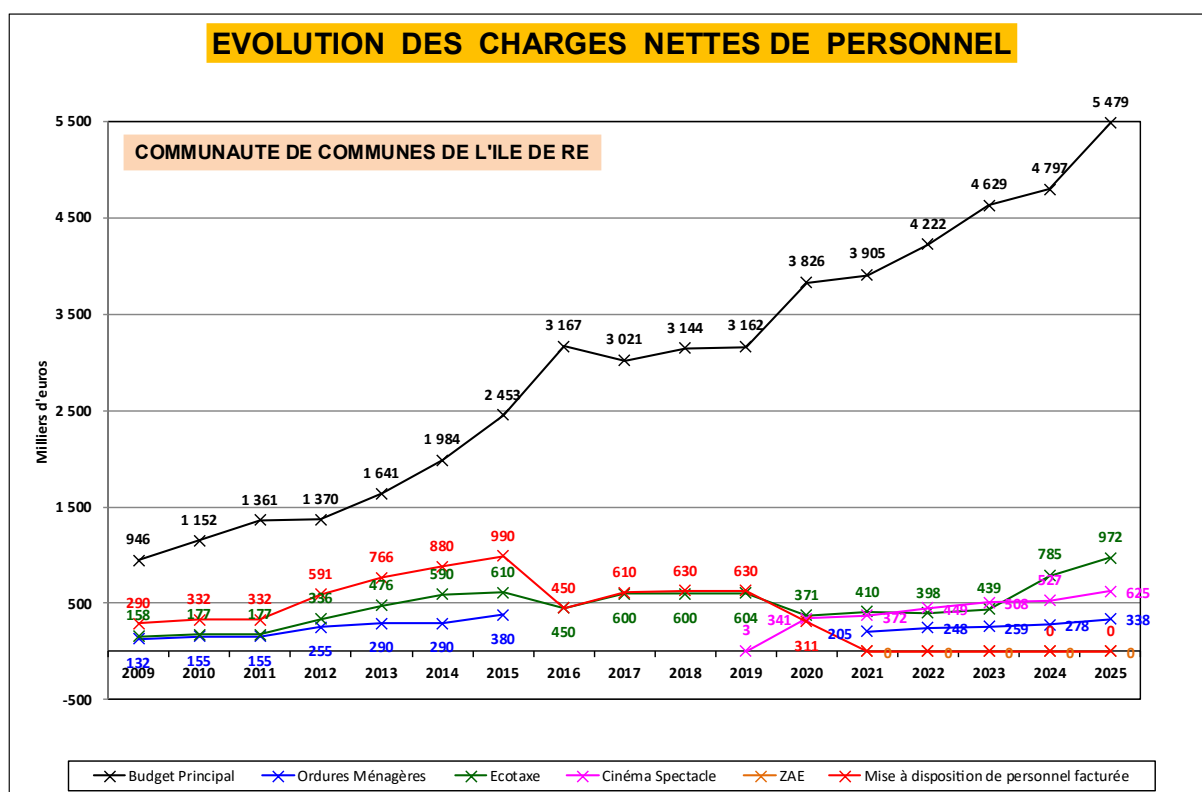
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
A	36	35	40
B	34	37	41
C	70	72	68
Total	140	144	149

Les effectifs ont progressé de 9 agents depuis 2022, en raison notamment de la création du poste de chargée de mission contractualisation en 2023, d'un agent supplémentaire à la régie, un agent pour la vie associative en 2024, la mise en place de la stratégie de la bande côtière en 2024, la politique de l'habitat dont la création du service commun d'instruction des demandes de changement d'usage en 2024, la création d'un poste de chargé de mission actions économiques fin 2024 (projet alimentaire de territoire).

La répartition entre catégories reste globalement stable sur 3 ans (environ 25% A, 25% B, 50% C).

VI.4.2 Evolutions des charges nettes de personnel

Les charges nettes de personnel du Budget Principal, des Budgets Annexes ainsi que les mises à disposition de personnel facturées (par le Budget Principal) suivent les évolutions suivantes :



Budget Principal :

Pour le Budget Principal, la hausse des charges nettes de personnel de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré (corrigées des produits retirés des mises à disposition de personnel facturées) a été constante entraînant leur quintuplement entre 2009 et 2025 :

- la période 2009 / 2016 a été témoin d'une hausse très importante (x 3,3),
- et a laissé place à une période de quasi stabilité, 2017 enregistrant même une baisse,
- depuis 2020 on constate de nouveau une hausse très importante.

L'évolution moyenne annuelle ressort ainsi entre 2009 et 2025 à + 11,6 %.

La prise en charge de nouvelles compétences par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré est, bien entendu, à l'origine d'une partie de cette hausse considérable des charges nettes de personnel.
On est cependant en droit de se demander jusqu'à quel point.

De plus l'évolution de ces charges nettes de personnel doit être mise en parallèle avec l'évolution des charges nettes de personnel des dix communes de l'Ile de Ré qui, elles, ont perdu un certain nombre de compétences.

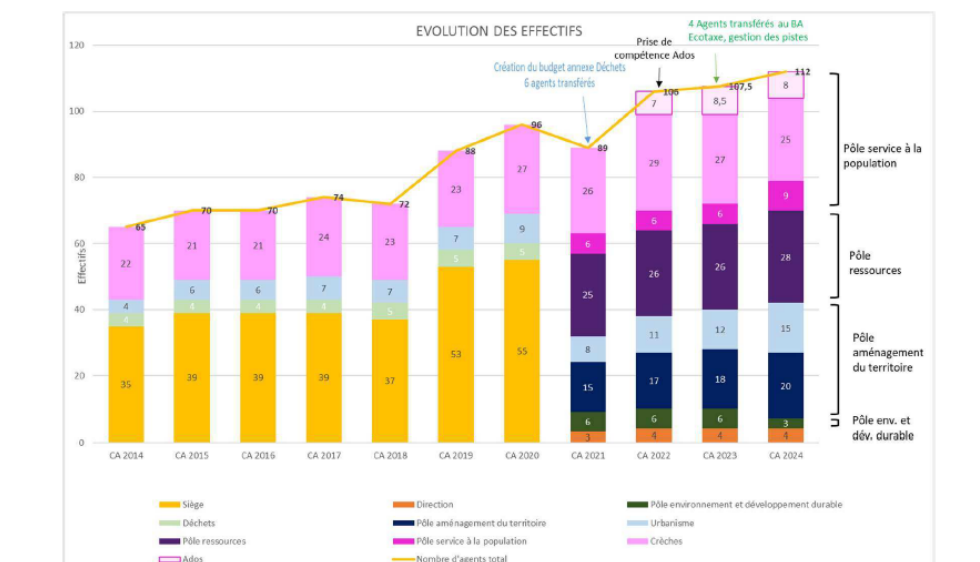
Et comme nous l'avons fait remarquer dans les « Radioscopies 2025 » des cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré, la tendance générale observée dans ces communes ne nous semble pas cohérente.

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

- pour 2024 :

Elles augmentent cette année de 3 % par rapport aux réalisations 2023 et se situent à 4 960 900 € soit + 141 000 €. Cette augmentation s'explique pour partie :

- Au développement du service Habitat, gestion des meublés de tourisme, 3 postes à compter du dernier trimestre 2024 pour gérer les déclarations de meublés
- Au développement du service économie, 1 agent pour la gestion du projet alimentaire de territoire et secteur agricole (En octobre 2024)
- Au développement de la régie bâtiment, 1 agent supplémentaire
- A l'arrivée d'un agent pour la vie associative (En juin 2024)
- Au glissement vieillesse technicité (GVT), Le concept de GVT permet de désigner l'évolution de la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents. Cette dynamique entraîne chaque année une augmentation du coût des agents et donc de la masse salariale des collectivités locales (environ 1 à 2% par an)



- pour 2025 :

1.2. Les charges de personnel (012) :

Les charges de personnel sont proposées à hauteur de 5 602 800 € cette année, soit + 465 600 € par rapport à 2024 (+ 9%) qui s'explique entre autres par :

- Modification du taux de la part employeur de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations des fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (CNRACL)
Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale pour l'année 2025 et les années à venir.
Pour l'année 2025, ce taux passe de 31,65 % à 34,65 %, soit un impact estimé à 100 000 € pour le budget principal.
Pour les années ultérieures, le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :
 - De 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026
 - De 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027
 - De 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028
- Aux remplacements pour arrêt longue maladie 60 000 €.
- Le glissement vieillesse technicité : avancements de grade et d'échelon, promotion interne, 1% de la masse salariale soit une estimation de 50 000 €.
- La mise en œuvre des projets du territoire et en particulier celle de la politique en faveur du logement, 2 agents au service meublés de tourisme, 80 000 €.
- Les renforts pour surcroît d'activité ou remplacement temporaire 75 000 €.
- Les tickets restaurants et la prévoyance obligatoire pour un montant de 100 000 €.

A noter qu'afin de favoriser l'emploi des jeunes (apprentis) et des seniors, la CDC s'engage depuis plusieurs années sur des dispositifs d'accession à l'emploi.

Budgets Annexes :

Les différents budgets de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, à l'exception du Budget Annexe « ZAE », comptabilisent des charges de personnel.

Jusqu'en 2015 pour le Budget Annexe « Ordures Ménagères » et jusqu'en 2019 pour le Budget Annexe « Ecotaxe », les dépenses de personnel étaient exclusivement constituées de remboursement au Budget Principal (compte 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement). Le Budget Principal enregistrant en parallèle un produit au « compte 70841 - Mise à disposition de personnel facturée : aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles ».

Pour le Budget Annexe :

- « Cinéma Spectacle La Maline » :
 - o la hausse des charges nettes de personnel est à mettre en parallèle de la mise en route progressive de cet équipement intercommunal, l'évolution récente est cependant sans commune mesure avec celle de ses recettes propres,
 - o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :
 - pour 2024 :
 - **Les charges de personnel (012) :**
Elles augmentent de 4 % en 2024, soit une augmentation de 20 000 €. La masse salariale se stabilise sur ce budget, A noter que les salaires des artistes (dépendant du GUSO) sont payés sur ce chapitre
 - pour 2025 :
 - **Les charges de personnel (012) :**
Comme pour tous les autres budgets, ce chapitre est impacté par la hausse de la CNRACL, le GVT et la prévoyance. En revanche en termes de prévisions il n'y a aucune augmentation par rapport à 2024.
- « Ordures Ménagères » :
 - o sur la période 2010 / 2015, la hausse a été très importante avec un quasi triplement de ces charges,
 - o depuis la réouverture de ce budget en 2021 elles sont d'un niveau inférieur à ce qu'elles étaient en 2015, mais elles sont sur une tendance haussière,
 - o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

- pour 2024 :

- **Les charges de personnel (012) :**

Elles représentent 3.7 % des dépenses de la section, pas de changement majeur sur ce chapitre, à noter le recrutement d'un agent en charge du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en fin d'année 2024.

- pour 2025 :

Elles représentent 3.9 % des dépenses de la section, pas de changement majeur sur ce chapitre par rapport à 2024. Les prévisions tiennent compte de l'augmentation de la CNRACL, du contrat de prévoyance et des tickets restaurant et du Glissement vieillesse technicité (comme évoqué pour le budget principal).

- « Ecotaxe » :

- o de 2009 à 2015, la tendance était globalement haussière,
- o puis, jusqu'en 2019, la tendance était stable malgré une baisse ponctuelle en 2016,
- o depuis elles alternent les hausses et les baisses,
- o et en 2024 et dans les prévisions budgétaires de 2025 elles explosent !
- o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

- pour 2024 :

- **Les charges de personnel (012) :**

Le transfert du service de la mobilité (gestion et entretien des pistes cyclables) et de la direction du PEDD impacte ce budget de 346 000 €.

- pour 2025 :

- **Les charges de personnel (012) :**

Les prévisions tiennent compte de l'augmentation de la CNRACL, du contrat de prévoyance et des tickets restaurant et du Glissement vieillesse technicité (comme évoqué pour le budget principal).

Masse salariale tous budgets confondus, par composante :

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

	2022	2023	2024	Progression 2022-2024	BP 2025
Masse salariale	5 508 610 €	6 030 049 €	6 557 066 €	19%	7 527 740 €
Salaire brut	3 432 977 €	3 707 028 €	3 978 383 €	16%	4 563 500 €
Salaire brut Titulaires	2 879 708 €	3 200 427 €	3 283 710 €	14%	3 846 600 €
Salaire brut contractuels	553 269 €	506 601 €	694 674 €	26%	716 900 €
Personnel CDG, Apprentis et autres	471 240 €	563 914 €	636 263 €	35%	747 000 €
Charges patronales	1 385 646 €	1 467 345 €	1 654 360 €	19%	1 838 550 €
Impôts, taxes, cotisations CNFPT	218 746 €	291 762 €	288 059 €	32%	378 690 €

La variation de la masse salariale entre 2022 et 2024 est principalement due à l'impact des réformes sur la revalorisation du point d'indice et l'augmentation de 5 points d'indice pour toutes les catégories, sur la revalorisation des échelles C1 et B1, aux mesures complémentaires en soutien pouvoir d'achat (prime de pouvoir d'achat), à l'augmentation du smic et à un recours accru aux personnel Centre de gestion.

On notera que les charges patronales et les impôts et cotisations ont davantage augmenté (+ 19% et + 32%) que les rémunérations brutes (+16%).

Les rémunérations brutes représentent un peu plus de 60% de la masse salariale totale.

Répartition par budget

Budget	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025
Principal	4 429 621 €	4 819 846 €	4 960 931 €	5 602 840 €
Ecotaxe	404 037 €	438 670 €	785 413 €	977 000 €
Cinéma	425 679 €	510 552 €	530 888 €	599 900 €
Déchets	249 272 €	260 981 €	279 833 €	348 000 €

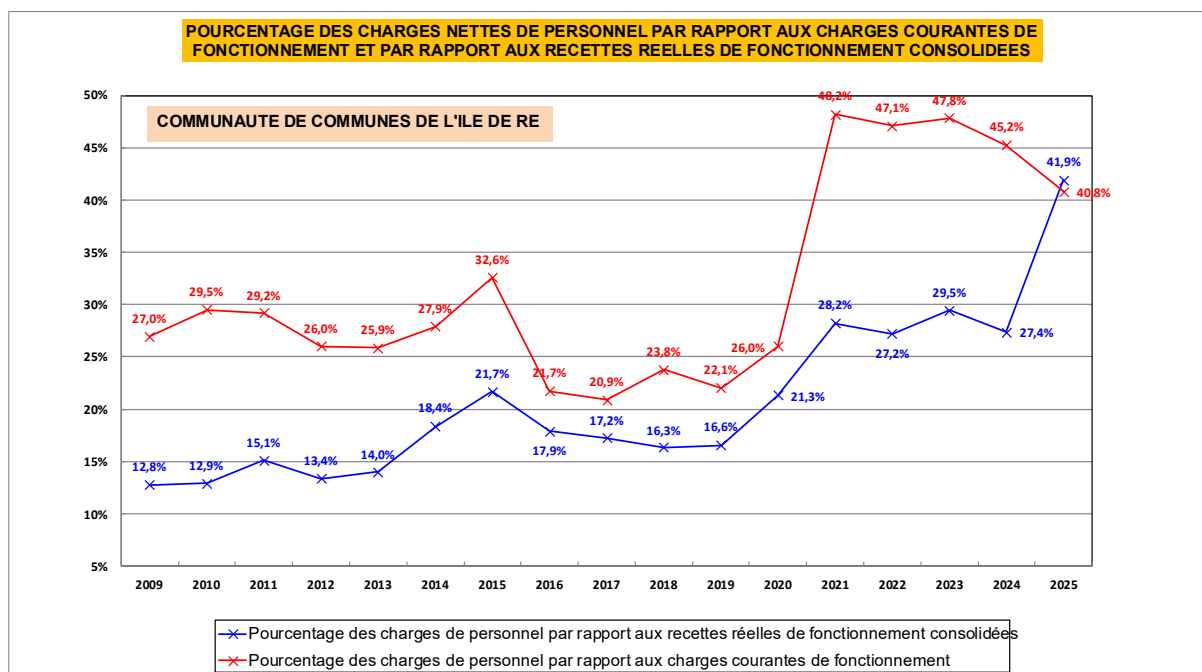
Pour 2025, les budgets sont globalement impactés :

- Par les cotisations CNRACL, la revalorisation du SMIC (impactant les rémunérations les plus proches), l'intégration des dépenses de prévoyance et de tickets restaurant
- Par les évolutions d'effectifs et les renforts.

VI.4.3 Proportions relatives des charges nettes de personnel

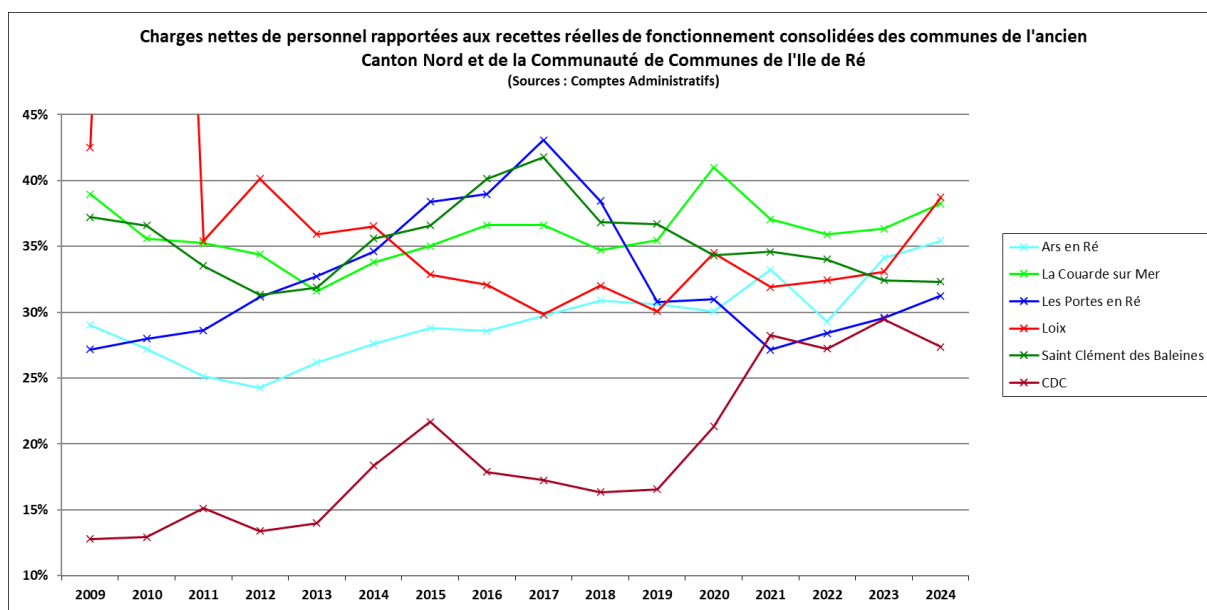
Pour le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel (corrigées des produits retirés des mises à disposition de personnel facturées) et le total des charges courantes de fonctionnement est un indicateur faussé par l'intégration, en 2016, du Budget Annexe « Ordures Ménagères » au Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et par le mouvement inverse, en 2021 ; cependant on constate :
 - o entre 2015 et 2021 où les conditions sont comparables, une augmentation très importante de cet indicateur (de 32,6 % à 48,2 %),
 - o une légère amélioration en 2022, non confirmée en 2023, plus marquée en 2024,
- le rapport entre les charges nettes de personnel (corrigées des produits retirés des mises à disposition de personnel facturées) et le total des recettes réelles de fonctionnement consolidées :
 - o était sur une tendance haussière entre 2009 et 2015,
 - o puis sur une tendance baissière jusqu'en 2019,
 - o puis de nouveau sur une tendance haussière forte en 2020 et 2021,
 - o qui s'inverse en 2022, puis de nouveau en 2023, puis de nouveau en 2024,
 - o l'évolution prévisionnelle de 2025 est liée à l'influence des marges nettes d'autofinancement des Budgets Annexes sur les recettes réelles de fonctionnement consolidées décrite précédemment.

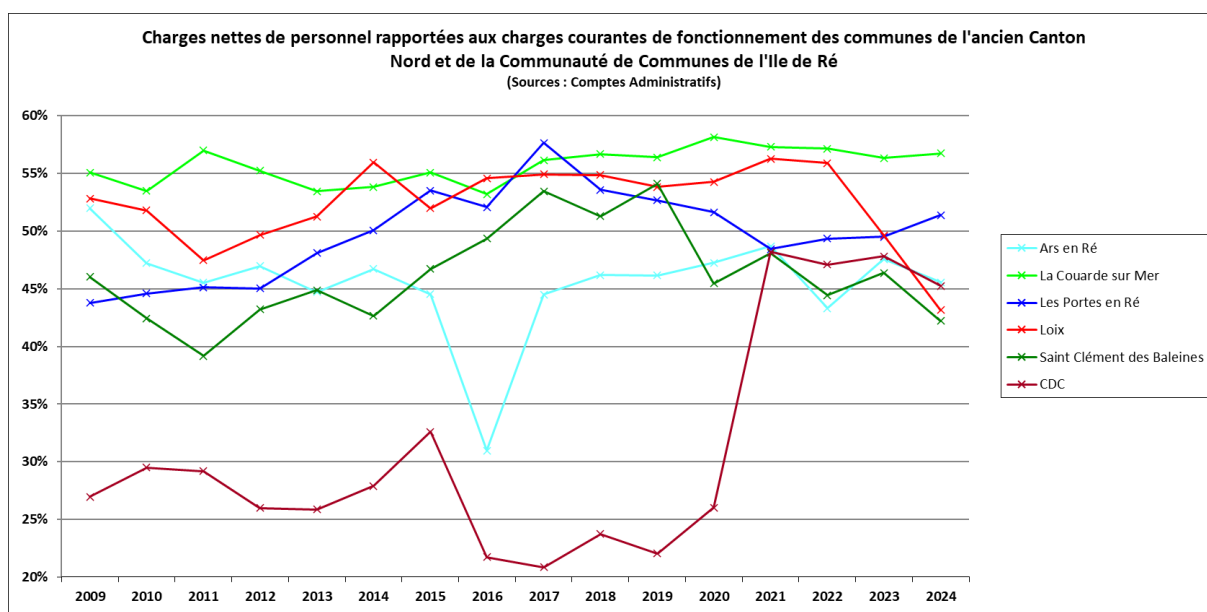


Les évolutions récentes de ces deux indicateurs nous fait nous demander si les charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont bien maîtrisées.

En comparaison avec les autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré :



Les charges nettes de personnel rapportées aux recettes réelles de fonctionnement consolidées, avec la création d'un Budget Annexe « Ordures Ménagères » en 2021, atteignent un niveau comparable à ceux des cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré.

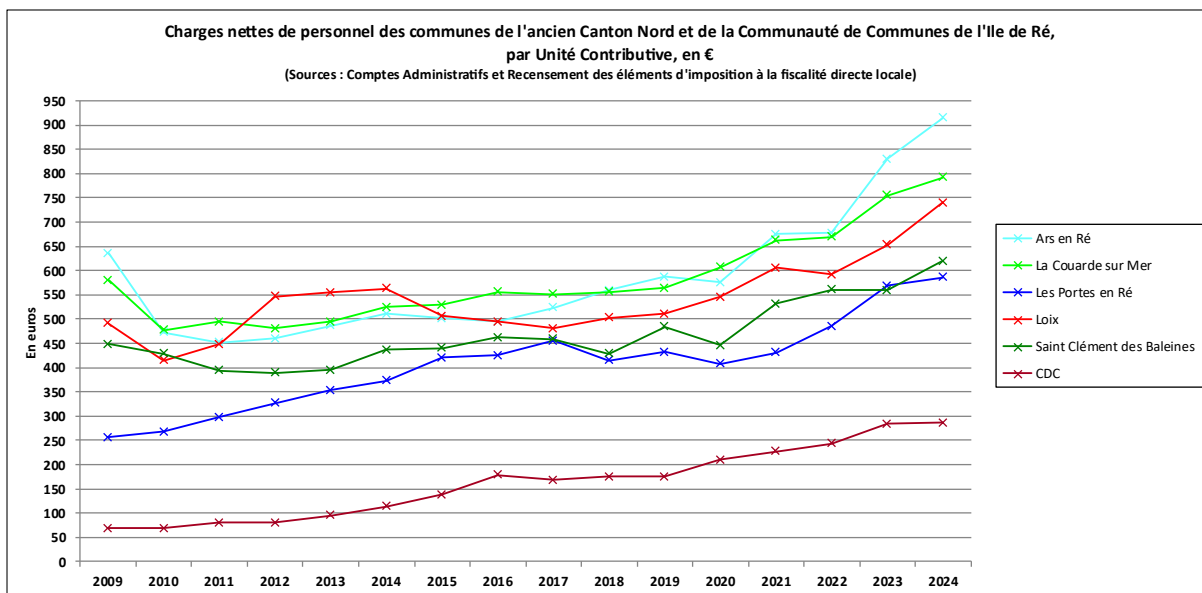


La même observation que précédemment peut être faite en matière de charges nettes de personnel rapportées aux charges courantes de fonctionnement.

VI.4.4 Charges nettes de personnel par Unité Contributive

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.

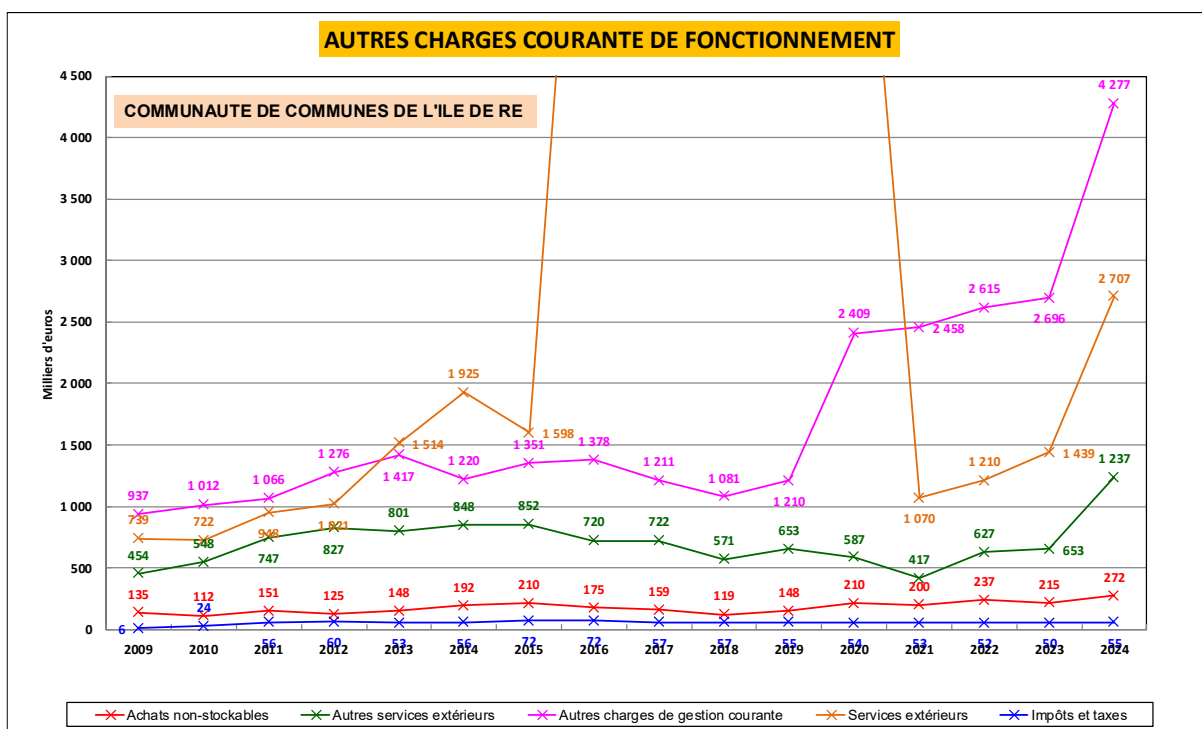
Rapportées aux Unités Contributives, les charges nettes de personnel des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.



Les charges nettes de personnel par Unité Contributive de la Communauté de Communes de l'Île de Ré s'affichent très en retrait de celles des autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré.

VI.5 Autres charges courantes de fonctionnement

VI.5.1 Représentation graphique



Entre 2016 et 2020 les « Services extérieurs » enregistraient les dépenses liées aux ordures ménagères et n'apparaissent donc pas pour une meilleure lisibilité du graphique.

VI.5.2 Charges à caractère général

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

- pour 2024 :

Elles augmentent passant de 2 356 900 € à 2 804 000 € soit + 19% (+447 100 €). Cette augmentation est liée pour partie :

- au renouvellement du contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine intercommunale et la remise à niveau des équipements + 281 000 €
- à la gestion de nouveaux bâtiments et le déploiement du service de la régie induisant des dépenses supplémentaires pour 71 000 €
- à l'entretien de la porte du port de La Flotte pour les années 2023 et 2024 + 50 900 €
- À l'inflation qui se situe à +2 % en 2024, cela représentant sur le budget 2024 une hausse de 47 000 €

- pour 2025 :

Les prévisions budgétaires s'établissent à 4 324 500 € pour 2025 contre 4 260 800 € pour l'année 2024, soit une **stabilisation** des dépenses de ce chapitre.

VI.5.2.1 Achats non-stockables

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
60611	Eau et assainissement	9	1	7	2	1	2	2	3	4	12	5	10	31	14	4	6	9
60612	Energie - Electricité	22	20	21	17	20	20	24	24	24	26	30	34	33	26	44	57	62
60621	Combustibles	26	21	24	28	18	19	24	19	19	25	29	17	19	31	17	5	29
60622	Carburants	2	2	4	8	11	14	14	12	15	11	18	7	8	13	13	13	15
60623	Alimentation	7	4	9	5	11	10	14	13	12	9	17	8	7	22	32	27	40
60624	Produits de traitement											0	3	2	1	2	1	1
60628	Autres fournitures non-stockées													6	7	6	5	6
60631	Fournitures d'entretien	1	1	2	2	2	2	6	4	3	2	2	4	5	3	3	5	5
60632	Fournitures de petits équipements	3	3	8	3	4	19	6	5	4	2	5	17	68	83	66	137	113
60636	Habillement et vêtements de travail	2	2	3	1	1	0	1	2	6	0	1	5	3	7	4	5	3
6064	Fournitures administratives	24	22	22	22	31	34	48	28	19	10	12	8	8	9	11	13	15
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	0	0	1	2	1	1	2	2	1	1	0	3	2	3	1	1	2
60668	Autres produits pharmaceutiques																1	1
6068	Autres matières et fournitures	40	35	51	35	48	69	68	64	51	19	30	93	9	16	13	10	22
Total		135	112	151	125	148	192	210	175	159	119	148	210	200	237	215	286	321

VI.5.2.2 Services extérieurs

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
611	Contrats de prestations de services	306	317	372	592	770	1 112	753	7 749	7 769	6 936	7 510	6 251	254	471	571	852	968
6132	Locations immobilières	48	37	48	45	67	70	69	68	68	53	59	52	38	49	57	56	127
6135	Locations mobilières	22	44	65	112	140	208	197	198	179	129	206	334	158	130	189		
61351	Locations mobilières - Matériel roulant																85	104
61358	Locations mobilières - Autres																67	60
614	Charges locatives et de copropriété			10	2	3	5	4	4	2	5	4	0	0	0	0	0	0
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	1	1	1	2		10	12	13	33	17	1	5	49	18	39	15	36
615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	1	43	40	27	26	49	35	45	18	17	29	105	25	2	7	10	59
615228	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres bâtiments								48	13	31	46	8	14	3	9	15	37
61523	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Voies et réseaux	247	151	237	105	363	283	309										
615231	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Voirie								167	238	168	293	115	144	108	55		
615232	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Réseaux												49	189	177	179	71	300
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant	0	5	4	1	0	3	11	1	10	14	1	3	8	13	6	4	10
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers	1	0	1	5	0	0					18		1	14	0	51	222
6156	Maintenance	54	79	55	63	75	92	105	164	235	191	208	278	83	97	94	120	161
616	Primes d'assurances	29	17	21	26	28	47	30										
6161	Primes d'assurances - Multirisques								31	30	31	41	24	17	29	112	128	138
6168	Primes d'assurances - Autres												15	19	7	7	7	31
617	Etudes et recherches		15	74	27	5	6	21	43	59	2		4	10	2	38	119	188
6182	Documentation générale et technique	10	4	4	3	7	12	17	18	19	18	22	38	26	32	32	34	37
6184	Versements à des organismes de formation	18	9	13	9	31	29	36	41	21	25	22	11	34	55	41	30	61
6185	Frais de colloques et séminaires	1	1	1	1		0					3	1	0	0	1	1	3
6188	Autres frais divers			1	1							13	16	0	3	2	20	11
Total		739	722	948	1 021	1 514	1 925	1 598	8 593	8 695	7 636	8 477	7 309	1 070	1 210	1 439	1 685	2 551

Pour mémoire, entre 2016 et 2020, le compte « 611 – Contrats de prestations de services » comptabilisait les dépenses de ce type liées à la gestion des ordures ménagères.

Les dépenses budgétisées en 2025 représentent une fois et demi celles comptabilisées en 2024.

VI.5.2.3 Autres services extérieurs

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2	2	3	3	4	5	5	5	6	6	5	1					
6226	Honoraires	60	24	121	133	221	140	192	48	55	26	53	58	16	54	28		
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux																2	8
62268	Autres honoraires, conseils...																69	144
6227	Frais d'actes et de contentieux	2	2						50	200	122	75	45	17	36	8	19	60
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers					5	5	3	4	4	3	7	51	40	104	93	149	371
6231	Annonces et insertions	25	29	86	100	57	81	108	110	119	102	119	90	87	109	68	79	119
6232	Fêtes et cérémonies	1	0	12	17	4	4	14	3	1	6	9	16	15	11	11	14	58
6233	Foires et expositions	33	5	3	5	3	3	8										
6234	Réceptions	27	14	13	18	22	20	22	23	20	16	20	3	3	13	34	28	24
6236	Catalogues et imprimés		0					0	1	1		0	36	28	31	80	83	152
6237	Publications	50	93	27	110	79	98	102	144	76	56	92	23	26	13	16	26	70
6238	Publicité, publications et relations publiques - Divers	15	13	32	116	109	184	24	23	23	40	43	30	10	41	74	77	181
6241	Transports de biens											1	9		3	5	0	
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité																26	28
6247	Transports collectifs	57	166	243	153	166	177	173	100	31	25	17	4	3	19	17	2	
6248	Transports de biens et transports collectifs - Divers	1				0	0						0	0	0	1	0	1
6251	Voyages, déplacements et missions	7	9	9	11	14	17	14	14	11	9	15	5	4	6	9	7	10
6255	Frais de déménagement	1				5						3	13	2	3	7	3	3
6256	Missions													1				
6261	Frais d'affranchissement	15	13	15	13	22	20	31	40	38	35	34	20	18	18	16	14	17
6262	Frais de télécommunications	28	30	33	41	66	76	116	111	96	83	108	76	60	65	58	49	58
627	Services bancaires et assimilés												1	1	1	1	1	1
6281	Concours divers (cotisations...)	3	10	11	12	13	17	29	39	39	41	36	35	48	37	49	60	80
6282	Frais de gardiennage														1	14	0	2
6283	Frais de nettoyage des locaux											3	43	37	50	51	60	79
62875	Remboursements de frais - Aux communes membres du GFP																	5
62878	Remboursements de frais - A des tiers	39	40		95	11			3					1	2	2	1	
6288	Autres services extérieurs	90	99	139				9	0		1	12	28	1	10	11	10	18
Total		454	548	747	827	801	848	852	720	722	571	653	587	417	627	653	781	1 486

Les dépenses budgétisées en 2024 au compte « 6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires – Divers » sont en forte hausse.

De même que les dépenses liées aux « Fêtes et cérémonies », « Catalogues et imprimés » et aux « Publicité, publications et relations publiques – Divers » : est-ce dû à la prochaine échéance électorale municipale qui approche ?

VI.5.2.4 Impôts et taxes

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
63512	Taxes foncières	5	24	56	59	53	56	72	72	57	57	55	54	53	52	50	50	51
63513	Autres impôts locaux	1															2	3
6358	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) – Autres droits				1													
Total		6	24	56	60	53	56	72	72	57	57	55	54	53	52	50	52	54

VI.5.3 Autres charges de gestion courante

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6513 1 Charges d'intervention pour compte propre – Aides à la personne - Bourses																1	3
6531 1 Indemnités, frais de mission et de formation des élus - Indemnités de fonction	78	79	67	79	79	77	79	79	80	80	81	81	79	76	84	87	87
6531 2 Indemnités, frais de mission et de formation des élus - Frais de mission et de déplacement	0	0	0	1	1	2	1	2	1						0	0	2
6531 3 Indemnités, frais de mission et de formation des élus - Cotisations de retraite	4	4	4	4	4	8	4	5	5	5	5	5	5	5	5	3	4
6531 4 Indemnités, frais de mission et de formation des élus - Cotisations de sécurité sociale - part patronale							22	22	23	23	23	24	23	22	24	25	25
6531 5 Indemnités, frais de mission et de formation des élus - Formation							0					1					7
6531 72 Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat											0		0	0		0	0
6541 Pertes sur créances irrécouvrables - Créances admises en non-valeur					0	0		0	5		7			23	16	8	65
6542 Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes								58	45		35			2	1	2	5
6556 8 Contributions aux organismes de regroupement - Autres contributions										3	123	136	115	170	126	162	296
6557 4 Contributions au titre de la politique de l'habitat											9	9	17	9	9	3	9
6558 Autres contributions obligatoires												1 430	1 500	1 500	1 500	1 500	1 600
6573 3 Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Départements												50					
6573 8 Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres établissements publics	9	9	9														
6574 1 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé - Ménages																	60
6574 2 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé - Entreprises																14	65
6574 8 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé - Autres personnes de droit privé	847	921	985	1 190	1 329	1 131	1 242	1 138	1 048	967	920	607	638	660	823	1 012	1 111
6581 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			1	3	3	2	2	74	4	3	6	67	81	148	108	184	204
6588 Autres charges diverses de gestion courante	5 018	5 248	5 509	5 482	5 502	5 678	5 798		0	0	2	0	6 466	6 540	6 542	6 850	6 952
Total	5 955	6 260	6 575	6 758	6 919	6 898	7 149	1 378	1 211	1 081	1 210	2 409	8 925	9 155	9 238	9 852	10 492

Les écritures au compte « 6558 - Autres contributions obligatoires » correspondent aux versements à la SPL Destination Ile de Ré.

Les subventions aux associations, qui avaient connues une baisse notable, repartent fortement à la hausse. Est-ce dû à la prochaine échéance électorale municipale qui approche ?

Les écritures au compte « 6588 - Autres charges diverses de gestion courante » correspondent aux reversements de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au Budget Annexe « Déchets ».

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise :

- pour 2024 :

1.4. Autres charges de gestion courante (65) :

Le montant de ce chapitre s'élève à 11 051 500 €, qui se ventile notamment comme suit :

- Les recettes liées à la TEOM qui doivent être inscrites sur le budget principal (soit + 227 700 € pour 2024). Elles sont reversées en totalité sur le budget annexe Déchets pour un montant de 6 847 700 € via l'article 65888.
- Les participations aux organismes de regroupement (destination ile de Ré 1 500 000 €, aéroport de La Rochelle 146 500 €...)
- Les subventions attribuées aux entreprises pour 14 500 €
- L'augmentation des subventions accordées aux associations +188 000 € (dont +60 000€ pour la crèche les p'tits drôles) Le montant des subventions versées s'élève à 1 026 000€ en 2024 contre 822 500 € en 2023.

- pour 2025 :

1.4. Autres charges de gestion courante (65) :

Elles sont proposées cette année à hauteur de 11 627 000 € pour 11 072 000 € en 2024, soit une augmentation de 555 000 €.

Elles se répartissent principalement comme suit :

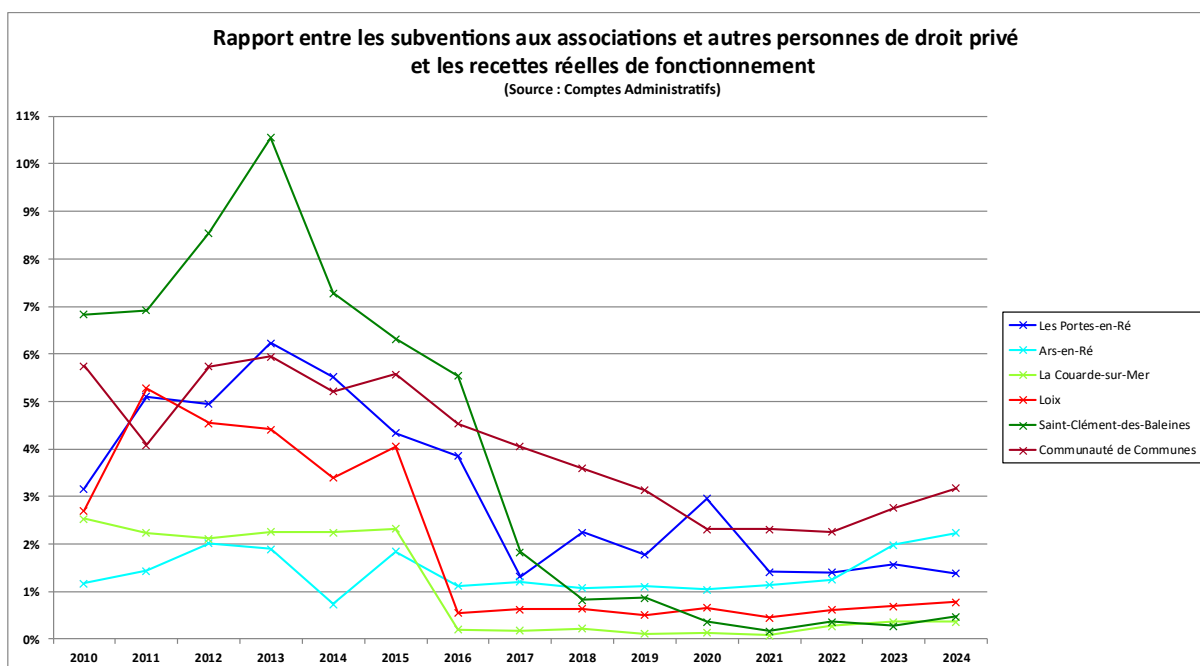
- 6 946 700 € de reversement du produit de la TEOM au budget annexe déchets (somme égale au produit levé), soit un impact sur ce chapitre de 1 65 000 €.
- 295 700 € de contributions attribuées aux organismes de regroupement (Aéroport de La Rochelle, CDA la Rochelle-Mobilité, GALPA, SDEER...).
- Destination ile de Ré 1 600 000 €.
- 1 096 000 € destinés au tissu associatif local stable par rapport à l'année 2024.
- 119 000 € d'aides aux entreprises (Sauniers aide installation 30 000 €, aide IGP 25 000 €, autres aides économiques 54 000 €)
- 60 000 € d'aides aux particuliers dans le cadre de la mise en œuvre des études liées au PLH.
- Subvention d'équilibre versée au budget annexe Cinéma-spectacle pour un montant de 1 200 000 €.

VI.6 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

VI.6.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement

Pour la période de 2010 à 2024 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et les recettes réelles de fonctionnement des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivants :



N. B. : pour mémoire les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

Dans une tendance générale à la modération bienvenue, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré se montre dépensière en la matière par rapport aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré.

La forte hausse constatée en 2023 et 2024 sera-t-elle due à l'approche des prochaines élections municipales ?

VI.6.2 Liste des bénéficiaires des subventions

VI.6.2.1 Budget Principal

La liste des bénéficiaires portée dans les annexes des Comptes Administratifs du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et/ou dans les procès-verbaux des du Conseil Communautaire du 28 mars 2024, y compris les prestations en nature, est la suivante :

Nom des bénéficiaires	2021	2022	2023	2024	2025
Personnes de droit privé	2 116 397,00	2 159 956,00	2 322 549,00	2 521 342,00	989 380,00
Associations	616 397,00	659 956,00	791 749,00	991 239,00	989 380,00
Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime (ADIL 17)	1 300,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	2 000,00
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	18 000,00	21 200,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Association Départementale de la Coopération Scolaire – Office Central de la Coopération Scolaire de Charente-Maritime (ADSC OCCE17)	500,00	500,00	600,00	600,00	2 400,00
Amicale des Anciens Cols Bleus de l'Île de Ré			15 000,00		
Association AFPS		15 000,00			
Association de Promotion des Huîtres de l'Île de Ré (APHRé)				10 000,00	
Association de Recherche et d'Etude du Patrimoine Maritime et Fluvial (AREPMAREF)	4 000,00	4 000,00	6 000,00	6 000,00	2 000,00
Association des Amis du Musée Ernest Cognacq (AAMEC)	1 000,00		4 200,00	2 000,00	7 500,00
Association des Producteurs de Sel de l'Île de Ré (APSIR)		4 800,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00
Association Horizon Habitat Jeunes				6 000,00	
Association pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Voltige et de l'Acrobatie à Cheval (ARDEVAC)	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	6 000,00
Association Rhétaise des 4 Saisons	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Association Sportive du CES	1 500,00	1 000,00			
Banque Alimentaire 17				1 000,00	
Bateaux Traditionnels d'Entre Loire et Gironde		8 000,00		2 270,00	
Caixa ca					400,00
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles de Charente-Maritime (CIDFF 17)	2 000,00	2 500,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Cercle Nautique d'Ars-en-Ré (CNAR)					2 000,00
Centre Nautique Couardais du Gossil (CNGG)		3 200,00	1 000,00	4 000,00	2 000,00
Centre Nautique de Plein Air (CNPA)					2 000,00
Centre Nautique Martinais			1 500,00	1 500,00	1 500,00
Collège Les Salières		15 500,00			
Comité de Jumelage Ré - Phillipsburg			3 200,00	23 000,00	
Comité Départemental Handisport		2 000,00		3 000,00	
Compagnie Grande Cabane Création		2 000,00	500,00		
Contempo Ré Danse	14 000,00	14 000,00	14 000,00	20 000,00	20 000,00
2CV Méhari					400,00
Donne un spectacle	4 500,00	4 500,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Ecole de musique de l'Île de Ré	130 000,00	100 000,00	130 000,00	160 000,00	160 000,00
Flottille en Pertuis - Maison du Platin	900,00	6 000,00	10 000,00	8 000,00	8 000,00
Football Club Rétais			6 000,00	7 500,00	7 500,00
Fort la Prée Festival Rock					3 000,00
Harmonie La Flotte	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	
Harmony's Swing					4 000,00
I Cycle (chantier d'insertion maison centrale)			7 000,00	7 000,00	12 000,00
Île de Ré Espérance - Comité de jumelage Australie				3 000,00	4 000,00
Île de Ré Galop			5 000,00	5 000,00	5 000,00
Île de Ré Photo Club	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Îlot-Théâtre Compagnie	6 000,00	6 000,00	8 000,00	10 000,00	10 500,00
Jazz au Phare	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	25 000,00
Jazz en Ré	8 000,00	8 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
Label Oyat	3 000,00	3 000,00	8 000,00	15 000,00	20 000,00
La Fabrique à Son		3 500,00	3 500,00	4 000,00	4 000,00
La Famille au Cœur			600,00	600,00	600,00
La Mer Ecrite	5 000,00	10 500,00	11 000,00	14 000,00	16 000,00
La Vague Bleue				2 000,00	3 000,00
Le Bocal				15 000,00	15 000,00
L'Embellie - Maison d'accueil pour les famille de détenus	5 500,00	6 000,00	8 000,00	8 000,00	10 000,00
L'Encre et la Pierre	2 160,00	10 000,00	28 500,00	23 000,00	23 000,00
Les Chordiales			500,00	500,00	900,00
Les Croqueurs de Pommes Aunis			1 000,00		
Les Frères du Port				500,00	
Les Restaurants du Cœur 17					10 000,00
Le Tigre de Monbadon					4 000,00
Lions Club Ile de Ré	2 000,00	2 000,00	2 000,00	3 000,00	3 000,00
Loix Tennis Couardais			2 000,00	2 000,00	2 000,00
M'L'Art	4 500,00	4 500,00	4 500,00	5 500,00	
Mission Locale 17	17 379,00	17 336,00	17 389,00	17 389,00	17 680,00
Musicalis	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Musique en Ré	55 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	65 000,00
Océan Karaté Club					2 000,00
Ophidie Circus Arts du Cirque	2 000,00	12 000,00	3 000,00	8 000,00	4 000,00
Petits Drôles Les	104 658,00	70 370,00	80 000,00	145 000,00	138 000,00
Philharmonie de l'Île de Ré	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Ré Beach Club	15 500,00	15 500,00	33 210,00	31 000,00	33 000,00
Ré Clé Ré	29 500,00	31 000,00	34 000,00	47 000,00	46 000,00
Ré Espaces Jeunes	16 000,00				
Ré Flying Oysters (RFO)	1 800,00	2 000,00	4 000,00	9 000,00	12 000,00
Ré Handball Club - CDAIR Jeux Paralympiques				12 820,00	
Ré Handi Tennis 17	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Ré Jouir Festibal	3 000,00	9 000,00	15 000,00	16 000,00	16 000,00
Ré Majeur			10 000,00	10 000,00	15 000,00
Ré Solidarité		1 500,00	2 000,00	2 500,00	2 500,00
Rives de Mômes	3 000,00	3 000,00	1 000,00		
Run in Ré					2 000,00
Secours Catholique	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 500,00
Simon de Cyrène		5 000,00			
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)					
Syrinx					1 500,00
T24 Xtrem	2 000,00	5 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

Tardigrades Les	1 600,00	3 000,00	5 000,00	6 000,00	6 000,00
Théâtre Amazone	2 500,00	12 500,00	12 500,00	17 500,00	12 500,00
Théradance					1 000,00
Union Départementale des Associations Familiales 17 (UDAF 17)	1 500,00	2 900,00	4 000,00	4 000,00	6 000,00
UPSM - Un Bateau pour Ré	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	7 500,00
VAE		4 100,00			
Verdinière La	70 000,00	70 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Visiteurs de Prison Association Nationale des (ANVP)	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH)	100,00	250,00	250,00	260,00	
Volets Ouverts				3 000,00	
Wind Club Couardais			8 000,00	8 000,00	8 000,00
Entreprises	0,00	0,00	0,00	13 880,00	0,00
Coopérative des Sauniers de l'Ile de Ré				3 920,00	
Divers Aide IGP				9 960,00	
Personnes physiques	0,00	0,00	30 800,00	16 223,00	0,00
Divers Aide achat Vélo Aide Assistance Electrique			30 800,00	16 223,00	
Autres	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
Destination Ile de Ré	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	
Personnes de droit public	145 976,06	179 151,38	134 726,72	169 938,18	16 400,00
Etat	0,00	0,00	2 169,00	5 821,68	0,00
Communauté d'Agglomérations de La Rochelle			2 169,00	5 821,68	
Départements	13 900,00	0,00	0,00	0,00	16 400,00
Collège Les Salières - Saint-Martin-de-Ré	13 900,00				16 400,00
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)	132 076,06	179 151,38	132 557,72	159 616,50	0,00
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime (CAUE 17)	17 463,00	8 731,80	8 731,80	3 239,50	
Groupement d'Intérêt Public Littoral	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
Syndicat Mixte de l'Aéroport La Rochelle Ile de Ré	104 613,06	160 419,58	113 825,92	146 377,00	
Autres	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00
Université de Poitiers - Dispositif Histo-Party				4 500,00	
TOTAL GENERAL	2 262 373,06	2 339 107,38	2 457 275,72	2 691 280,18	1 005 780,00

Les trois associations « Ecole de musique de l'Ile de Ré », « Les Petits Drôles » et « La Verdinière » sont les plus grosses bénéficiaires de subvention.

Par rapport aux années précédentes on notera la disparition de la subvention versée à l'Association Rétaise de Développement Culturel La Maline (ARDC La Maline), association aujourd'hui dissoute avec la reprise de la gestion en directe de l'équipement culturel La Maline par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

On notera par ailleurs que dans le Compte Administratif 2024 :

- une somme de 1 012 162 € est portée au débit du compte « 65748 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé - Autres personnes de droit privé », soit un décalage de 900 € avec les données du tableau ci-dessus si on y ajoute les 16 223 € versés à des personnes physiques dans le cadre de l'aide à l'achat d'un vélo électrique et les 4 500 € versés à l'Université de Poitiers,
- les 1,5 M€ de contributions apportées à la « SPL Destination Ile de Ré », en charge de la promotion du tourisme, sont comptabilisés au compte « 6558 - Contingents et participations obligatoires - Autres contributions obligatoires »,
- les 3 239,50 € de contributions attribuées au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime (CAUE 17) sont comptabilisés au compte « 65574 - Contingents et participations obligatoires - Contributions au titre de la politique de l'habitat »,
- les 13 880 € versés à la Coopérative des Sauniers de l'Ile de Ré et à divers professionnelle dans le cadre de l'obtention de l'Indication Géographique Protégée ont été comptabilisés au compte « 65742 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé – Entreprises »,
- les 5 821,68 € attribués à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, les 10 000 € de contributions attribuées au Groupement d'Intérêt Public Littoral et les 146 377 € attribués au Syndicat Mixte de l'Aéroport La Rochelle Ile de Ré sont comptabilisés au compte « 65568 - Contributions obligatoires - Contributions aux organismes de regroupement – Autres contributions ».

VI.6.2.2 Budget Annexe Ecotaxe

La liste des bénéficiaires portée dans les annexes des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et/ou dans les procès-verbaux des du Conseil Communautaire du 28 mars 2024, y compris les prestations en nature, est la suivante :

Nom des bénéficiaires	2021	2022	2023	2024	2025
Personnes de droit privé	69 252,50	66 800,00	80 647,03	87 547,90	70 500,00
Associations	69 252,50	66 800,00	65 013,99	81 022,27	70 500,00
Ancre Maritaise					500,00
Association de Défense des Ecluses à Poissons de l'Île de Ré (ADEPIR)	6 183,50			15 000,00	
Association de Pêche et Nautisme Rivedousais (APNR)	2 500,00		9 000,00		
Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA)		2 800,00	6 500,00	4 000,00	1 500,00
Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA)	2 720,00				
Club Subaquatique de l'Île de Ré				5 200,00	
Ecole Buissonnière					1 000,00
Ilôt Théâtre					500,00
Label Oyat					500,00
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	53 849,00	60 000,00	44 513,99	51 822,27	60 000,00
Musée du Platin					500,00
Ré-Avenir	4 000,00	4 000,00	5 000,00	5 000,00	5 500,00
Ré Nature Environnement					500,00
Personnes physiques	0,00	0,00	15 633,04	6 525,63	0,00
Divers - Aide achat récupérateur eau de pluie			15 633,04	6 525,63	
Personnes de droit public	315 019,02	3 448 790,93	914 293,47	951 646,04	529 688,41
Etat	315 019,02	625 230,81	593 256,32	868 373,53	529 688,41
Association des Etangs et Marais d'Ars-en-Ré (AEMA)	13 141,52	237 558,22	282 905,32	267 180,53	29 982,41
Association des Etangs et Marais d'Ars-en-Ré (AEMA)	3 500,00				
Association des Etangs et Marais d'Ars-en-Ré (AEMA)	21 000,00				
Association des Etangs et Marais d'Ars-en-Ré (AEMA)	10 500,00				
Office National des Forêts (ONF)	141 800,00	175 177,39	92 336,00	601 193,00	365 196,00
Office National des Forêts (ONF)	39 482,50	212 495,20	218 015,00		134 510,00
Office National des Forêts (ONF)	26 930,00				
Office National des Forêts (ONF)	58 665,00				
Départements	0,00	2 795 401,88	228 976,96	83 272,51	0,00
Département de la Charente-Maritime		2 795 401,88	228 976,96	83 272,51	
Communes	0,00	28 158,24	9 060,19	0,00	0,00
Mairie de La Flotte - Soutien algues vertes		28 158,24	9 060,19		
Autres	0,00	0,00	83 000,00	0,00	0,00
Conservatoire du Littoral			83 000,00		
TOTAL GENERAL	384 271,52	3 515 590,93	994 940,50	1 039 193,94	600 188,41

Comme l'année précédente les écritures du Compte Administratif 2024 sont en fort décalage avec les montants repris dans ce tableau.

VI.6.2.3 Budget Annexe Ordures Ménagères

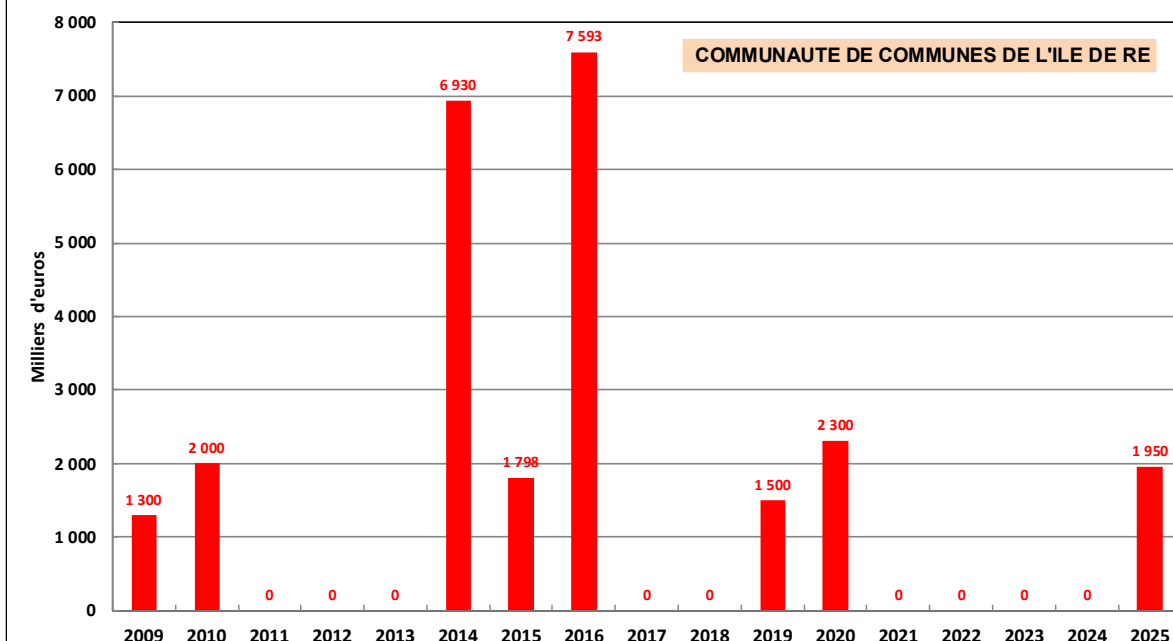
Il n'y a aucune subvention comptabilisée dans le Compte Administratif 2024 et le Budget Primitif 2025.

VII. EMPRUNTS

VII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période de 2009 à 2024, et prévisionnel pour l'année 2025, par la Communauté de Communes de l'Île de Ré pour son Budget Général et ses Budgets Annexes sont les suivants :

EVOLUTION DU MONTANT CONSOLIDE DES EMPRUNTS ANNUELS CONTRACTES



On notera, sur la période de 2014 à 2016, les montants très importants des emprunts contractés par la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Ces emprunts ont, de plus, été contracté :

- pour des durées inhabituellement longues (40, 45 et 55 ans) faisant courir sur au moins deux générations la charge des remboursements,
- avec des taux faibles à la signature, mais variables dans le temps, laissant planer une incertitude sur les charges d'intérêts futures.

Selon les informations de l'annexe « IV B1.2 – Etats annexés patrimoniaux – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » du Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, le taux d'intérêt :

- des deux emprunts de 2014, de 1,60 % à la signature, était de 3,59 % au 31 décembre 2024 (*versus* 2,755 % au 31 décembre 2023 et 1,34 % au 31 décembre 2022),
- de l'emprunt de 2015, de 1,75 % à la signature, était de 3,99 % au 31 décembre 2024 (*versus* 3,316 % au 31 décembre 2023 et 1,982 % au 31 décembre 2022),
- de l'emprunt de 2016, de 1,75 % à la signature, était de 3,99 % au 31 décembre 2024 (*versus* 3,648 % au 31 décembre 2023 et 1,909 % au 31 décembre 2022),
- de l'emprunt de 2016, de 1,35 % à la signature, était de 3,59 % au 31 décembre 2024 (*versus* 2,921 % au 31 décembre 2023 et 1,097 % au 31 décembre 2022).

A notre connaissance :

- ces durées seraient justifiées par le fait qu'il s'agissait de financer les opérations de constructions de logements sociaux sur les communes d'Ars-en-Ré, Loix et Saint-Martin-de-Ré,
- les taux variables étant quasiment incontournables pour ce type de durées,
- ces montants seraient la conséquence du montant total de ces opérations, dépassant d'ailleurs largement les budgets initiaux, qu'il était impossible de financer par les ressources propres de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et notamment ses excédents d'exploitation.

En fonction des informations portées dans les Comptes Administratifs 2023 et 2024 nous avons estimé la surcharge financière liée à ces augmentations de taux à 165,3 k€.

De son côté, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise au titre des « Charges financières » pour 2024 :

1.5. Les charges financières (66) :

Ce poste de dépenses passe de 462 664 € à 677 467 € (ICNE inclus), cette hausse de 214 800 € s'explique par la hausse des taux d'intérêts (+ 161 400 €), en effet les emprunts réalisés auprès de la caisse des dépôts sont indexés sur le livret A. Et par répercussion de la hausse des taux les intérêts courus non échus (ICNE) augmentent (+53 400 €).

En 2019 et 2020 les emprunts mentionnés concernent la reconstruction de la salle de spectacle « La Maline » sur la commune de La Couarde-sur-Mer.

En 2025 les emprunts mentionnés concernent principalement le nouveau Budget Annexe « ZAE ».

VII.2 Crédit de trésorerie

En 2024 :

- il n'y a pas eu de tirage sur une ligne de trésorerie sur le Budget Principal, le Budget Annexe « Ordures Ménagères » et le Budget Annexe « Ecotaxe »,
- il y a toujours une avance de trésorerie de 2 M€ du Budget Principal au Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline », malheureusement non mentionnée à l'annexe « IV B1.1 – Etats annexés patrimoniaux – Etat de la dette – Détail des crédits de trésorerie » - Compte « 51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement » du Compte Administratif soumis au vote en Conseil Communautaire.

VII.3 Emprunts garantis par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

L'annexe « IV B1.1 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Emprunts garantis par la Commune ou l'établissement », ou l'annexe « IV B7.3 – Etats annexés patrimoniaux – Engagements hors bilan – Etat des emprunts garantis » dans la nomenclature M57, des Comptes Administratifs de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré précise les emprunts garantis par cette collectivité locale.

Au 31 décembre 2020, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré était garante d'un montant total de 12,141 M€ pour des opérations de logements à caractère social, au bénéfice de :

- « Atlantic Aménagement – Groupe Action Logement », né du regroupement de sociétés d'HLM de la région (www.atlantic-amenagement.com) à hauteur de 3,280 M€,
- « Immobilière 3F – Groupe Action Logement », numéro 1 du logement social en France (www.groupe3f.fr) à hauteur de 4,841 M€,
- « Noalis – Groupe Action Logement », entreprise sociale pour l'habitat (www.noalis.fr) à hauteur de 4,020 M€.

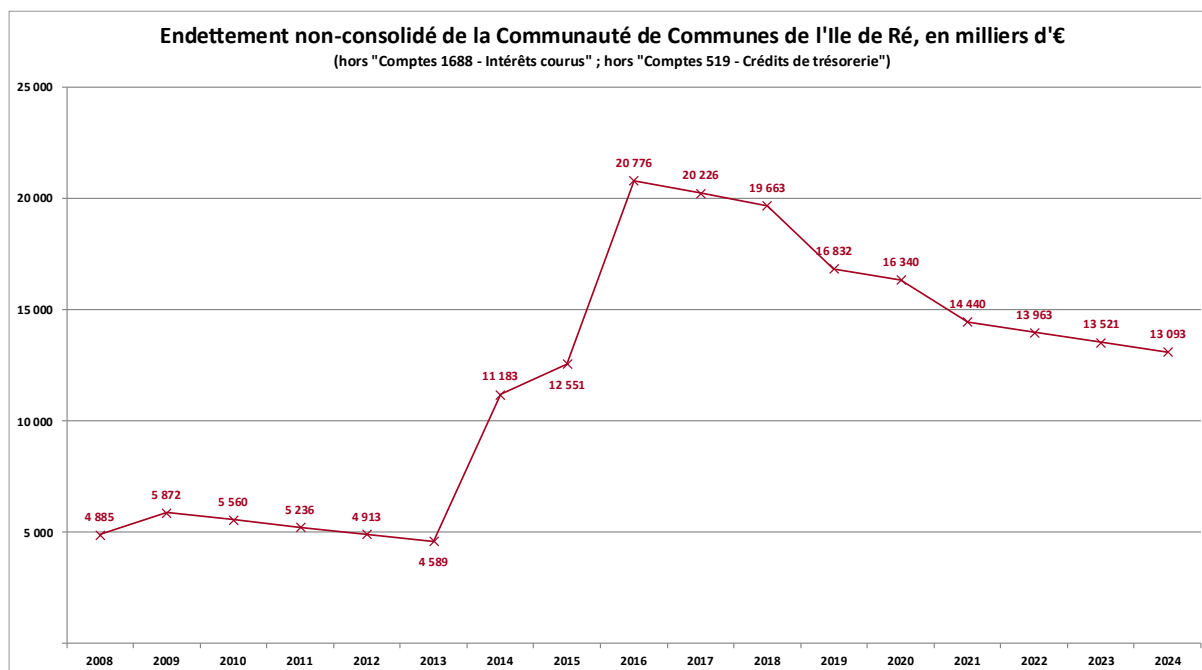
Dans les Comptes Administratifs 2021, 2022, 2023 et 2024 cette annexe est vierge ne permettant pas d'actualiser ces montants.

L'annexe « IV B10 - Etats annexés patrimoniaux – Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier » des Comptes Administratifs 2024 mentionne cependant ces trois organismes au titre de « Garantie ou cautionnement d'un emprunt » pour du logement social avec dans la colonne « Montant de l'engagement » les cumuls de sommes suivants :

- Immobilière Atlantic Aménagement : 6,472 M€,
- Noalis : 3,736 M€,
- SA Immobilière 3F : 0,650 M€,
- soit un total de 10,858 M€.

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

VIII.1 Endettement non-consolidé



Cet endettement non-consolidé, pour simple d'accès qu'il soit, ne donne qu'une vision très imparfaite de la situation d'endettement global des collectivités locales. En effet, il ne tient pas compte des avances et des lignes de trésorerie auxquelles peuvent faire appel ponctuellement certaines collectivités locales et qui constituent des dettes financières qu'elles devront rembourser, ni de l'endettement porté par le(s) éventuel(s) Budget(s) Annexe(s). Il ne devra donc être utilisé qu'avec parcimonie et on lui préférera, à chaque fois que cela sera possible, l'endettement consolidé.

Au 31 décembre 2024 l'endettement était :

- principalement porté par le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré (66,9 %),
- le Budget Annexe :

- Cinéma Spectacle « La Maline » en portant 28,3 %,
- Ordures Ménagères en 4,4 %,
- Ecotaxe en portant 0,3 %.

Comme nous le rappelons systématiquement, quelle que soit la situation, il reste impératif que l'équipe communautaire garde une vision globale de son endettement.

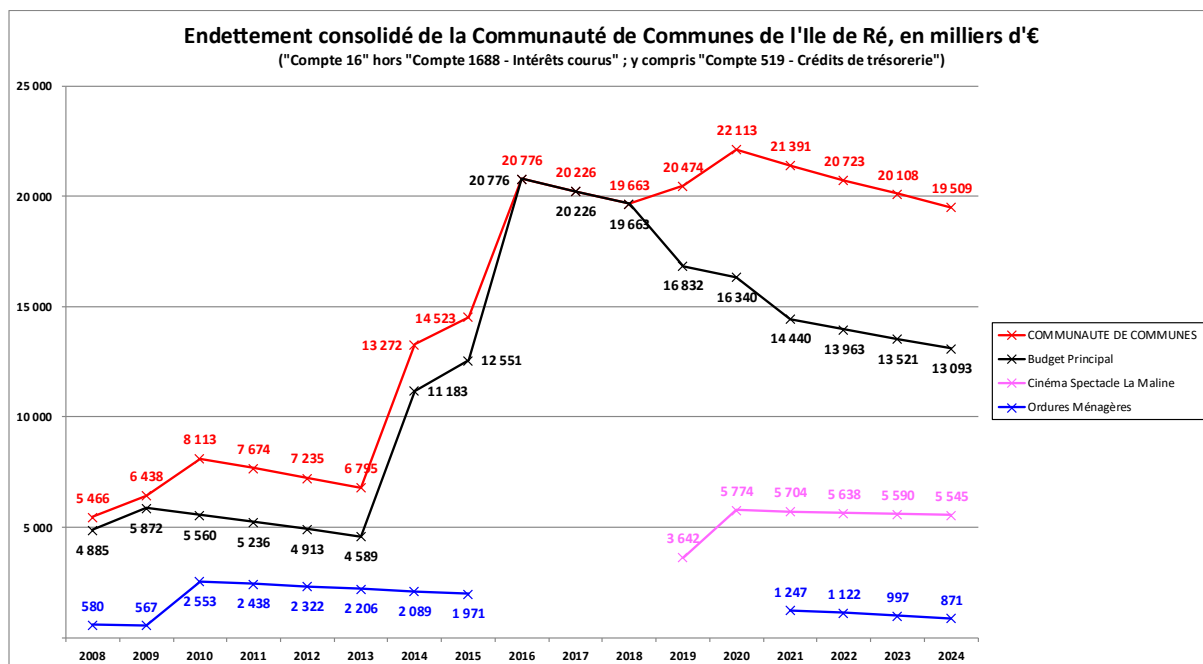
VIII.2 Endettement consolidé

VIII.2.1 Endettement consolidé de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

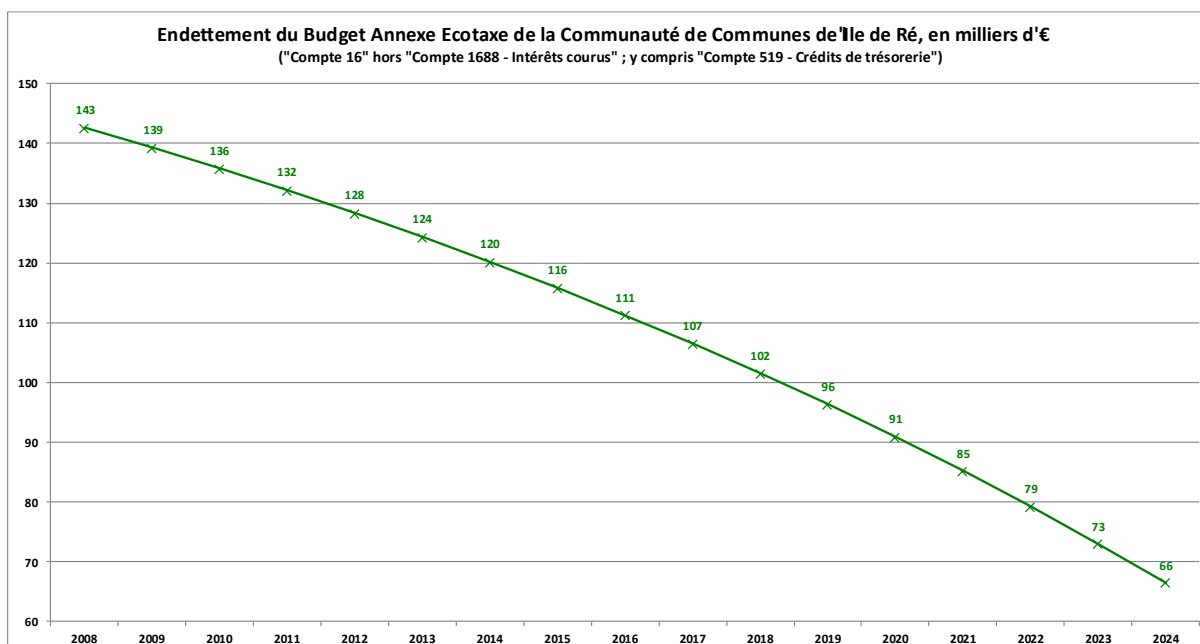
La Communauté de Communes de l'Ile de Ré est la seule collectivité locale de l'Ile de Ré dont le Budget Annexe « Ecotaxe » porte un endettement.

Les deux graphiques ci-dessous, réalisés à partir des Comptes de Gestion, présentent :

- d'une part l'endettement consolidé de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, hors Budget Annexe « Ecotaxe », c'est-à-dire le cumul de l'endettement du Budget Principal, du Budget Annexe « Ordures Ménagères » jusqu'en 2015 et à partir de 2021 et du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » à partir de 2019 : l'endettement est majoritairement porté par le Budget Principal même si les endettements portés par les Budgets Annexes restent significatifs.

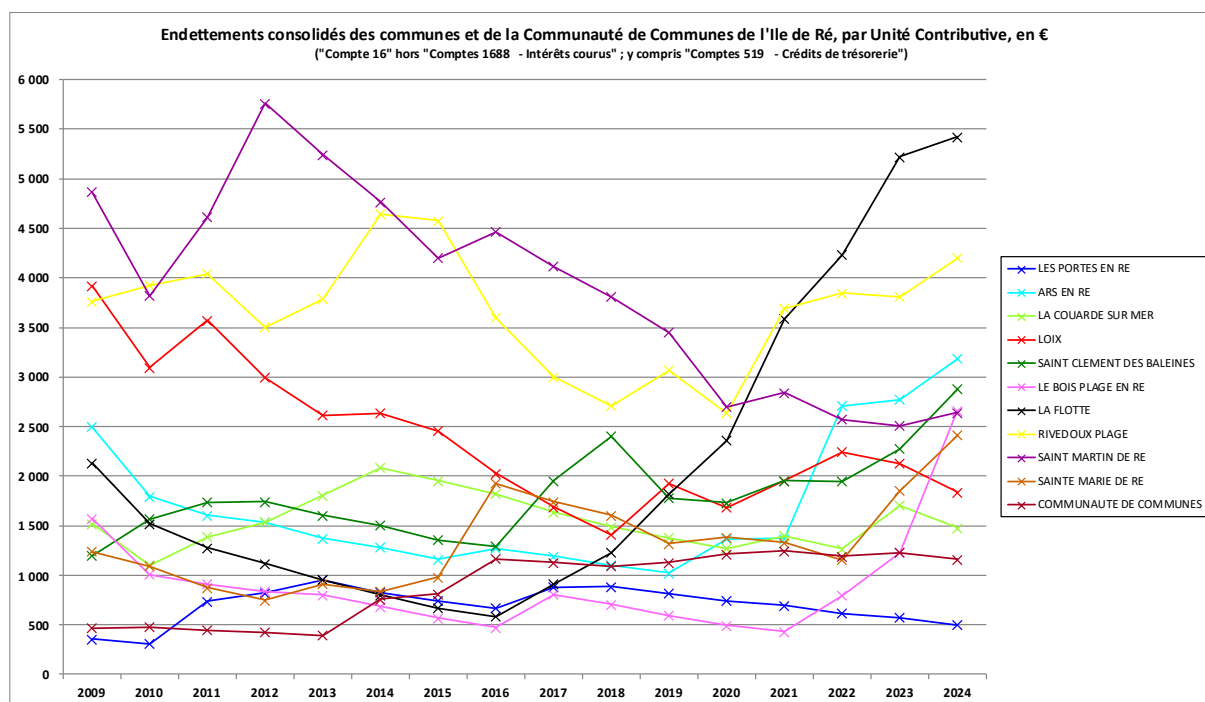


- et d'autre part l'endettement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré seul : cet endettement correspond à un emprunt unique de 145 k€, souscrit en 2007 pour une durée de 25 ans, pour l'opération dite « Le Préau ».



Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.

Rapportés aux Unités Contributives, les endettement consolidés (hors Ecotaxe) des dix communes de l'Île de Ré et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivants :

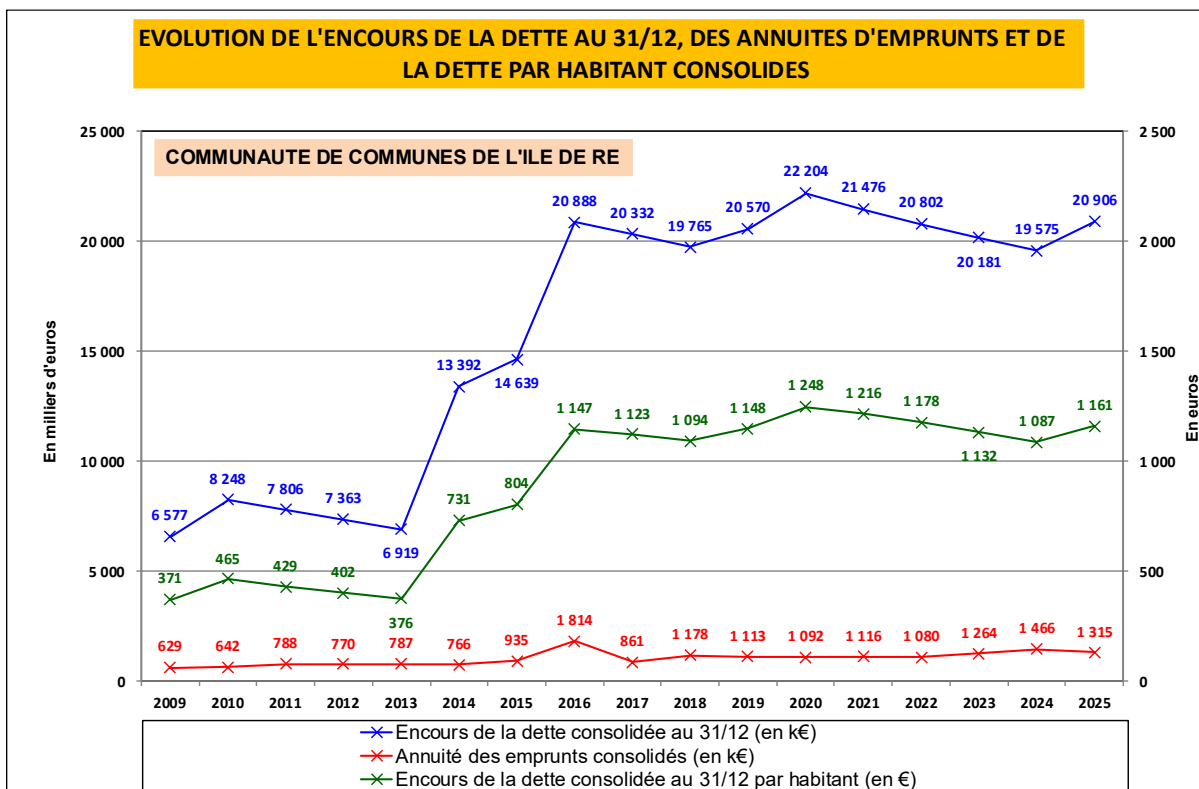


Par comparaison avec les communes de l'Île de Ré, l'endettement consolidé par Unité Contributive de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est plutôt faible, même s'il a connu une augmentation très significative entre 2014 et 2016.

VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Le graphique ci-dessous, réalisé à partir de l'annexe « IV A2.2 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs, indique l'évolution :

- de l'encours de la dette consolidée,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette consolidée par habitant.



La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuité des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

Pour l'encours de la dette consolidée, le décalage avec le graphique du chapitre précédent tient à la prise en compte de l'endettement du Budget Annexe « Ecotaxe ».

Pour les annuités d'emprunts consolidés, comme évoqué précédemment, la forte progression observée en 2016 est due au remboursement de 800 k€ de capital sur un emprunt.

Au 31 décembre 2024, le montant de la dette consolidée par habitant (résidents principaux) était de 1 087 €.

Pour une information plus complète sur les notions d'endettement le lecteur pourra se reporter à notre étude intitulée « Etude sur l'endettement des dix communes de l'Ile de Ré et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré » disponible sur le site Internet de l'association : <https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Endettement20241231.pdf>.

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise au titre des « Charges financières » :

- pour 2024 :

1.5. Les charges financières (66) :

Ce poste de dépenses passe de 462 664 € à 677 467 € (ICNE inclus), cette hausse de 214 800 € s'explique par la hausse des taux d'intérêts (+ 161 400 €), en effet les emprunts réalisés auprès de la caisse des dépôts sont indexés sur le livret A. Et par répercussion de la hausse des taux les intérêts courus non échus (ICNE) augmentent (+53 400 €).

- pour 2025 :

1.5. Les charges financières :

Ce poste de dépenses passe de 677 700 € à 528 900 €. Cette baisse est liée au vieillissement de la dette, l'annuité étant constante, plus on paie de capital moins on paie d'intérêts.

VIII.2.3 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dettes fin année (N) = Dettes fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués dans les annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités <https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow> ou Comptes de Gestion disponibles auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques).

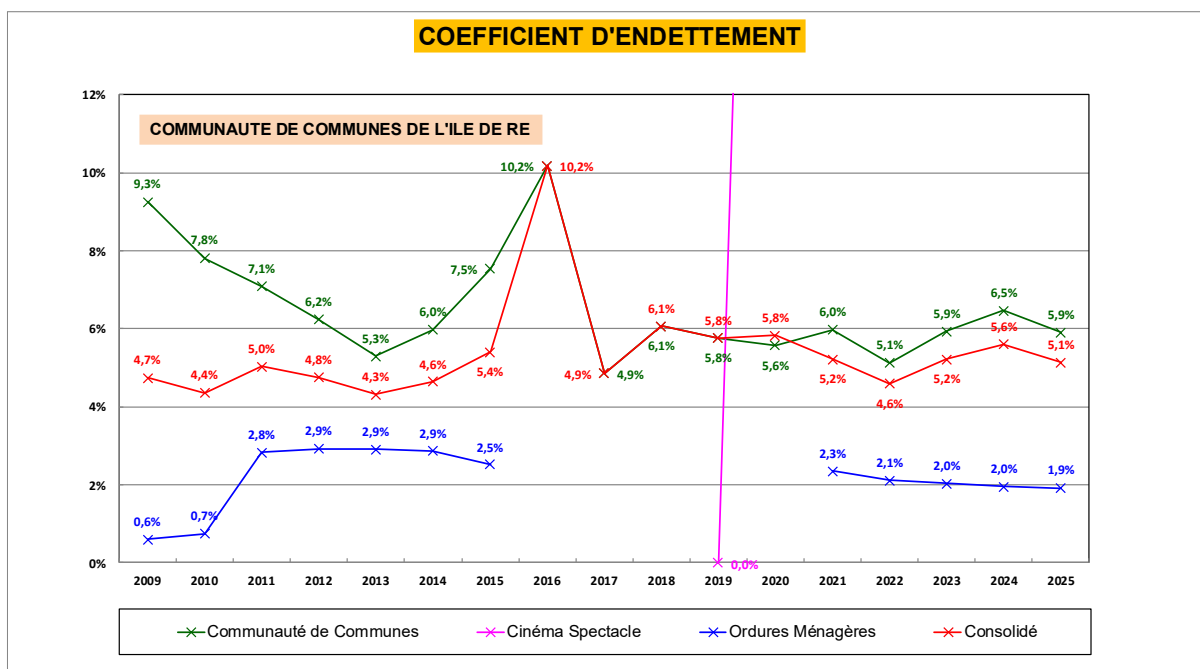
Ces deux types de contrôles sont concordants et n'amènent pas de commentaire particulier.

VIII.3 Coefficient d'endettement

Le coefficient d'endettement correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement.

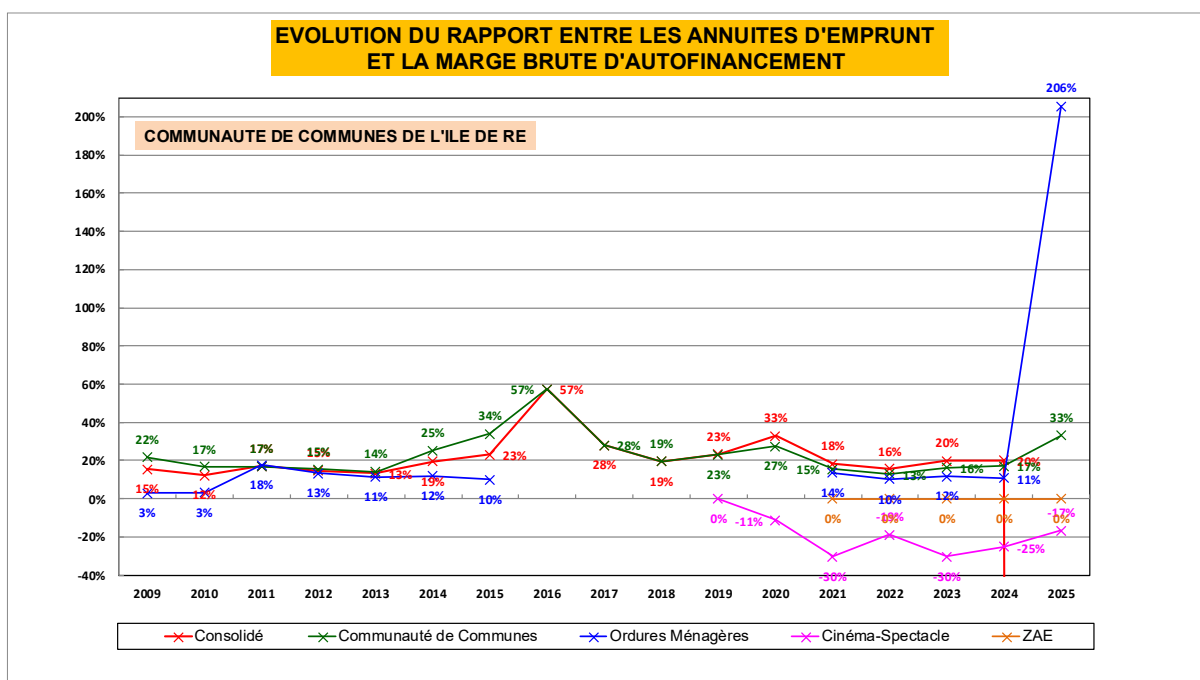
Il montre quelle est la part des recettes réelles de fonctionnement utilisée chaque année au remboursement de la dette.

Pour des raisons de visibilité les valeurs du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » de 2020 (47,2 %), de 2021 (116,8 %), de 2022 (46,3 %) et de 2023 (33,8 %) sont coupées sur le graphique ci-dessous.



Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement ; cet indicateur consolidé :
 - o était voisin de 15 % jusqu'en 2013,
 - o puis il s'est dégradé entre 2014 et 2016, culminant à 57 %,
 - o avant de s'améliorer très nettement en 2017 et 2018, revenant à 19 % soit à un taux voisin de la période 2009 - 2013,
 - o les années 2019 et 2020 marquent une dégradation de cet indicateur,
 - o *a contrario* les années 2021 et 2022 marquent une amélioration contrariée cependant en 2023,
 - o la situation particulière du Budget Annexe « ZAE » en 2025 (1,950 M€ de charges courantes de fonctionnement et uniquement des recettes d'ordres) fausse la valeur consolidée.



Conformément à l'illustration présentée au chapitre « II – Généralités », les ressources consacrées au paiement des annuités d'emprunt sont autant de ressources dont ne dispose pas la Communauté de Communes de l'Île de Ré pour financer de nouveaux investissements... sauf, bien entendu, à augmenter lesdites ressources : augmentation des impôts

locaux, augmentation de l'endettement, aliénation de biens intercommunaux... ou économies drastiques sur ses coûts de fonctionnement.

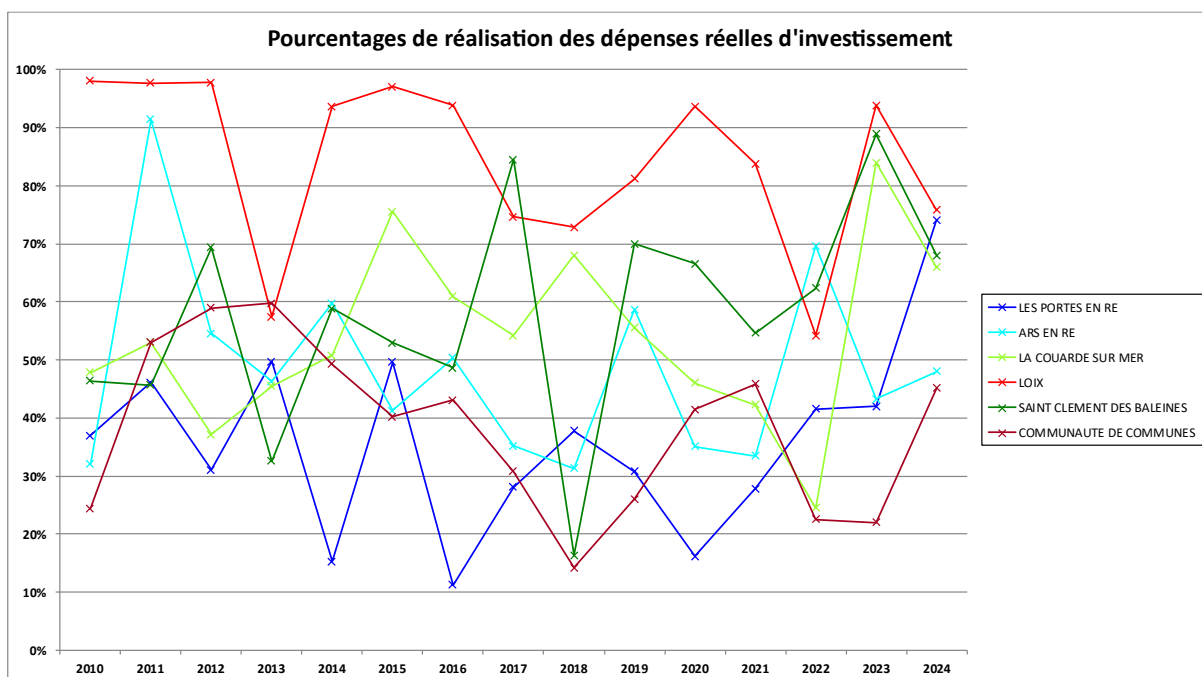
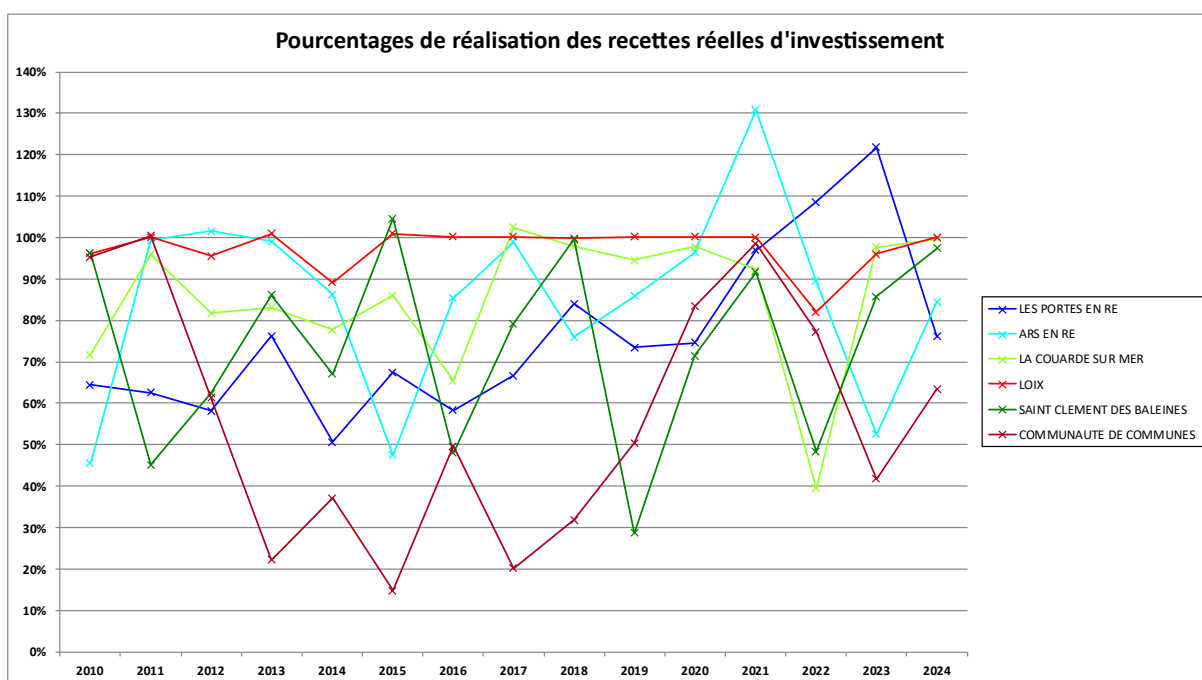
- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) ; au 31 décembre 2024. Ce ratio est de :
 - o 3,25 années pour le Budget Principal,
 - o 0,61 année pour le Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
 - o 11,12 années pour le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »,
 - o soit des valeurs significativement éloignées du seuil d'alerte fixé à 12 années, sauf pour le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline ».

IX. INVESTISSEMENTS

IX.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif. L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.

On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.



Pour le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement étaient, de 2012 à 2019, systématiquement surévaluées de 40 à 90 % ; l'année 2020 marque une amélioration très significative de cet indicateur, confirmée en 2021, mais infirmée en 2022 et en 2023 ; 2024 marque peut-être un retour vers les meilleurs niveaux,
- et les dépenses réelles d'investissement sont systématiquement surévaluées de 40 à 85 % (pour mémoire, en 2018, les contraintes de circulation sur le pont de l'Ile de Ré ont entraîné l'arrêt de certains chantiers dégradant encore plus ce taux de réalisation).

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement, et la publicité qui en est faite, sont particulièrement erronées.

Il faut cependant espérer que cela n'altère pas la capacité des personnes en charge de ces opérations d'investissement à les gérer au plus près et au mieux des intérêts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion par l'équipe communautaire : elle pourra peut-être s'inspirer avantageusement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distinguait jusqu'en 2016, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

IX.2 Opérations d'équipement

Certains investissements sont détaillés dans des opérations d'équipement.

IX.2.1 Réalisées en 2024

IX.2.1.1 Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Pour l'année 2024, les opérations d'équipement portées au Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivantes :

Numéro	Intitulé	2024					
		Dépenses					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées
1001	Pistes cyclables	140 000,00	90 059,32	64%	49 940,68	9 000,00	40 940,68
1005	Piscine intercommunale	185 000,00	70 978,01	38%	114 021,99	95 000,00	19 021,99
1006	Système d'Information Géographique	230 630,00	28 362,00	12%	202 268,00	202 000,00	268,00
1009	Siège CDC Aile Saint-Michel	302 000,00	253 951,97	84%	48 048,03	48 000,00	48,03
1016	Crèche multi-accueil "Les Bigorneaux" - Rivedoux	126 700,00	86 246,24	68%	40 453,76	37 800,00	2 653,76
1019	Espace multi-accueil "Les Hippocampes" - La Couarde sur Mer	20 200,00	5 668,36	28%	14 531,64	13 400,00	1 131,64
1022	Logements "Les Brises Marines" & Multi-accueil et halte-garderie "Les Salicornes" - Ars en Ré	34 800,00	5 451,36	16%	29 348,64	9 000,00	20 348,64
1025	Quai de la Criée - Ars en Ré	2 250 000,00	694 617,49	31%	1 555 382,51		1 555 382,51
1031	Digues	2 326 000,00	1 507 509,06	65%	818 490,94		818 490,94
1045	Equipement intercommunal Le Bois Plage	340 000,00	38 760,00	11%	301 240,00	1 000,00	300 240,00
1046	Terrain de sports de sable	1 400 000,00	1 355 696,78	97%	44 303,22	12 000,00	32 303,22
TOTAL		7 355 330,00	4 137 300,59	56%	3 218 029,41	427 200,00	2 790 829,41

En 2024, sur les 7,355 M€ budgétisés (y compris les Restes à Réaliser de 2023), 4,137 M€ ont été réalisés, soit un rapport de 56 %.

Les deux principales opérations d'équipement :

- « n°1031 – Digues »,
- et « n°1046 – Terrain de sports de sable »,

représentent 69 % des dépenses d'investissement réalisées en 2024.

Les montants des Restes à Réaliser (RAR) sur 2025 sont faibles et représentent, au total, 10 % des dépenses budgétisées et 6 % des dépenses réalisées.

Il y a pas de recette affectée, dans le Compte Administratif 2024, à ces opérations d'investissement.

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise les éléments suivants :

- pour 2024 :

o pour les dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2024 BUDGET PRINCIPAL						5 828 950 €	
1	ACQUISITIONS FONCIERES					1 106 196,39	18,98%
	Saint Cément - Etudes - Les Ouches	4 464 €	Sainte Marie - Les Hirondelles	537 810 €	La Couarde - Le petit Naut	555 843 €	
	La Couarde - PAPI	6 200 €	Loix - PAPI	1 680 €			
2	LOGEMENT - HABITAT					44 730,00	0,77%
	PLH	32 634 €	Régulation des meubles	12 096 €			
3	DIGUES - PROTECTION DES POPULATIONS					1 548 473,02	26,57%
	PAPI 1	647 614 €	Diagnostic ouvrage hydraulique	16 100 €	Défense côte - Digue	584 539,53 €	
	PAPI - La Couarde - Rose de Loix - 7.6	627 944 €	littoral		Travaux d'urgence	67 640 €	
	PAPI - Evadeux - Corniche - 7.11	19 649 €	Observatoire du littoral	341 344 €	Participation polderaux, protection		
	PAPI 2	87 406,28 €	Gestion du trait de côte		Ouvr	2 664,00 €	
	Pir d'Ars études 7.1 - Les Portes	32 285,85 €	Pan d'urgence érosion	32 205 €	Sauvage ar de des personnes		
	Pir d'Ars Etudes 7.2	53 647 €	GEMAPI		Plan intercommunal de sauvegarde		
	Zanuck études/travaux 7.5	1 470 €	Dossiers autorisation SE (EDD, ...)		Participation moteurs de la SNM	40 964,00 €	
4	ENFANCE - JEUNESSE					192 570,20	3,30%
	Ars en Ré - Les Salicomes	13 588 €	Evadeux - les Bigneaux	96 514 €	La Couarde - Les Hippocampes	5 468 €	
	Mobilier, équipements structures jeune	8 251 €	Centre ados - Le Bois	11 561 €	Infantiel les salières	56 980 €	
5	PISTES CYCLABLES					90 059,32	1,55%
	Panneaux, mobilier urbain	3 555 €	Réfection pistes, passerelles	86 504 €			
6	FONDS DE CONCOURS EQUIPEMENTS SPORTIFS					124 588,20	2,14%
	Ars en Ré - Base nautique, parcours sport	124 588 €					
7	EQUIPEMENTS DIVERS					271 515,44	4,66%
	Sis	28 362 €	éage bâtiment - Equipements divers	11 964 €	Potomone - Signalisation	45 060 €	
	Informatique, logiciels, matériels...	186 121 €					
8	BATIMENTS CDC					292 711,97	5,02%
	Allé St Michel	253 952 €	Equipement bois plage	38 760 €			
9	EQUIPEMENTS SPORTIFS					1 426 674,79	24,48%
	Piscine	70 978 €	Couverture - Sports de sable	1 355 697 €			
10	PLANIFICATION					19 245,00	0,33%
	Modification, révision PLU	10 773 €	Elaboration RLPI	8 472 €			
11	ECONOMIE					712 185,49	12,22%
	Etudes sur l'eau	17 548 €	Quai de la criée - Ars	694 617 €			

o pour les recettes d'investissement :

2.1. Dotations, fonds divers et réserves (10) :

- FCTVA 2023 : 540 700 €
- Excédent de fonctionnement (affectation du résultat) : 1 700 000 €

2.2. Subvention d'investissement

Il s'agit de la participation de l'Etat d'un montant de 64 900 € finançant les projets suivants :

- La rénovation thermique du 4^{ème} étage de la CDC, acompte 30% soit 10 448 €.
- Le quai de la criée, acompte 15% soit 35 967 €.
- La stratégie locale de gestion de la bande côtière, avance de 15% soit 3 428 €.
- Orthophoto nocturne, acompte 15 % soit 1776 €.
- Etude réalimentation des eaux usées, acompte de 50% soit 13 298 €.

- pour 2025 :

o pour les dépenses d'investissement :

14 173 000 € de dépenses d'investissement.

Une action forte sur le logement : plus de 5.3 millions d'euros consacrés à l'acquisition foncière, à la création de logements et à l'aide à la rénovation,

3 millions d'euros consacrés au développement économique (réhabilitation du Quai de la Criée à Ars, Etudes sur l'eau...),

Près de 2 millions sont fléchés pour la protection de la population (participation à la construction des digues et à la construction de la caserne à Ars),

Le sport n'est pas oublié avec plus de 712 000 € (terrain de sports de sable, fonds de concours pour les communes, piscine, pistes cyclables),

360 000 € d'investissements pour l'enfance, jeunesse,

INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2025 - BUDGET PRINCIPAL						14 173 600 €	
1	ACQUISITIONS FONCIERES					4 492 300	31,69%
	Ans - Les noues - EPF	1 200 000,00 €	La Couarde - Le petit Noue	45 000 €	SAPI Cont La Couarde	165 000 €	
	Saint Clément - Etudes - Les Ouches	7 300 €	Rivedoux - Châteaueu	2 785 000 €	Sainte Marie - Les Nivardelles	290 000 €	
2	LOGEMENT - HABITAT					894 900	6,31%
	Subv. Equip. aux communes	710 000 €	Autres aides (bailleurs, particuliers)	1 47 800 €	R.P.	37 400 €	
3	DIGUES - PROTECTION DES POPULATIONS					1 961 000	13,84%
	SAPI 1	450 000 €	SEMAPI		Sauvegarde des personnes		
	SAPI - La Couarde - Rase de Louk - 7.4	360 000 €	Coastline autorisation SE (BOC ...)	100 000 €	Plan intercommunal de sauvegarde	5 000 €	
	SAPI - Rivedoux - Caniche - 7.1.1	90 000 €	Digues		Participa 1 ^{er} Caserne Ans en Ré - 1 ^{er} vers	300 000 €	
	SAPI 2	268 000,00 €	Défense côte - Digues	890 000 €			
	Serv d'Ans Etudes 7.1 - Les Portes	44 000,00 €	Travaux d'urgence	100 000 €			
	Serv d'Ans Etudes 7.2	120 000 €	Participa 1 ^{er} baignade protection	100 000 €			
	Sanct. Etudes Rivedoux 7.3	85 000 €	Divers	30 000 €			
4	enfance - JEUNESSE					360 300	2,54%
	Ans en Ré - Les Salornes	30 500 €	Rivedoux - Les Bégonneux	41 900 €	La Couarde - Les Hippocampes	43 200 €	
	Caniche les pitits d'oties - Couverture R	45 000 €	Divers - Petite enfance	2 600 €	Divers équipements - Ados	33 600 €	
	Centre ados - Le Ré	103 000 €	Centre ados - La Roffe	5 000 €	Centre ados - Ans	13 000 €	
5	Pistes cyclables - TOURISME					344 000	2,43%
	Reverte camping - La Couarde	109 000 €	Châteaueu para l'ann. vélos	40 000 €	Effect. la nuitée	140 000 €	
	Audacia fond d'investissement multimodal	35 000 €	Panneaux pédagogique	5 000 €			
6	FONDS DE CONCOURS EQUIPEMENTS SPORTIFS					220 000	1,55%
	Les Portes - Salle omnisports	105 000 €	La Couarde - Padel	25 000 €	Le Ré - Padel	25 000 €	
	Saint Martin - Mini terrain foot	3 095 €	Sainte Marie - Divers équipements	4 080 €	La Roffe - Voile, parcours sportif	39 495 €	
	Rivedoux	12 795 €					
7	EQUIPEMENTS SPORTIFS					158 000	1,11%
	Aquard - Piscine	133 000 €	Ardina - Sports de water	24 000 €			
8	EQUIPEMENTS DIVERS					935 400	6,60%
	3 G	430 400 €	Régie bâtiment - Equipements divers	31 000 €	Expérimentaire	18 500 €	
	Divers - Mobilier, info., logiciels, équipements conseil	255 500 €					
9	BATIMENTS CDC					1 565 000	11,04%
	Site St Michel - Rénovation tot. SS	248 000 €	A bords de la Marne	44 000 €	Equipement Bas Plage	201 000 €	
	Sanctuaire	210 000 €	Bâtiment Services techniques - Bas PC	840 000 €			
10	PLANIFICATION					191 500	1,35%
	Sévision PUI	172 000 €	R.P.	18 100 €	Divers - Changement logiciel/matériel	3 400 €	
11	ECONOMIE					3 051 200	21,53%
	Etudes sur l'eau, rechargement voitures, etc.	41 6 000 €	Office de tourisme	20 200 €	GAE	15 000 €	
	Quai de la côte - Ans	2 400 000 €					

- pour les recettes d'investissement :

Excédent d'investissement reporté : 5 834 000 €, en 2024 c'était un excédent d'investissement reporté de 8 123 000 €.

2.1. Dotations, fonds divers et réserves (10) :

- FCTVA 2025 : Estimation 1 040 000 € (faite en fonction des dépenses d'investissement prévues en 2025).
- Excédent de fonctionnement (Proposition d'affectation du résultat au 1068) : 2 500 000€.

2.2. Emprunts (16) :

Les investissements structurants prévus cette année, essentiels au développement de l'Île de Ré, notamment en matière d'habitat, nécessiteront éventuellement un emprunt de 1 800 000€.

La capacité de désendettement se situerait alors après emprunt à 6 ans soit bien en dessous du seuil de prudence de 12 ans.

Pour les années à venir, le Plan Pluriannuel d'Investissement, annexé au « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025, précise les éléments suivants :

PPI BUDGET PRINCIPAL				
ACQUISITIONS FONCIERES		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Ars - Les noues - Acquisition - EPF	1 200 000 €		1 200 000 €
	La Couarde - Le petit Noue - Acquisition	45 000 €		45 000 €
	St Clément - Les Ouches	7 300 €	650 000 €	657 300 €
	Rivedoux - Château - Acquisition terrains + participation VRD	2 785 000 €		2 785 000 €
	Sainte Marie - Les hirondelles (+parcelles privées)	290 000 €		290 000 €
	PAPII - Acquisition Dont La Couarde - Chemin des prises	165 000 €		165 000 €
	ACQUISITIONS FONCIERES Sous total	4 492 300 €	650 000 €	5 142 300 €
HABITAT - PLH	ACTION 9 - PLH - AIDE A LA PIERRE	2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Logements Ars - Aides à la pierre		700 000 €	700 000 €
	Logements Saint Martin de Ré - Subvention d'équilibre	360 000 €	0 €	360 000 €
	Logements La Couarde - Aides à la pierre		500 000 €	500 000 €
	Logements St Clément - Aide à la pierre + Etude	15 000 €		15 000 €
	Autres financement bailleurs - aide à la pierre		855 000 €	855 000 €
	Programme Local de l'Habitat (PLH) - Elaboration	10 000 €		10 000 €
	Action PLH 5 : Fonds de concours Logements à l'année	335 000 €	670 000 €	1 005 000 €
	Action PLH 12 : Pacte Territorial France Rénov (aides aux particuliers)	147 500 €	295 000 €	442 500 €
	Action PLH 17 : Créer une offre d'hébergements publics prioritaires		200 000 €	200 000 €
	Divers	27 400 €		27 400 €
HABITAT Sous total	894 900 €	3 220 000 €	4 114 900 €	
BATIMENTS		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Quai de la Criée à Ars en Ré	2 600 000 €		2 600 000 €
	Projet Bois Plage - lieu de vie social et culturel - Subv 10%	201 000 €	200 000 €	401 000 €
	Gendarmerie à St Martin	210 000 €	100 000 €	310 000 €
	Piscine à St Martin	132 000 €	30 000 €	162 000 €
	Parvis La Moline + Abords	46 000 €		46 000 €
	Aréna - Couverture des terrains sport de sable	16 000 €		16 000 €
	Aile St Michel à St Martin	248 000 €	200 000 €	448 000 €
	Batiment Régie - ZA Bois Plage - Acquisition et Moe + travaux	860 000 €		860 000 €
	BATIMENTS Sous total	4 313 000 €	530 000 €	4 843 000 €
ECONOMIE		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Acquisitions immobilières ou foncières - compétence éco (1 achat/an)		760 000 €	760 000 €
	Etudes Eau (convention recherches et developpement BRGM) - Volet 1	41 000 €		41 000 €
	Opérationnel - Rechargement nappe - Volet 2 - Subv. 50%	200 000 €	100 000 €	300 000 €
	Travaux REUT (mise aux normes des eaux usés ARS) REUT	175 000 €	100 000 €	275 000 €
	Office de tourisme	20 200 €		20 200 €
	ZAE ste Marie + Hôtel d'activités - AMO - Maîtrise d'oeuvre	15 000 €	50 000 €	65 000 €
ECONOMIE Sous total	451 200 €	1 010 000 €	1 461 200 €	
CRECHES		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Crèche La Couarde - Les Hippocampes	63 700 €	5 000 €	68 700 €
	Crèche Ars - Les Salicornes	30 500 €	5 000 €	35 500 €
	Crèche Sainte Marie - Les petits drôles	45 000 €	5 000 €	50 000 €
	Crèche Rivedoux - Les Bigorneaux	61 900 €	5 000 €	66 900 €
	MAM + LAEP	2 600 €		2 600 €
CRECHES Sous total	203 700 €	20 000 €	223 700 €	
JEUNESSE		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Mobiliers pour les structures jeunesse	16 500 €	5 000 €	21 500 €
	Petits équipements	17 100 €	5 000 €	22 100 €
	Centre ados - Ars	15 000 €	80 000 €	95 000 €
	Centre ados - Le Bois - Réhabilitation	103 000 €	213 000 €	316 000 €
	Centre ados - La Flotte - Création bureau	5 000 €		5 000 €
JEUNESSE Sous total	156 600 €	303 000 €	459 600 €	
EQUIPEMENTS SPORTIFS		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Le Bois Plage	25 000 €		25 000 €
	La Couarde sur Mer	25 000 €		25 000 €
	La Flotte	39 495 €		39 495 €
	Les Portes en Ré	105 000 €		105 000 €
	Sainte Marie de Ré	6 081 €		6 081 €
	Saint Martin de Ré	3 095 €		3 095 €
	Moyenne des dernières années	16 330 €	150 000 €	166 330 €
	EQUIPEMENTS SPORTIFS Sous total	220 000 €	150 000 €	370 000 €

P A T R I M O I N E		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Signalisation Pays d'art et d'histoire	18 500 €		18 500 €
	Projet CIAP (Scénographie)		10 000 €	10 000 €
	PATRIMOINE Sous total	18 500 €	10 000 €	28 500 €
P I S T E S	Dépenses budget principal - liées au tourisme	2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Création stations réparation vélos + Panneaux+Application	75 000 €	20 000 €	95 000 €
	Réfection de pistes cyclables touristiques	160 000 €	40 000 €	200 000 €
	Piste de Loix vers le Grouin		50 000 €	50 000 €
	Rivedoux : itinéraire touristique vers le Défens		50 000 €	50 000 €
	Sécurisation itinéraire touristique Ars		180 000 €	180 000 €
	Piste des Portes		260 000 €	260 000 €
	Desserte campings à La Couarde	109 000 €	250 000 €	359 000 €
	PISTES CYCLABLES Sous total	344 000 €	850 000 €	1 194 000 €
P L A N I F I C A T I O N		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Révision/Modification PLUI	172 000 €	70 000 €	242 000 €
	Elaboration RPLPI	16 100 €		16 100 €
	PLANIFICATION Sous total	188 100 €	70 000 €	258 100 €
P A P I 1		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	PAPI 1			
	PAPI - La Couarde - Fosse de Loix -7.6	360 000 €		360 000 €
	PAPI - Rivedoux - Corniche - 7.11	90 000 €		90 000 €
	PAPI 1 - Sous total	450 000 €		450 000 €
P A P I 2		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	PAPI 2			
	Fier d'Ars études 7.1 - Les Portes (Patache - Rivière)	66 000 €		66 000 €
	Fier d'Ars travaux 7.1 - Les Portes (Patache - Rivière)		269 500 €	269 500 €
	Fier d'Ars études 7.2 - Ars, St Clément, Les Portes	120 000 €	75 000 €	195 000 €
	Les Portes façade maritime études 7.3 - fermeture des systèmes d'endiguement, adapter la protection sur le linéaire maritime		30 000 €	30 000 €
	Zanuck études/travaux 7.5	80 000 €		80 000 €
	Montamer études/travaux 7.6		146 000 €	146 000 €
	PAPI 2 - Sous total	266 000 €	520 500 €	786 500 €
D E F E N S E S		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Divers (Etude gestion niveau d'eau tempête, panneaux message, levés topo, matériels)	50 000 €	5 000 €	55 000 €
	GEMAPI			
	Etudes/ dossiers demandes d'autorisation systèmes d'endiguements	100 000 €	100 000 €	200 000 €
	Digues			
	Travaux accord cadre digues	590 000 €	600 000 €	1 190 000 €
	Subvention travaux urgence digues CD17 (dont tempêtes et Moulin Brûlé)	100 000 €	50 000 €	150 000 €
	Participation, Batardeaux, systèmes protection	100 000 €		100 000 €
	DEFENSES DES COTES - Sous total	940 000 €	755 000 €	1 695 000 €
	SERVICE LITTORAL - Sous-total	1 656 000 €	1 275 500 €	2 931 500 €
S E R V I C E P U B L I C		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	SIG	630 400 €		630 400 €
	Intranet, sécurisation réseau	79 100 €		79 100 €
	Logiciels métiers (RH, Finances, conseil, crèches...)	3 400 €		3 400 €
	Matériel informatique et téléphonie	99 300 €	70 000 €	169 300 €
	Matériel régie travaux - Entretien des bâtiments publics	31 000 €	30 000 €	61 000 €
	Mobilier	87 100 €	40 000 €	127 100 €
	Minibus associations		100 000 €	100 000 €
	Plan intercommunal de sauvegarde - PICS	5 000 €		5 000 €
	Protection des populations (SNSM, SDIS)	300 000 €		300 000 €
	SERVICE PUBLIC Sous total	1 235 300 €	240 000 €	1 475 300 €
TOTAL PROJETS - BUDGET PRINCIPAL		14 173 600 €	8 328 500 €	22 502 100 €

IX.2.1.2 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

Pour l'année 2024, l'opération d'équipement portée au Compte Administratif du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est la suivante :

Numéro	Intitulé	2024					
		Dépenses					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées
1001	La Maline	20 500,00		0%	20 500,00	16 000,00	4 500,00
TOTAL		20 500,00		0%	20 500,00	16 000,00	4 500,00

Cette opération d'équipement correspond à la reconstruction de la salle de spectacle de La Maline située à La Couarde-sur-Mer.

On notera par ailleurs l'inscription, au chapitre « 13 - Subventions d'investissement (reçues) » du Compte Administratif 2024, de la somme de 417,0 k€ au titre des subventions d'investissement reçues de l'Etat.

On supposera que ces sommes, bien que non portées à l'annexe « III-B3 – Détail des chapitres d'opération d'équipement », se rattachent à cette opération.

IX.2.1.3 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

Pour l'année 2024, les deux opérations d'équipement portées au Compte Administratif du Budget Annexe « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivantes :

Numéro	Intitulé	2024					
		Dépenses					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées
2001	Centre de transfert	3 500 000,00	3 033 218,53	87%	466 781,47		466 781,47
2002	Déchetterie "Les Gâchettes" - Le Bois Plage en Ré	403 000,00	864,00	0%	402 136,00		402 136,00
TOTAL		3 903 000,00	3 034 082,53	78%	868 917,47	0,00	868 917,47

Il y a pas de recette affectée, dans le Compte Administratif 2024, à ces opérations d'investissement.

IX.2.1.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Pour l'année 2024, les deux opérations d'équipement portées au Compte Administratif du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivantes :

Numéro	Intitulé	2024					
		Dépenses					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées
1012	Marais	413 500,00	26 570,00	6%	386 930,00	255 000,00	131 930,00
1015	Pistes cyclables	1 129 300,00	251 551,53	22%	877 748,47	322 000,00	555 748,47
TOTAL		413 500,00	26 570,00	6%	386 930,00	255 000,00	131 930,00

Il y a pas de recette affectée, dans le Compte Administratif 2024, à ces opérations d'investissement.

IX.2.2 Budgétisées en 2025

IX.2.2.1 Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Pour l'année 2025, les opérations d'équipement inscrites au Budget Primitif de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivantes (y compris les restes à réaliser) :

N°	Intitulé	2025	
		Dépenses	Recettes
1001	Pistes cyclables	234 000,00	
1005	Piscine intercommunale	95 000,00	
1006	Système d'Information Géographique	235 000,00	
1009	Siège CDC Aile Saint-Michel	248 000,00	
1016	Crèche multi-accueil "Les Bigorneaux" - Rivedoux	47 800,00	
1019	Espace multi-accueil "Les Hippocampes" - La Couarde sur Mer	13 400,00	
1022	Logements "Les Brises Marines" & Multi-accueil et halte-garderie "Les Salicornes" - Ars en Ré	9 000,00	
1025	Quai de la Criée - Ars en Ré	2 600 000,00	
1031	Digues	965 000,00	
1045	Equipement intercommunal Bois-Plage	200 000,00	
1046	Terrain de sports de sable	12 000,00	
1047	Habitat - PLH	559 900,00	
1131	PAPI 1	450 000,00	
1231	PAPI 2	266 000,00	
TOTAL		5 935 100,00	0,00

L'opérations d'investissement « n°1025 – Quai de la Criée - Ars en Ré » constitue le principal poste de dépenses budgétisées, soit 44 % du total.

IX.2.2.2 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

Pour l'année 2025, l'opération d'équipement inscrite au Budget Primitif du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré est la suivante (y compris les restes à réaliser) :

N°	Intitulé	2025	
		Dépenses	Recettes
1001	La Maline	16 000,00	
TOTAL		16 000,00	0,00

Ce montant correspond à des restes à réaliser (RAR).

IX.2.2.3 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

Pour l'année 2025, les opérations d'équipement inscrites au Budget Annexe « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivantes (y compris les restes à réaliser) :

N°	Intitulé	2025	
		Dépenses	Recettes
10	Centre de transfert	524 450,89	
20	Déchetterie "Les Gâchettes" - Le Bois Plage en Ré	180 000,00	
TOTAL		704 450,89	0,00

IX.2.2.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Pour l'année 2025, les opérations d'équipement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivantes (y compris les restes à réaliser) :

N°	Intitulé	2025	
		Dépenses	Recettes
1012	Marais	1 490 000,00	
1015	Pistes cyclables	922 000,00	
TOTAL		2 412 000,00	0,00

IX.2.3 Récapitulatif sur la période 2008 à 2024

A titre d'information, le total des recettes et des dépenses de toutes les opérations d'équipement enregistrées entre 2008 et 2024 dans les Comptes Administratifs sont les suivantes.

IX.2.3.1 Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Numéro	Intitulé	Dépenses	Recettes
1001	Pistes cyclables	4 407 931,71	
1002	Maison du Fier	321 720,31	11 097,82
1005	Piscine intercommunale	12 695 662,14	990 854,18
1006	Système d'Information Géographique	284 270,98	
1007	Fiers d'Ars	47 901,52	10 206,00
1008	Ecole de de musique	13 495,78	
1009	Siège CDC Aile Saint-Michel	3 187 305,09	33 120,00
1011	Cinéma Saint-Martin		
1013	Déplacements		
1014	Maison de l'enfance de Saint-Martin	17 685,25	
1015	Halte-garderie "Les Coralines" - Saint Clément des Baleines	9 196,62	
1016	Crèche multi-accueil "Les Bigorneaux" - Rivedoux	1 036 208,30	165 700,00
1017	Golf		
1018	Gendarmerie	4 704 297,49	
1019	Espace multi-accueil "Les Hippocampes" - La Couarde sur Mer	319 331,01	
1020	Logements - Saint Martin de Ré	9 836 927,46	
1021	Equipements culturels		
1022	Logements "Les Brises Marines" & Multi-accueil et halte-garderie "Les Salicornes" - Ars en Ré	5 014 109,28	
1023	Transports	327 098,08	
1024	Les Mirambelles - Le Bois Plage en Ré	1 031 994,78	
1025	Quai de la Criée - Ars en Ré	2 616 837,70	
1026	La Maline - La Couarde sur Mer	1 108 110,45	
1027	Logements - Loix en Ré	2 596 515,01	
1028	La Moulinatte - Saint-Martin		
1029	"L'Alambic" - Sainte Marie de Ré	218 049,98	
1030	CMA - Sainte Marie de Ré	1 525 623,01	54 360,00
1031	Digues	11 177 554,08	
1032	Perception - Saint Martin de Ré	78 048,37	
1033	Logements "Hameau de Rochefort" - Le Bois Plage en Ré	1 906 978,68	
1034	Logements "Château" - Rivedoux-Plage		
1035	Siège DASC	87 124,10	
1036	Label Pays d'Art et d'Histoire		
1037	CMA "L'Etoile de Mer"- Saint Martin de Ré		
1038	Siège rue de la Blanche - Le Bois Plage en Ré	6 935,15	
1039	Logements "Faugeroux" - Sainte Marie de Ré		
1040	Logements "Maladrerie" - La Flotte en Ré		
1041	Bâtiment W - Ars en Ré		
1042	Siège CDC	3 502 241,96	
1043	Bureaux d'accueil tourisme		
1044	GEMAPI Milieux aquatiques		
1045	Equipement intercommunal Le Bois Plage	173 454,19	
1046	Terrain de sports de sable	1 445 649,38	
TOTAL		69 698 257,86	1 265 338,00

IX.2.3.2 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

Numéro	Intitulé	Dépenses	Recettes
1001	La Maline	7 013 288,98	1 512 072,38
TOTAL		7 013 288,98	1 512 072,38

IX.2.3.3 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

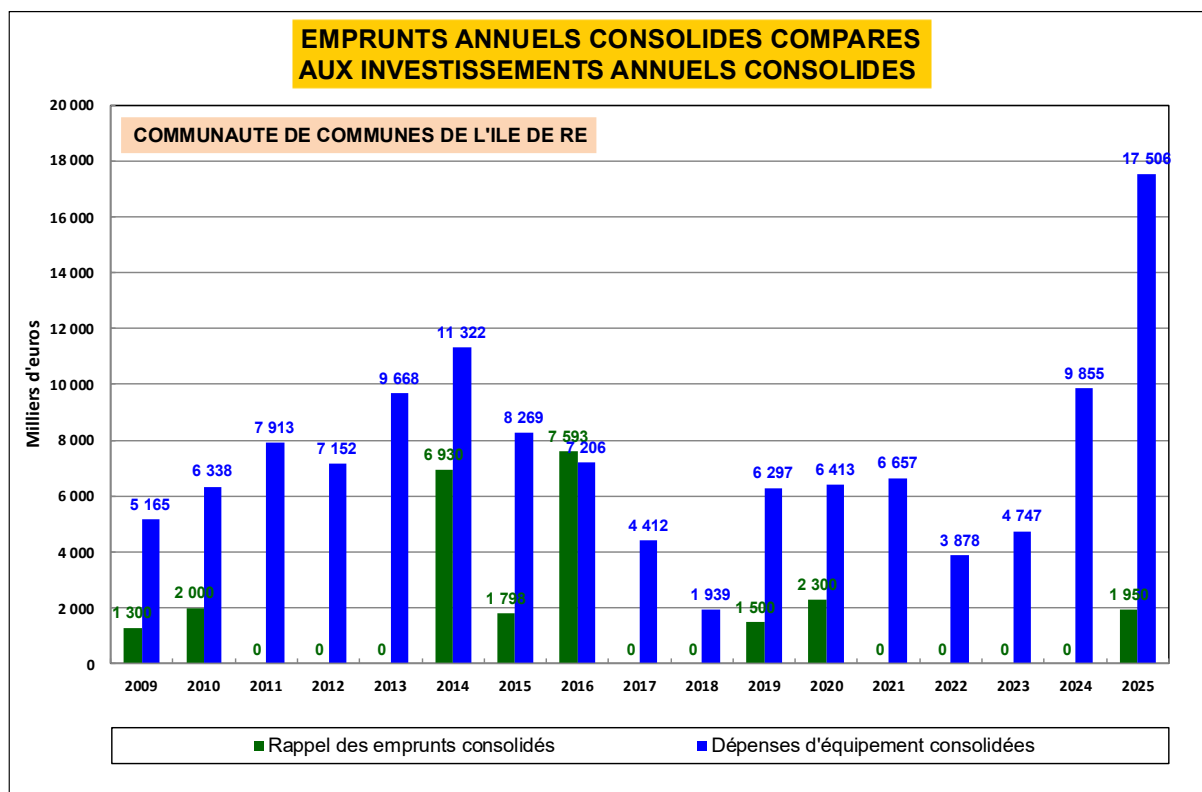
Numéro	Intitulé	Dépenses	Recettes
2001	Centre de transfert	3 956 874,98	
2002	Déchetterie "Les Gâchettes" - Le Bois Plage en Ré	79 108,00	
2003	Colonnes enterrées	256 354,32	
2010	Déchèteries	39 796,91	
2012	Bacs Ordures Ménagères	890 349,39	
TOTAL		5 222 483,60	

IX.2.3.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Numéro	Intitulé	Dépenses	Recettes
1001	Le Préau	138 087,12	
1002	Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	864 130,89	
1003	Ecomusée - Loix	415 000,00	
1004	Ecoplage	217 096,59	
1007	Haut de Turpine	72 962,60	
1008	Pointe de Saint-Clément	1 266 953,76	
1011	Patrimoine salicole	42 714,00	
1012	Marais	186 500,68	
1013	Taupinière Rivedoux	88 364,72	
1014	Forêts domaniales	176 021,03	
1015	Pistes cyclables	251 551,53	
TOTAL		3 719 382,92	

IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidées et des emprunts consolidés contractés, réalisées de 2009 à 2024 et prévues en 2025 (y compris les restes à réaliser).



On notera que, sur toute la période étudiée, sauf en 2016, les montants empruntés sont inférieurs aux montants des investissements.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les élus locaux justifient certains investissements grâce aux subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la collectivité locale concernée, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat, financent indirectement lesdites subventions. L'obtention de celles-ci se fait certes suivant des décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également aux niveaux administratifs supérieurs. Un élu ne peut rester insensible aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement devrait être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

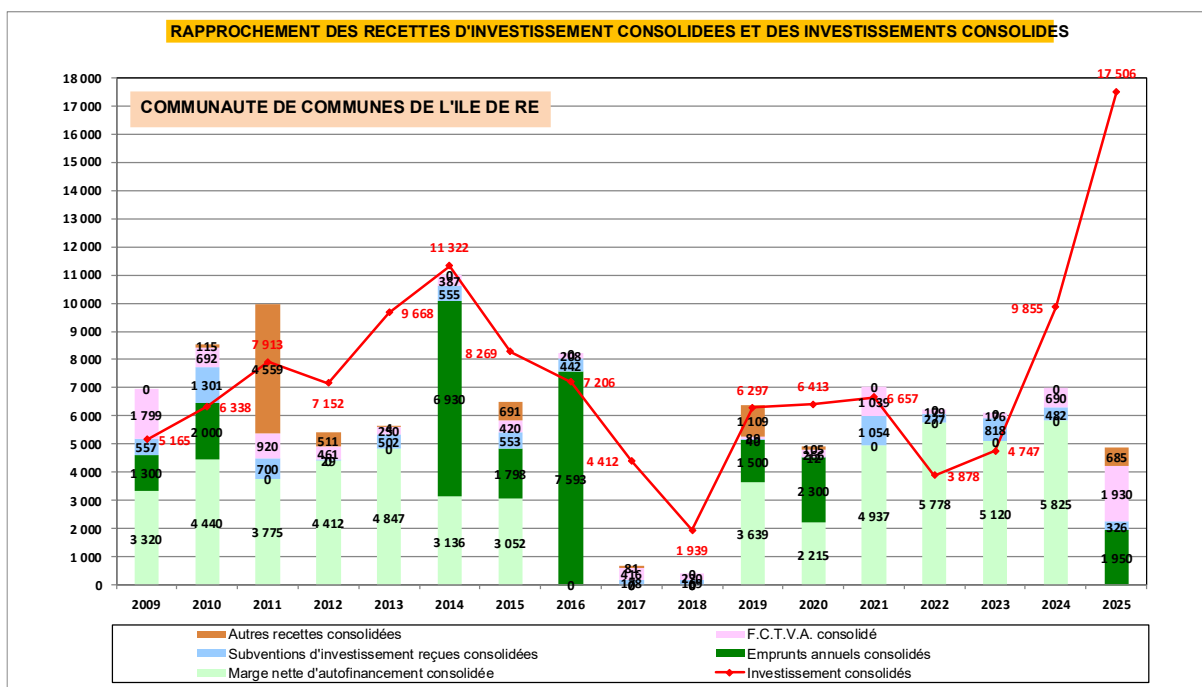
IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipeement (T.L.E.) essentiellement,

- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens intercommunaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la Communauté de Communes de l'île de Ré aux investissements réalisés ou prévus pour 2025 (y compris les restes à réaliser).



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait un manque de financement des flux sortants par les flux entrants en 2012, 2013, 2014, 2015, 2017, 2018, 2020, 2024 et 2025.

IX.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégageant un solde de trésorerie :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
(1) Recettes d'investissement	2 356	2 107	6 179	1 001	755	942	1 664	650	675	389	1 238	383	2 094	456	994	1 172	2 941
(2) Investissements	5 165	6 338	7 913	7 152	9 668	11 322	8 269	7 206	4 412	1 939	6 297	6 413	6 657	3 878	4 747	9 855	17 506
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-2 809	-4 231	-1 735	-6 151	-8 913	-10 380	-6 606	-6 556	-3 736	-1 550	-5 059	-6 030	-4 563	-3 422	-3 753	-8 683	-14 564
(4) Marge nettes d'autofinancement	3 320	4 440	3 775	4 412	4 847	3 136	3 052	0	0	0	3 639	2 215	4 937	5 778	5 120	5 825	-1 319
(5) Solde du besoin de financement = (3) + (4)	511	210	2 040	-1 739	-4 066	-7 244	-3 553	-6 556	-3 736	-1 550	-1 420	-3 815	374	2 356	1 367	-2 858	-15 883
(6) Emprunts annuels	1 300	2 000	0	0	0	6 930	1 798	7 593	0	0	1 500	2 300	0	0	0	0	1 950
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	1 811	2 210	2 040	-1 739	-4 066	-313	-1 756	1 036	-3 736	-1 550	80	-1 515	374	2 356	1 367	-2 858	-13 933
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	1 811	4 020	6 061	4 322	255	-58	-1 814	-777	-4 514	-6 064	-5 984	-7 500	-7 125	-4 769	-3 402	-6 260	-20 193

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de la situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X. DISPONIBILITES

X.1.1 Fonds de roulement

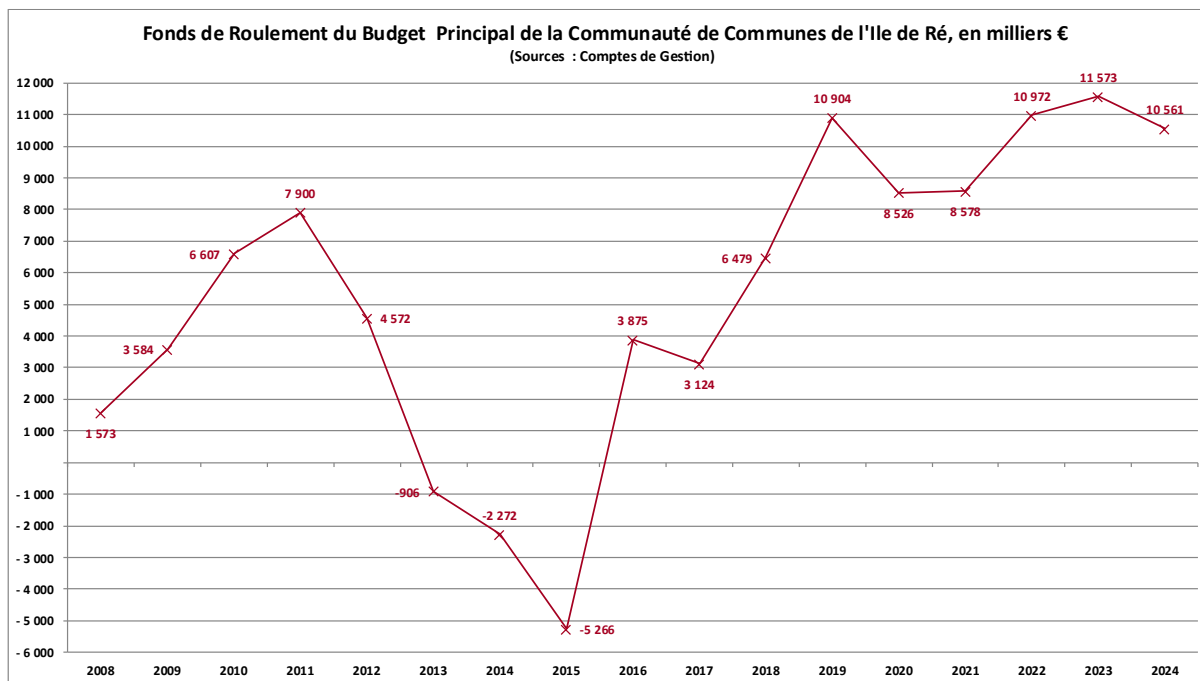
Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

D'un point de vue pratique, un Fonds de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général

On peut calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'Ile de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cil/zf1/communeqfp/flux.ex).



On constatera que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a vu son Fonds de Roulement :

- croître fortement entre 2008 et 2011,
- puis décroître tout aussi fortement entre 2012 et 2015, jusqu'à passer en territoire négatif entre 2013 et 2015,
- puis croître de nouveau entre 2016 et 2019 (sauf en 2017),
- l'année 2020 marquant une décroissance de cet indicateur,
- l'année 2021 une stabilité,
- les années 2022 et 2023 une nouvelle progression,
- et l'année 2024 une décroissance.

L'excédent définitif que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a dégagé au cours du temps (10,518 M€), pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente donc au 31 décembre 2024 par rapport aux données du Compte Administratif 2024 du Budget Principal :

- un peu moins d'un quadrimestre de recettes réelles de fonctionnement,
- un peu plus d'un quadrimestre de recettes fiscales,
- un peu plus de vingt-deux mois de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2024).

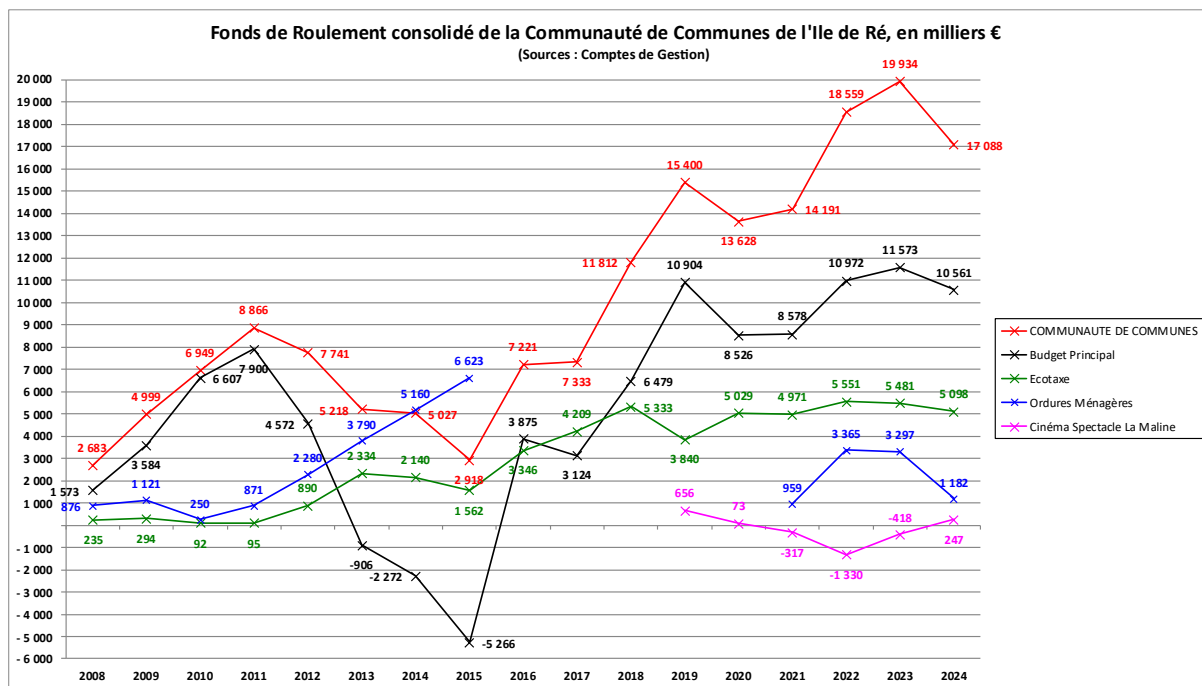
Par ailleurs, pour information, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 fait état (pages n°10 et n°29) de fonds de roulements différents de ceux évoqués au présent chapitre, ces derniers étant par contre identiques à ceux calculés par l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale à partir des données des balances comptables des groupements à fiscalité propre publiées par la Direction Générale des Finances Publiques (https://data.ofgl.fr/explore/dataset/ofgl-base-gfp/table/?disjunctive.nomen&disjunctive.agregat&disjunctive.gfp_tranche_population&disjunctive.gfp_tranche_revenu_imposable_par_habitant&disjunctive.nat_juridique&disjunctive.mode_financement&disjunctive.reg_name&disjunctive.dep_name&disjunctive.epci_name&sort=exer).

X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé

Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

- qu'il est positif sur toute la période étudiée (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
 - o du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir), très dégradé sur la période 2013-2015,
 - o et des Fonds de Roulement des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert), Ordures Ménagère (tracé en bleu) et Cinéma Spectacle (tracé mauve) en situations favorables sur toute la période observée.

Ce graphique illustre ainsi les propos du « Rapport d'observation définitive de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré – Année 2012 et suivantes » de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes, à la page 19/78, au chapitre « 4.4. Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie » : « Depuis 2013, les emplois immobilisés sont supérieurs aux ressources stables, il en résulte un fonds de roulement net global au 31 décembre 2014 négatif à hauteur de - 2,272 M€, alors qu'il était positif (+ 7,9 M€) au 1^{er} janvier 2012. Ce fonds de roulement a donc diminué de plus de 10 M€ au cours de la période. »



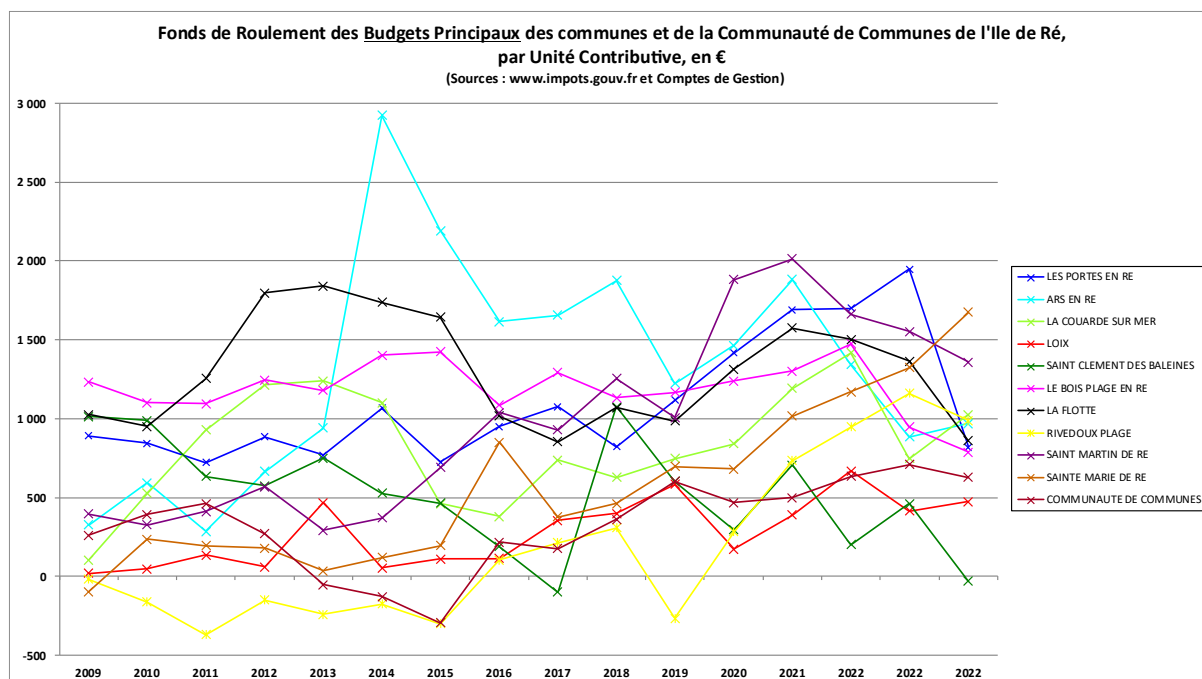
On notera également que :

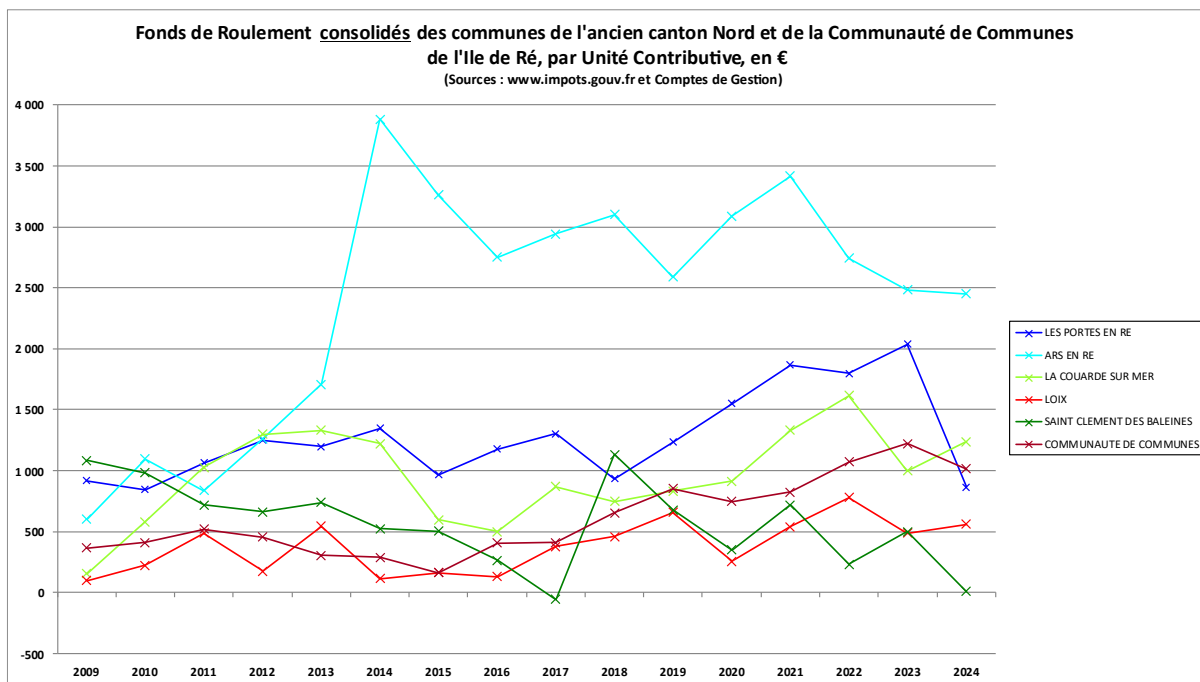
- la situation du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré a continué à se dégrader jusqu'en 2015,
- puis, la très opportune absorption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » par le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré a permis le rétablissement spectaculaire de cet indicateur à partir de l'année 2016 !

A fin 2024, la situation en matière de Fonds de Roulement est favorable, aussi bien pour le Budget Annexe « Ecotaxe » (5,098 M€) que pour le Budget Annexe « Ordures Ménagères » (1,182 M€) et le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » (0,247 M€).

X.1.1.3 Fonds de roulement par Unité Contributive

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.





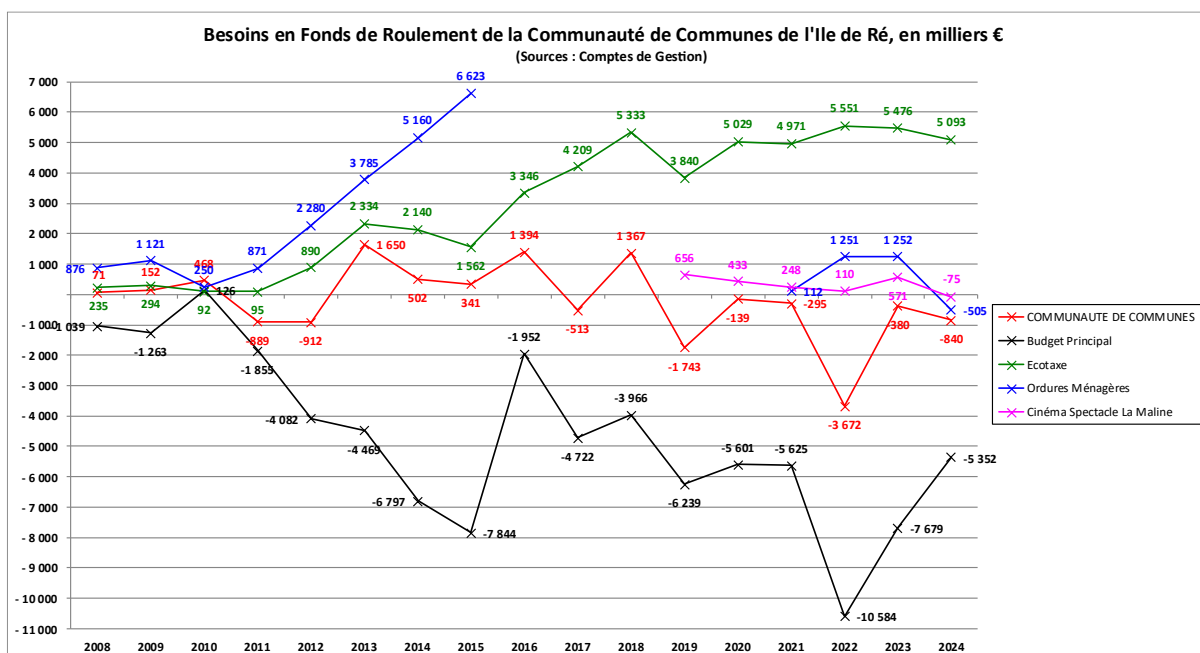
Cet indicateur permet de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Ile de Ré : celui de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, qui oscillait jusqu'en 2017 sous la barre des 500 €, tend vers les plus hauts.

X.1.2 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées. »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les Budgets Annexes « Ordures Ménagères » (tracé bleu), « Ecotaxe » (tracé vert) et « Cinéma Spectacle La Maline » (tracé mauve) sont en territoire positif et signent une situation défavorable (besoin de financement), sauf en 2024 pour le 1^{er} et le 3^{ème},
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire négatif (sauf en 2010) et signe une situation favorable (ressources disponibles),
- l'agrégation de ces trois budgets (tracé rouge) qui évoluait encore en territoire positif en 2018 (besoin de financement) est revenue en territoire négatif favorable (ressources disponibles) depuis 2019.



Toujours à la page 19/78 du « Rapport d'observation définitive de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré – Année 2012 et suivantes » de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes, au chapitre « 4.4. Le fonds de

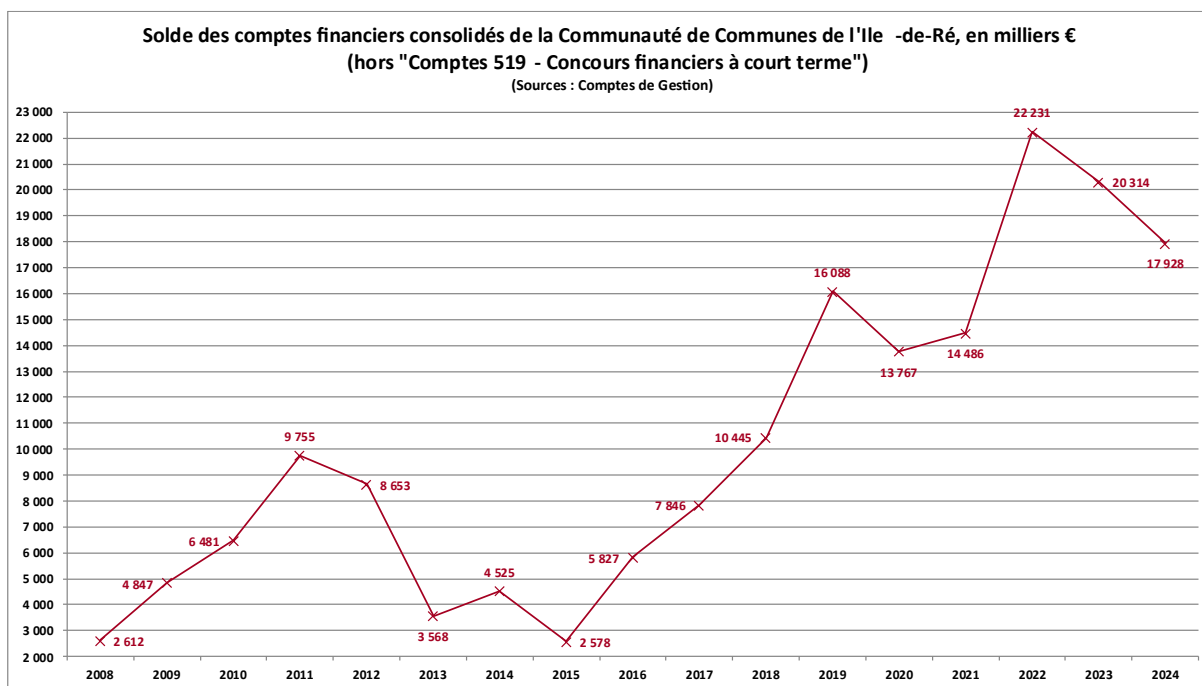
roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie », on peut lire : « Le besoin en fonds de roulement global était également fortement négatif à hauteur de - 6,797 M€ au 31 décembre 2014. Son analyse détaillée montre que c'est l'importance des soldes créditeurs des comptes de liaison retraçant la trésorerie des budgets annexes (6,587 M€ au 31 décembre 2014, dont 4,805 M€ pour le BA ordures ménagères et 1,782 M€ pour le BA Ecotaxe), qui permettait à la communauté de communes de dégager un besoin en fonds de roulement négatif. »

X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

X.1.3.1 Classe 5 – Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « retracent les éléments d'actif et de passif composant la trésorerie. Les éléments d'actif de la trésorerie désignent l'ensemble des liquidités détenues par l'entité ; il s'agit notamment des valeurs mobilières de placement, des disponibilités et des avances de trésorerie. Les éléments de passif de la trésorerie sont la contrepartie des fonds reçus remboursables à vue, ou à très court terme, et pouvant donner lieu à rémunération ; il s'agit notamment des crédits de trésorerie. Enfin, les intérêts courus non échus constituent des éléments rattachés aux actifs et passifs de la trésorerie.» pour reprendre la définition de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57.

Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.



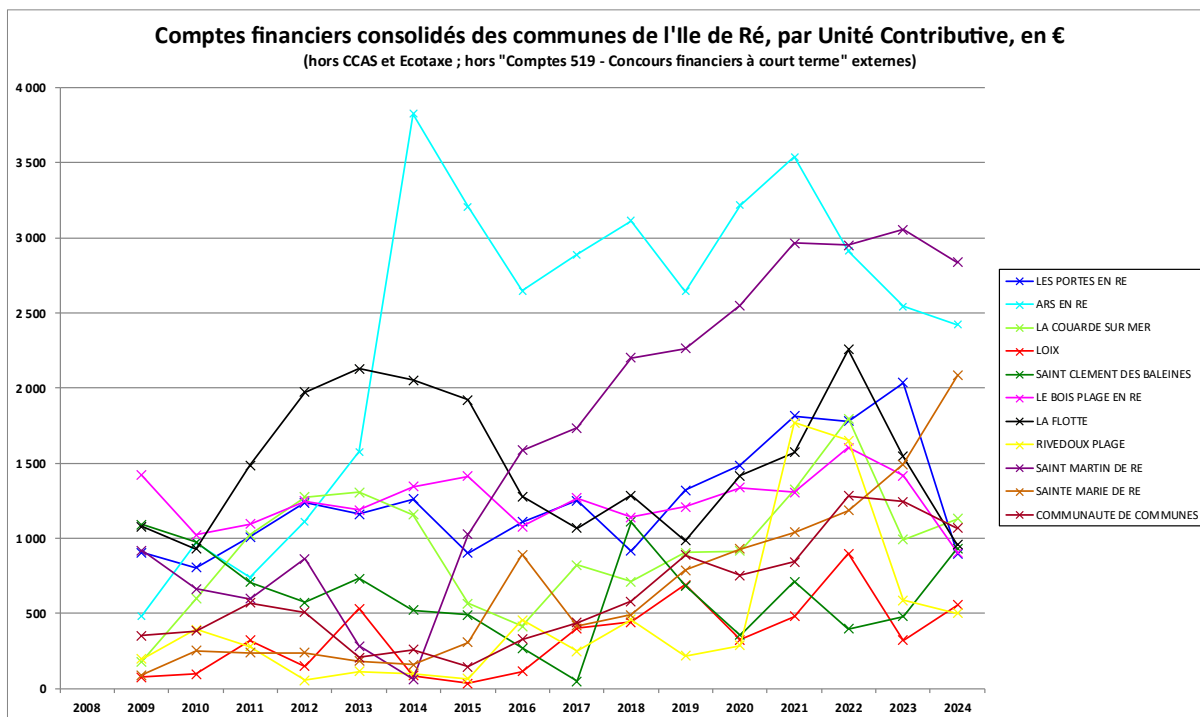
Au 31 décembre 2024, ces disponibilités consolidées, en baisse par rapport à l'année précédente, atteignent 17,928 M€.

Il convient cependant de les mettre en parallèle avec les différentes dettes et créances et notamment :

- des 19,575 M€ de dettes bancaires consolidées (hors intérêts courus non-échus),
- des 2,020 M€ des autres dettes consolidées (hors dettes et créances croisées entre les différents budgets de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré),
- des 1,572 M€ de créances diverses consolidées (hors dettes et créances croisées entre les différents budgets de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré).

Ainsi, de façon consolidée, les créances (inscrites à l'actif circulant) de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont inférieures à ses dettes, ce qui signifie, en schématisant, qu'au 31 décembre 2024, elle n'était pas en capacité de rembourser toutes ses dettes en mobilisant l'ensemble des sommes immédiatement disponibles ou théoriquement réalisables.

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.



Les comptes financiers consolidés rapportés au nombre d'Unités Contributives permettent de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'île de Ré : cet indicateur est, pour la Communauté de Communes de l'île de Ré, sur une tendance haussière depuis 2016 et demeure comparativement plutôt bas.

X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

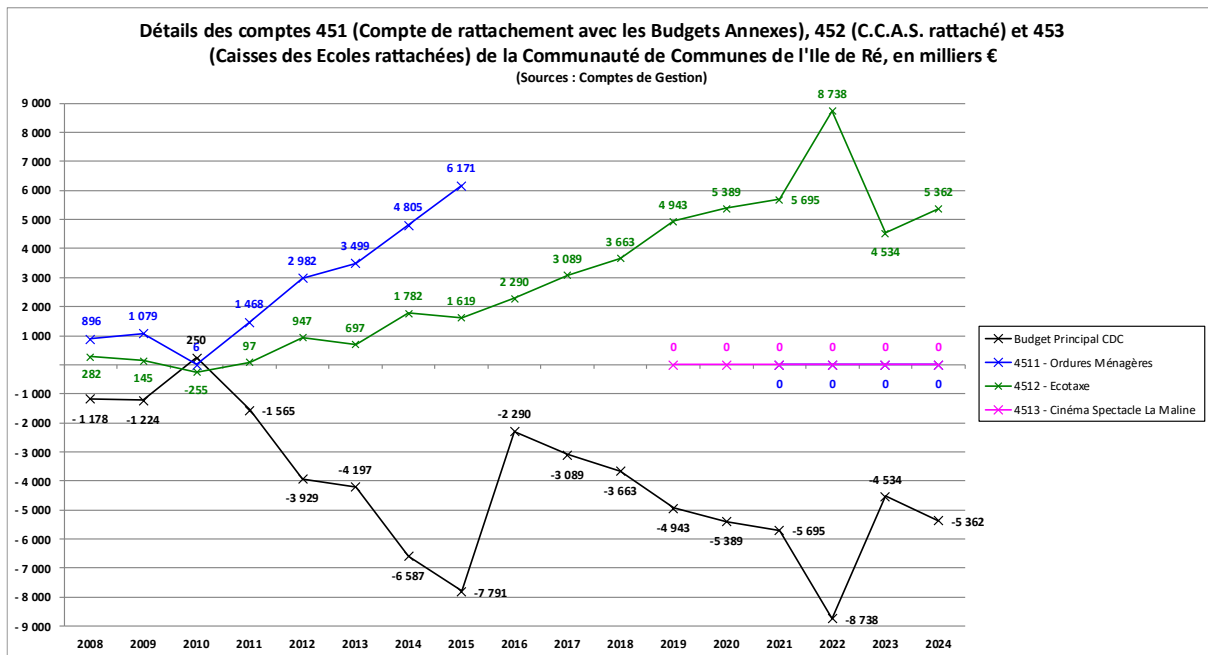
- créiteur dans le Budget Principal d'une Communauté de Communes, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une Communauté de Communes, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'île de Ré :
 - o lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
 - o lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
 - o lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent » au Budget Principal,
 - o lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent » au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.



Comme le notait le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes évoqué au chapitre précédent, l'utilisation de la trésorerie disponible des Budgets Annexes par le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré se traduisait, fin 2014, par une dette de 6,587 M€ du Budget Principal vis-à-vis de ses Budgets Annexes, soit :

- 4,805 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
- et 1,782 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ecotaxe ».

Tous ceci amenait cette autorité de contrôle à indiquer : « *Ce sont donc en dernière analyse ces deux budgets annexes qui contribuent à la trésorerie de la CdC de l'Ile de Ré, laquelle s'élevait au 31 décembre 2014 à 4,525 M€ soit 127 jours de charges courantes de fonctionnement de l'exercice ; elle était toutefois presque deux fois moindre que celle observée au 1^{er} janvier 2012.* ».

A la fin de l'exercice 2015 la situation s'était encore dégradée, la dette du Budget Principal vis-à-vis de ses Budgets Annexes étant passée à 7,791 M€ :

- 6,171 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
- et 1,619 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ecotaxe ».

Depuis, si le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a, comme nous le rappelions, fort opportunément absorbé le Budget Annexe « Ordures Ménagères » au 1^{er} janvier 2016, il demeure fortement débiteur, et de plus en plus débiteur depuis 2016, vis-à-vis du Budget Annexe « Ecotaxe » (8,738 M€ au 31 décembre 2022).

L'année 2023 marque cependant un retournement de tendance, non suivi d'effet en 2024.

Cette pratique, bien que légale, procède d'un bien regrettable mélange des genres et constitue une utilisation bien peu orthodoxe des ressources de l'Ecotaxe.

Aux Portes-en-Ré, le 27 juillet 2025.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'Ile de Ré.
Le Président.

ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE DE 2009 A 2024 ET PRÉVISIONS POUR 2025

XI. METHODOLOGIE

XI.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.

Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Président ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org).

XI.2 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander au Président d'une Communauté de Communes, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la Communauté de Communes ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement...

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

XI.3 Quelques définitions de base

XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la Communauté de Communes, notamment les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions, les revenus des immeubles...

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des Budgets Annexes, c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement.

XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la Communauté de Communes, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.

Les charges de personnel en constituent la partie la plus importante.

XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

XI.3.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement. Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

XI.3.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital). Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

XI.3.6 Unités Foncières et Unités Contributives

La comparaison directe de données financières de collectivités locales de tailles différentes n'apporte généralement pas d'informations probantes.

Il faut donc les ramener, par exemple :

- au nombre d'habitants : les communes de l'Ile de Ré comptant jusqu'à 80 % de résidences secondaires sur leur territoire, les données financières divisées par cet indicateur ne nous semblent pas probantes,
- ou à la population définie par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : cet indicateur, qui est égal à la population totale communale augmentée d'un habitant par résidence secondaire, ne nous semble pas pouvoir donner non plus d'informations satisfaisantes.

Votre association a donc développé, pour ces comparaisons, deux indicateurs : les Unités Foncières et les Unités Contributives.

Unités Foncières :

Cet indicateur comptabilise le nombre de propriétés foncières potentiellement soumises à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et permet une comptabilisation du nombre de résidences (principales et secondaires).

Cet indicateur, tout imparfait qu'il soit (il s'exonère des capacités contributives des résidents, il ne tient pas compte de l'apport financier des professionnels...), permet d'attribuer à chaque propriété foncière bâtie, quelle que soit sa consistance et son mode d'occupation, sa quote-part de données financières.

Avec l'arrivée à son terme de la réforme de la Taxe d'Habitation (en 2023), certaines données utilisées pour le calcul de cet indicateur ne sont plus disponibles dans le « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale » mis à disposition par l'administration fiscale.

Cet indicateur a donc été abandonné à compter de la « Radioscopie de la situation financière de 2009 à 2024 et prévisions pour 2025 ».

Unités Contributives :

Cet indicateur évalue un nombre de contributeurs potentiellement soumis à la Taxe d'Habitation, à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et à la Cotisation Foncière des Entreprises.

Il est calculé à partir du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », mis à disposition par l'administration fiscale, en faisant la somme des produits du montant réel de chaque impôt perçu par la commune par le nombre d'articles concerné par cet impôt dans la commune et en divisant cette somme par la somme du montant réel de chaque impôt perçu par la commune.

Soit en utilisant les codes du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale » :

- jusqu'en 2020 :

$$UC = [(E13 \times E14) + (H13COLL \times H14) + (P33_2 \times P34_2)] / (E13 + H13 + P33_2)$$

- à partir de 2021 :

$$UC = [((E13 + PRELCOCO) \times E14) + (H13COLL \times H14) + (P33_2 \times P34_2)] / ((E13 + PRELCOCO) + H13COLL + P33_2)$$

- à partir de 2023 :

$$UC = [((E13 + PRELCOCO) \times E14) + (H13THS \times H14) + (P33_2 \times P34_2)] / ((E13 + PRELCOCO) + H13THS + P33_2)$$

Le nombre des contributeurs potentiellement soumis à la Taxe d'Habitation, à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et à la Cotisation Foncière des Entreprises se trouve ainsi pondéré par l'importance relative de chacun de ces impôts.

A partir de la « Radioscopie de la situation financière de 2009 à 2024 et prévisions pour 2025 », les comparaisons entre collectivités locales seront faites systématiquement par rapport au nombre d'Unités Contributives.

XI.4 Méthodologie retenue

Nous suivons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccupons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financiers dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la Communauté de Communes. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Président et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

XI.5 Transparence financière

Les documents budgétaires de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, pour les années 2024, 2023 et pour les années antérieures, ne sont pas disponibles de façon pérenne, à la date de la présente étude, sur son site Internet, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Les Comptes Administratifs 2024 et les Budgets Primitifs 2025 sont aujourd'hui accessibles en ligne, pour un temps limité, au niveau des délibérations du Conseil Communautaire de l'Ile de Ré (<https://iledere.kiosk.qualigraf.fr/app/public/agenda/a022020a80822a8a0282a2a88217a195>).

Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantageusement des bonnes pratiques des communes d'Ars-en-Ré, de La Couarde-sur-Mer, de Loix et de Saint-Clément-des-Baleines.

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » et les « Plan Pluriannuel » d'investissement » pour 2025 sont accessibles en ligne au niveau des délibérations du Conseil Communautaire de l'Ile de Ré : https://iledere.kiosk.qualigraf.fr/vji/public/agenda/agendaview/action=showdoc/ag=0028288002aa082802822820aa94536d/pdf/c=2a02a88280a82aa008aa0aa96b06c27a/Annexe_1_Rapport_d_orientations_budg_taires.pdf et https://iledere.kiosk.qualigraf.fr/vji/public/agenda/agendaview/action=showdoc/ag=0028288002aa082802822820aa94536d/pdf/c=2a00a82882222a2208aa88a9c986687b/Annexe_2_-_Annexe_ROB_-_PPI_2025-2026.pdf.

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré suivait et gérait quatre budgets différents au 31 décembre 2024 :

- le Budget Général ou Budget Principal,
- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- depuis le 1^{er} janvier 2019, le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline », concernant la gestion des équipements et des personnels de l'espace culturel de « La Maline »,
- depuis le 1^{er} janvier 2021 :
 - o le Budget Annexe des « Ordures Ménagères » réouvert (entre 2016 et 2020 les « Ordures Ménagères » étaient gérées dans le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré),
 - o le Budget Annexe « ZAE » : comme l'indique la délibération n°52 – 08.04.2021 du Conseil Communautaire de l'Ile de Ré ce budget permettra de suivre les opérations d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques créée sur le territoire de la commune de Sainte-Marie-de-Ré.

XII.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Communautaire vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Communautaire vote, autant que nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Communautaire vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

XII.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré proprement dit.

Pour information, en 2024, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré est passée du référentiel budgétaire et comptable M14 au référentiel budgétaire et comptable M57 pour son Budget Général.

Sur le site Internet <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/> on peut notamment lire :

« Né le 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel budgétaire et comptable M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes) ; il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. »

« Concernant le vote du budget, le référentiel M57 reprend les principes communs aux trois référentiels M14, M52 et M71. Le budget peut toujours être voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle et, s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature. Le budget est également voté par chapitre ou par article, avec ou sans article spécialisé.

Le référentiel M57 comprend donc, outre son plan de comptes par nature, une nomenclature fonctionnelle pour un suivi des opérations selon leur finalité, ce qui permet aux élus de traduire les orientations prioritaires de leur collectivité sur les plans budgétaire et comptable.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif. En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. »

« Depuis le 1^{er} janvier 2018, le référentiel M57 intègre progressivement les principes du Recueil des normes comptables pour les entités publiques locales élaboré par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP). C'est la raison pour laquelle la M57 est appliquée par les 25 collectivités locales expérimentant le dispositif de certification des comptes : elle répond pleinement aux exigences de qualité comptable que suppose, notamment, l'exercice de certification.

Le référentiel M57 est mis à jour au rythme de validation des projets de normes par le CNoCP. Après des évolutions significatives en 2018 et 2019 et une pause normative entre 2020 et 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 intègre trois dispositions normatives du Recueil des normes comptables pour les entités publiques locales relatives aux charges (norme 2), aux passifs non financiers (norme 12) et aux engagements hors bilan (norme 13) depuis le 1^{er} janvier 2023.

Pour couvrir toute la gamme des compétences des collectivités territoriales, le plan de comptes M57 s'est d'abord appuyé sur le modèle départemental (M52) qui disposait d'un spectre large de comptes, puis cette base a été enrichie de comptes spécifiques aux régions et aux communes.

Un plan de comptes M57 simplifié, applicable par les collectivités locales de petite taille, est disponible depuis le 1^{er} janvier 2022. Dans la pratique, il s'agit du référentiel M57 tel que vous le connaissez déjà. Les entités concernées adoptent le référentiel sans contraintes nouvelles par rapport à l'existant.

Les états financiers établis en M57 (bilan, compte de résultat, voire annexe pour les collectivités engagées dans un processus de certification) apportent une information financière enrichie au lecteur, que ce soit le citoyen, l'organe délibérant ou les partenaires de la collectivité. »

XII.3 Budget Annexe « Ecotaxe »

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe concernant la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

Pour mémoire on retrouve dans le Compte Administratif 2024 :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles (4,112 M€) : principalement la quote-part annuelle versée par le département de la Charente-Maritime sur le produit de l'Ecotaxe prélevé lors du passage du pont de l'Ile de Ré (4,010 M€),
 - o en dépenses réelles (4,050 M€) : une série de charges autorisées par la législation dont une subvention de fonctionnement versée au département de la Charente-Maritime (951,5 k€), la part de l'Ecotaxe reversée aux dix communes de l'Ile de Ré (657,3 k€), des frais de personnel (785,4 k€)...
 - o et un important « Excédent de fonctionnement » reporté de 2023 de 3,686 M€,
 - o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise les éléments suivants :

- **Les charges à caractères général (011) :**
S'établissent à hauteur de 854 600 € en 2024, soit une baisse de 52 000 €. Les frais de ce chapitre se répartissent comme suit :
 - Désinsectisation 57 100 €
 - Entretien des espaces naturels 152 600€
 - Etudes : Criquets, palourdes 26 580 €
 - Participation charges services supports 256 000 €
 - Balayage, entretien pistes cyclables 191 400 €
 - Gestion des marais 16 400 €
 - Divers (Electricité, Eau, téléphonie, internet, carburants...) 154 000 €.
- **Les charges de personnel (012) :**
Le transfert du service de la mobilité (gestion et entretien des pistes cyclables) et de la direction du PEDD impacte ce budget de 346 000 €.
- **Les atténuations de produits (014) :**
Il s'agit d'une fraction de reversement du droit départemental de passage 657 300 €.
- **Les autres charges de gestion courantes (65) :**
Elles sont réalisées pour un montant de 1 747 700 €, qui se répartissent comme suit :
 - Préservation forêt domaniale et dunes (ONF) 434 945 €
 - Réhabilitation marais, curage chenaux (AEMA) 267 181 €
 - Participation navette électrique (Département) 951 540 €
 - Subvention aux personnes et aux associations 92 548 €
- **Les charges financières (66) :**
Du fait de l'extinction de la dette sur ce budget, les intérêts baissent et ont été réalisés pour 3 127 €

Les recettes de cette section sont issues pour 98% du reversement du Département de la Charente-Maritime du droit de passage. Le Département n'a pas versé le dernier trimestre 2024 pour un montant de 500 000 €, ce qui explique la baisse observée cette année.

- dans la Section d'Investissement :
 - en recettes réelles : 19,0 k€,
 - en dépenses réelles : 464,8 k€ dont 137,0 k€ de subventions d'équipement versées et 278,1 k€ au titre des opérations d'équipement,
 - et un important « Excédent de fonctionnement » reporté de 2023 de 1,796 M€,
 - par ailleurs, le « Rapport d'Orientations Budgétaires » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise les éléments suivants :

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées d'une part :

- Par la section de fonctionnement : L'amortissement des biens pour un montant de 159 982 €
- Par le FCTVA (dépenses n-1) d'un montant de 19 044€.
- Par l'excédent n-1 qui était de 1 795 600 €.

		BUDGET TOTAL 2024	Réalisé 2024
	Participation ONF	261 500 €	137 018,00 €
	Sentiers d'interprétation	10 000 €	
	Mobilier bois - Estran et chantier	50 000 €	
	Matériels Ecogardes	25 000 €	
	Vélos électriques		4 977,96 €
	Mobilier bureaux	20 000 €	4 838,01 €
	Gilets sauvetage		252,72 €
	Logiciel, droits, concessions	2 000 €	
	Matériel informatique (micro, ordi portable)	21 800 €	8 265,24 €
	Matériel téléphonie (smartphone, casques...)	5 500 €	4 354,68 €
	Création panneaux	40 000 €	
	Divers matériels (défibrillateur...)	1 700 €	1 658,28 €
	Mobilier ergo	2 000 €	
	Borne recharge véhicule		2 556,00 €
	Maison du développement durable	50 000 €	
	Radiateurs Préau		8 755,38 €
	Aménagement parking Préau	60 000 €	
	Maison du Fier aux portes	20 000 €	7 488,29 €
	Divers	41 700 €	
	Ecotaxe - Sous-total	611 200 €	180 165 €
	CTMA 2/Marais - Opération 1012		
	SIG - Numérisation indicateurs CTMA et enviro	30 000 €	
	SIG - CTMA marché photo		
	Etude Défend/Grand pré	80 000 €	
	Etude sur la dynamique des chenaux (Hydrau+envasement)	60 000 €	
	Diagnostic des ouvrage hydraulique de gestion	26 600 €	26 570,00 €
	Etude préalable CTMA 2 - Marché n°2020-082 mp	5 900 €	
	Système d'alerte anti-pollution	6 000 €	
	Fabrication manivelles	5 000 €	
	Travaux sur ouvrages hydrauliques	200 000 €	
	Littoral - Sous-total	413 500 €	26 570 €
	Pistes cyclables - Opération 1015		
	Refecton pistes cyclables	393 700 €	160 670,19 €
	Signalisation / Mobilier urbain / Divers	31 600 €	4 608,83 €
	Acquisitions foncières - (achats terrains, géomètres)	321 500 €	
	Subvention d'équipement pour traversées des RD	196 000 €	
	Subvention Equipement - Ars	90 000 €	
	Subvention d'équipement - Traversée de Botchey	96 500 €	86 272,51 €
	Pistes cyclables - Sous-total	1 129 300 €	251 552 €
	BUDGET ANNEXE 1 - ECOTAXE	2 154 000 €	458 286,09 €

Par ailleurs, ce Budget Annexe :

- a généré, en 2024, un résultat déficitaire de 97,8 k€ (calculé conformément à l'Annexe n°3 - Etats financiers de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57),
- porte une dette financière de 66,5 k€ au 31 décembre 2024.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires pour 2025, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise les éléments suivants

- dans la Section de Fonctionnement :

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées par :

- La section de fonctionnement :
 - Un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 642 800€
 - L'amortissement des biens pour un montant de 200 000 €
- L'excédent d'investissement reporté 1 509 824 €
- Le FCTVA pour un montant de 340 000 €
- Des subventions d'investissement d'un montant de 232 000 €

- **Les charges à caractères général (011) :**

Sont proposées à hauteur de 2 267 200 €. Les frais de ce chapitre se répartiraient notamment comme suit :

- Désinsectisation 135 000 €
- Entretien des espaces naturels 482 000 €
- Etudes 120 000€
- Participation charges services supports 256 000 €
- Balayage, entretien pistes cyclables 300 100 €
- Gestion des marais 224 300 €
- Divers (Electricité, Eau, téléphonie, internet, carburant, formation...) 178 000 €.
- L'équilibre du budget

- **Les charges de personnel (012) :**

Les prévisions tiennent compte de l'augmentation de la CNRACL, du contrat de prévoyance et des tickets restaurant et du Glissement vieillesse technicité (comme évoqué pour le budget principal).

- **Les atténuations de produits (014) :**

Il s'agit d'une fraction de reversement du droit départemental de passage 657 300 €.

- **Les autres charges de gestion courantes (65) :**

Elles sont proposées pour un montant de 2 344 500 €, qui se répartiraient comme suit :

- Préservation forêt domaniale et dunes (ONF) 300 000 €
- Réhabilitation marais, curage chenaux (AEMA) 618 400€
- Participation navette électrique (Département) 1 200 000 €
- Participation aux algues vertes (aux communes) 200 000 €
- Subvention aux personnes et aux associations 100 000 €
- Divers (logiciels, admissions en non-valeurs...) 26 100 €

- **Les charges financières (66) :**

Du fait de l'extinction de la dette sur ce budget, les intérêts baissent sont proposés pour un montant de 2 850 €.

Les recettes de cette section sont issues :

- Du reversement du Département de la Charente-Maritime du droit de passage.
- De l'excédent d'exploitation reporté.

- dans la Section d'investissement :

- Les investissements prévisionnels :

		BUDGET TOTAL 2025
B A E C O T A X E	Participation ONF	321 000 €
	Mobilier bois - Estran et chantier	50 000 €
	Matériels Ecogardes	20 000 €
	Mobilier bureaux	5 000 €
	Logiciel, droits, concessions	2 000 €
	Matériel informatique (micro, ordi portable)	15 400 €
	Matériel téléphonie (smartphone, casques...)	5 500 €
	Mobilier ergo	2 000 €
	Maison du développement durable	50 000 €
	Divers	10 000 €
	Ecotaxe - Sous-total	505 900 €
	CTMA 2/Marais - Opération 1012	
	SIG - Numérisation indicateurs CTMA et enviro	55 000 €
	SIG - CTMA marché photo	30 000 €
	Etude Défend/Grand pré	60 000 €
	Etude sur la dynamique des chenaux (Hydrau+envasement)	220 000 €
	Travaux sur ouvrages hydrauliques	270 000 €
	Fabrication manivelles	5 000 €
	Observatoire du littoral (trait de côte)	80 000 €
	Stratégie locale gestion bande côtière (SLGBC) - Volet 1 ETUDE	100 000 €
	SLGBC - VOLET 2 ACTIONS (5 ans et +)	200 000 €
	Programme recherche FALAISES 2024 -2027	9 000 €
	AAP "Solutions Fondée sur la nature" - projet récifs coquillés/érosion	455 000 €
	Littoral - Sous-total	1 484 000 €
	Pistes cyclables - Opération 1015	
	Refection pistes cyclables	280 000 €
	Signalisation / Mobilier urbain / Divers	40 000 €
	Acquisitions foncières - (achats terrains, géomètres)	86 000 €
	Subvention d'équipement pour traversées des RD	196 000 €
	Subvention Equipement - Ars	90 000 €
	Pistes cyclables - Sous-total	902 000 €
	BUDGET ANNEXE 1 - ECOTAXE	2 891 900 €

Pour les années à venir, le Plan Pluriannuel d'Investissement, annexé au « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025, précise les éléments suivants :

PPI BUDGET ANNEXE ECOTAXE			
	2025	2026	TOTAL 2024-2028
DIVERS			
Participation ONF Dunes	67 000 €	50 000 €	117 000 €
Participation ONF Forêts domaniales	254 000 €	150 000 €	404 000 €
Crapauduc à St Clément	20 000 €	100 000 €	120 000 €
Maison du Fier aux Portes	50 000 €	50 000 €	100 000 €
Panneaux et mobilier bois	50 000 €	50 000 €	100 000 €
Matériel informatique/téléphonie	27 900 €	5 000 €	32 900 €
Divers matériels (vélos)	47 000 €	5 000 €	52 000 €
Maison du développement durable	50 000 €	100 000 €	150 000 €
DIVERS - Sous-total	565 900 €	510 000 €	1 075 900 €
CTMA 2/Marais			
SIG	85 000 €		85 000 €
Etude Défend/Grand Pré	60 000 €		60 000 €
Etude sur la dynamique des chenaux (Hydrau+envasement)	220 000 €		220 000 €
Travaux sur ouvrages hydrauliques	270 000 €	150 000 €	420 000 €
Divers	5 000 €		5 000 €
Suivi de la qualité des eaux		14 000 €	14 000 €
CTMA 2/Marais - Sous-total	640 000 €	164 000 €	804 000 €
Littoral			
Observatoire du littoral (trait de côte)	80 000 €	80 000 €	160 000 €
Stratégie locale gestion bande côtière (SLGBC) - Volet 1 ETUDE	100 000 €		100 000 €
SLGBC - VOLET 2 ACTIONS (5 ans et +)	200 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €
AAP "Solutions Fondée sur la nature" - projet récifs coquillés/érosion	455 000 €	100 000 €	555 000 €
Programme recherche FALAISES 2024 -2027	9 000 €	20 000 €	29 000 €
Littoral - Sous-total	844 000 €	1 200 000 €	2 044 000 €
Pistes cyclables - Déplacements du quotidien			
Pistes La Flotte (vers St Martin)	66 000 €	900 000 €	966 000 €
Pistes Rivedoux - Sainte Marie	90 000 €	90 000 €	180 000 €
St Clément/Ars - Karala	20 000 €	60 000 €	80 000 €
Pistes La Couarde (La Passe)		30 000 €	30 000 €
Piste entrée de Loix		20 000 €	20 000 €
Remplacement du stabilisé		200 000 €	200 000 €
Refection pistes cyclables	300 000 €	300 000 €	600 000 €
Subvention d'équipement pour traversées des RD	286 000 €		286 000 €
Subv. d'équipement pour traversée souterraine (St Martin)	100 000 €	200 000 €	300 000 €
Signalisation / Mobilier urbain / Divers	40 000 €	25 000 €	65 000 €
Pistes cyclables - Déplacements du quotidien - Sous-total	902 000 €	1 825 000 €	2 727 000 €
BUDGET ANNEXE 1 - ECOTAXE	2 951 900 €	3 699 000 €	6 650 900 €

Votre association assure une analyse sur le plan formel de ce budget.

Enfin, les éléments de ce Budget Annexe ne sont ni repris dans cette étude, ni consolidés avec les éléments de la Communauté de Communes de l'Île de Ré proprement dits, en matière de fonctionnement.

Par ailleurs, votre association a produit deux radioscopies consacrées à la situation financière du pont de l'Île de Ré :

- une 1^{ère} partie consacrée à l'économie générale du pont de l'Île de Ré (<https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Pont de Re-Radioscopie 2022-Premiere partie.pdf>),
- et une 2^{ème} partie consacrée à l'économie du Droit Départemental de Passage ou Ecotaxe (<https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Pont de Re-Radioscopie 2022-Deuxieme partie.pdf>).

XII.4 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

Jusqu'en 2015 le poste des « Ordures Ménagères » était traité dans un Budget Annexe.

Ce Budget Annexe a été réouvert au 1^{er} janvier 2021.

En 2024, la Communauté de Communes de l'Île de Ré est passée du référentiel budgétaire et comptable M14 au référentiel budgétaire et comptable M57 pour ce Budget Annexe.

Pour mémoire on retrouve dans le Compte Administratif 2024 :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles (8,365 M€) : principalement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (6,848 M€) et la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (1,213 M€),
 - o en dépenses réelles (7,145 M€) : principalement la prestation de service pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et la gestion des déchetterie (6,057 M€),
 - o et un « Excédent de fonctionnement » reporté de 2023 de 41,1 k€,
 - o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise les éléments suivants :

- **Les charges à caractères général (011) :**

La gestion de la collecte, des déchetteries et du traitement représente plus de 80 % des dépenses de cette section. Les marchés de collecte (+18 000 €) et de déchetterie (-22 000 €) restent relativement stables entre 2023 et 2024. En revanche les sommes versées à Cyclad (Adhésion + traitement) ont augmentées de plus de 240 000 €.

- **Les charges de personnel (012) :**

Elles représentent 3.7 % des dépenses de la section, pas de changement majeur sur ce chapitre, à noter le recrutement d'un agent en charge du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en fin d'année 2024.

- **Les charges financières (66) :**

La durée de vie de l'emprunt ne représente plus que 6 ans, ainsi si cela s'avère nécessaire il sera possible de contracter un emprunt pour le financement de la déchetterie des gâchettes.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
870 505 €	3,91%	6 ans et 5 mois	2

- **Les provisions (68)**

La provision pour auto-assurance réalisée cette année pour 200 000 € vient abonder la provision déjà réalisée en 2023 pour un montant de 300 000 €.

Les recettes totales sont stables sur la période, la baisse des recettes constatée sur les apports en déchetterie est compensée par la dynamique des bases fiscales de la TEOM.

I) REDEVANCE SPECIALE GROS PRODUCTEURS				
	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	%
Collecte OM	1 241 575,41	1 214 609,13	-26 966,28	-2,17%
TOTAL	1 241 575,41	1 214 609,13	-26 966,28	-2,17%
II) DECHETTERIES ARTISANS				
	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	%
Artisans	385 649,43	253 611,78	-132 037,65	-34,24%
TOTAL REDEVANCES				
	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	%
TOTAL REDEVANCES (I + II)	1 627 224,84	1 468 220,91	-159 003,93	-9,77%
III) PRODUIT TEOM				
	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	%
TEOM	6 542 035,00	6 847 655,00	305 620,00	4,67%
TOTAL TEOM	6 542 035,00	6 847 655,00	305 620,00	4,67%
IV) PRODUITS DIVERS				
	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	%
Atténuation de charges	2 171,57	1 468,96	-702,61	-32,35%
Subventions	24 778,81	38 144,20	13 365,39	53,94%
Autres recettes	2 112,97	6 545,90	4 432,93	209,76%
FCTVA		3 720,59	3 720,59	
Produits exceptionnels	104 450,69		-104 450,69	-100,00%
TOTAL PRODUITS DIVERS	133 514,04	49 879,65	-83 634,39	-62,64%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET DECHETS				
	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	%
TOTAL RECETTES DECHETS (I + II + III + IV)	8 302 773,88	8 365 755,56	62 981,68	0,76%

- dans la Section d'Investissement :

- o en recette réelles : 930,7 k€ dont 800 k€ d'excédent de fonctionnement capitalisé et 130,7 k€ de Fonds de Compensation de la TVA,
- o en dépenses réelles : 3,669 M€ dont 3,034 M€ pour les opérations d'équipement et 126,5 k€ de remboursement de capital d'emprunt,
- o et un important « Excédent de fonctionnement » reporté de 2023 de 2,155 M€,
- o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise les éléments suivants :

Les dépenses réelles de cette section s'élèvent à 3 668 700 €, dont 3 033 200€ pour la reconstruction du centre de transfert dont la réception définitive devrait intervenir sur le 1^{er} trimestre 2025.

		BUDGET TOTAL 2024	Réalisé 2024
B U D G E T A N N E X E D É C H E T S	Acquisitions foncières Déchetteries (30€ m²)	90 000 €	84 961,76 €
	Reconstruction Centre de transfert - Opération 10	3 500 000 €	3 033 218,53 €
	Déchetterie des Gachettes - Opération 20	100 000 €	864,00 €
	Rond point des Gachettes	300 000 €	
	Panneaux chantier Gachettes	3 000 €	
	Travaux divers Déchetterie	54 000 €	
	Colonnes enterrées Caméléon	252 200 €	222 697,32 €
	Bacs Om (Nouveau marché)	52 000 €	51 784,99 €
	Travaux de voirie	92 000 €	91 293,09 €
	Composteurs	39 500 €	49 353,12 €
	Développement cartes PAV sur le site internet	1 500 €	
	Matériel informatique - Divers	16 600 €	7 937,76 €
	Matériel téléphonie	300 €	169,99 €
	BUDGET ANNEXE 2 - DECHETS	4 501 100 €	3 542 280,56 €

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées d'une part :

- Par la section de fonctionnement :
 - L'affectation du résultat 2023 à l'article 1068, pour un montant de 800 000 €
 - L'amortissement des biens pour un montant de 364 600 €
- Par le FCTVA (dépenses n-1) d'un montant de 130 600€
- Par l'excédent n-1 qui était de 2 155 147 €

Par ailleurs, ce Budget Annexe :

- a généré, en 2024, un résultat bénéficiaire de 856,2 k€ (calculé conformément à l'Annexe n°3 - Etats financiers de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57),
- porte une dette financière de 870,5 k€ au 31 décembre 2024.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires pour 2025, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise les éléments suivants

- dans la Section de Fonctionnement :

- **Les charges à caractères général (011) :**

La gestion de la collecte, des déchetteries et du traitement représente plus de 80 % des prévisions budgétaires de la section de fonctionnement.

L'augmentation notable de ce chapitre cette année s'explique par la prévision d'un versement à Cyclad d'un montant de 3 000 000 € lié au surcoût de l'arrêt de l'incinérateur de Paillé (1 200 000 €). Le versement devrait dès 2026 revenir à un montant équivalent à 2024 soit 2 200 000 €.

A noter : la cotisation et traitement des déchets issus des déchetteries sont réunis dorénavant en un seul versement.

- **Les charges de personnel (012) :**

Elles représentent 3.9 % des dépenses de la section, pas de changement majeur sur ce chapitre par rapport à 2024. Les prévisions tiennent compte de l'augmentation de la CNRACL, du contrat de prévoyance et des tickets restaurant et du Glissement vieillesse technicité (comme évoqué pour le budget principal).

- **Les autres charge (65) :**

Rien de notable sur ce chapitre, 42 800 € prévus pour des éventuelles admissions en non-valeur, et le paiement des droits informatiques.

- **Les charges financières (66) :**

La durée de vie de l'emprunt ne représente plus que 6 ans, ainsi si cela s'avère nécessaire il sera possible de contracter un emprunt pour le financement de la déchetterie des gâchettes.

- **Les provisions (68)**

La provision pour auto-assurance a été budgétée cette année à nouveau pour 200 000 €, ce qui porterait cette provision à un montant de 700 000 €.

Les recettes totales sont stables sur la période, la baisse des recettes constatée sur les apports en déchetterie est compensée par la dynamique des bases fiscales de la TEOM.

L'excédent de fonctionnement permet de financer le surcoût de la cotisation à Cyclad (800 000 €).

PROPOSITION FISCALITE 2025					
Libellés	Pour mémoire		Bases prévisionnelles 2025*	Taux 2024	Produits attendus
	Bases 2024	Taux 2023			
TEOM	52 565 809	12,90%	52 565 809	12,90%	6 780 989

I) REDEVANCE SPECIALE GROS PRODUCTEURS				
	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025-2024	%
Collecte OM	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	0,00%
TOTAL	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	0,00%
II) DECHETTERIES ARTISANS				
	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025-2024	%
Artisans	242 500,00	132 000,00	-110 500,00	-45,57%
TOTAL REDEVANCES BP				
	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025-2024	%
TOTAL REDEVANCES (I + II)	1 442 500,00	1 332 000,00	-110 500,00	-7,66%
III) PRODUIT TEOM				
	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025-2024	%
TEOM	6 781 000,00	6 946 700,00	165 700,00	2,44%
TOTAL TEOM	6 781 000,00	6 946 700,00	165 700,00	2,44%
IV) PRODUITS DIVERS				
	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025-2024	%
Excédent reporté	41 079,52	667 235,00		
Atténuation de charges	10 000,00	10 000,00		
SUBVENTIONS	25 000,00	115 000,00	90 000,00	360,00%
Autres recettes	5 050,00	8 050,00		
TOTAL PRODUITS DIVERS	81 129,52	800 285,00	719 155,48	886,43%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET DECHETS				
	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025-2024	%
TOTAL RECETTES DECHETS (I + II + III + IV)	8 304 629,52	9 078 985,00	774 355,48	9,32%

- dans la Section d'investissement :

- Le déficit de la section d'investissement de 218 349 € est lié à la reconstruction du centre de transfert (ce déficit est à relativiser, en effet la section de fonctionnement en 2024 est excédentaire de 897 235 €.)

- L'annuité de remboursement d'emprunt est prévue à hauteur de 128 000 € cette année
- Les investissements prévisionnels :

		BUDGET TOTAL 2025
B U D G É T C H E T S	Acquisitions foncières Déchetteries (30€ m²)	5 000 €
	Reconstruction Centre de transfert - Opération 10	524 451 €
	Déchetterie des Gâchettes - Opération 20	180 000 €
	Travaux divers Déchetterie	134 000 €
	Travaux en déchèteries et chemin plateforme verre	60 000 €
	Colonnes enterrées Caméléon	394 600 €
	PAV aériens	20 000 €
	Bacs Om (Nouveau marché)	120 000 €
	Composteurs	40 000 €
	Développement cartes PAV sur le site internet	2 500 €
	Matériel informatique - Divers	24 800 €
	Matériel téléphonie	1 200 €
BUDGET ANNEXE 2 - DECHETS		1 506 551 €

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées d'une part :

- Par la section de fonctionnement par :
 - L'affectation du résultat 2024 à l'article 1068, pour un montant de 230 000€
 - L'amortissement des biens pour un montant de 375 000 €
- Par le FCTVA (dépenses n-1) d'un montant de 550 000 €
- Par le solde de l'assurance lié au sinistre du centre de transfert pour un montant attendu de 685 000 €

Pour les années à venir, le Plan Pluriannuel d'Investissement, annexé au « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025, précise les éléments suivants :

PPI BUDGET ANNEXE DECHETS			
	2025	2026	TOTAL 2024-2028
Acquisitions foncières Déchetteries (30€ m²)	5 000 €		5 000 €
Centre de transfert	524 451 €		524 451 €
Déchetterie des Gâchettes - Faire une AP	180 000 €	300 000 €	480 000 €
Subvention équipement pour rond point des Gâchettes		300 000 €	300 000 €
Colonnes enterrées	364 600 €	140 000 €	504 600 €
PAV aériens	20 000 €	10 000 €	30 000 €
Bacs Om / Emballages / Verre / Papier	100 000 €	100 000 €	200 000 €
Composteurs+biocaux (individuels et collectifs)	40 000 €	25 000 €	65 000 €
Travaux divers	194 000 €		194 000 €
Divers	28 500 €	15 000 €	43 500 €
BUDGET ANNEXE 2 - DECHETS Sous total	1 456 551 €	890 000 €	2 346 551 €

Une synthèse de l'étude de votre association montrant les excédents générés par la Communauté de Communes de l'Île de Ré au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est disponible à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Ordures_Menageres-Presentation_synthetique_20210510bis.pdf.

Les éléments de la procédure contentieuse engagée par votre association devant le Tribunal Administratif de Poitiers sont disponibles à l'adresse : <https://www.adc-nordiledere.com/index.php/notre-commune-2> au chapitre « Ordures Ménagères – Excédents ».

Ses éléments sont consolidés dans cette étude avec les éléments de la Communauté de Communes de l'Île de Ré proprement dits.

XII.5 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la Communauté de Communes de l'Île de Ré assure la gestion des équipements et des personnels de l'espace culturel de « La Maline », en lieu et place de l'Association Rétaise de Développement Culturel La Maline (A. R. D. C. La Maline) qui a été dissoute.

Pour mémoire on retrouve dans le Compte Administratif 2024 :

- dans la Section d'Exploitation :
 - o en recettes réelles (1,720 M€) : principalement 1,285 M€ de subvention et notamment les 1,2 M€ reçus du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,
 - o en dépenses réelles (1,401 M€) : principalement des charges de personnel (530,9 k€) et des charges à caractère général permettant de faire tourner cet équipement communautaire (705,2 k€),
 - o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise les éléments suivants :
 - **Les charges à caractères général (011) :**
S'établissent à hauteur de 705 200 € en 2024, soit une augmentation 23 000 €. Les achats de spectacles et de films sont faits sur ce chapitre pour respectivement 163 500 € et 153 000 €.
 - **Les charges de personnel (012) :**
Elles augmentent de 4 % en 2024, soit une augmentation de 20 000 €. La masse salariale se stabilise sur ce budget, A noter que les salaires des artistes (dépendant du GUSO) sont payés sur ce chapitre
 - **Les charges financières (66) :**
Ce poste de dépenses passe de 134 729 € à 143 117 € (ICNE inclus), cette hausse de 8300 € s'explique par la hausse des taux d'intérêts, en effet les emprunts réalisés auprès de la caisse des dépôts sont indexés sur le livret A.
- Les encaissements de novembre et décembre 2022 (71 000 €) ont été comptabilisés sur 2023, ce qui explique la baisse constatée en 2024.
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recette réelles (774,0 k€) : principalement 417,0 k€ de subvention de l'Etat et 357,0 k€ de réserves,
 - o en dépenses réelles (70,1 k€) : principalement 44,5 k€ de remboursement de capital d'emprunt,
 - o et un « Déficit d'investissement » reporté de 2023 de 775,2 k€,
 - o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise les éléments suivants :
 - 44 500 € d'annuité de remboursement d'emprunt
 - Les investissements réalisés :

		BUDGET TOTAL 2024	Réalisé 2024
Budget annexe CINEMA SPECTACLE	Réhabilitation de la Moline - La Couarde	20 500 €	
	Travaux divers - Stores...	27 800 €	
	Achat standard	2 800 €	
	Téléphonie	2 400 €	951,80 €
	Ecran hall d'entrée	8 000 €	
	Matériel informatique	1 000 €	5 315,00 €
	Création d'un nouveau site internet	15 000 €	
	Matériel technique spectacle + cinéma	27 350 €	5 917,82 €
	Matériel caisse		1 088,00 €
	Mobilier de bureau	15 000 €	
	Petit matériel	7 500 €	12 374,09 €
	Aménagements Hall/billetterie/bar	50 000 €	
	BUDGET ANNEXE 3 - CINEMA SPECTACLE	177 350,00 €	25 646,71 €

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées d'une part :

- Par la section de fonctionnement par :
 - o L'affectation du résultat 2023 à l'article 1068, pour un montant de 356 990€
 - o L'amortissement des biens pour un montant de 30 124 €
- Par les soldes de subventions reçues pour un montant de 417 000 €

Le résultat de l'exercice 2024, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, est bénéficiaire de 328,4 k€.

L'endettement au 31 décembre 2024 est de 5,545 M€, y compris l'avance de trésorerie de 2 M€ consentie par le Budget Général.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires pour 2025, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise les éléments suivants :

- dans la Section de Fonctionnement :

- **Les charges à caractères général (011) :**

La hausse sur ce chapitre correspond à la contribution du budget aux charges des services supports de la collectivité qui estimée à 100 000 €. Les autres dépenses restent stables.

- **Les charges de personnel (012) :**

Comme pour tous les autres budgets, ce chapitre est impacté par la hausse de la CNRACL, le GVT et la prévoyance. En revanche en termes de prévisions il n'y a aucune augmentation par rapport à 2024.

- **Les charges financières (66) :**

Les intérêts d'emprunts baissent, cela est lié au vieillissement de la dette, c'est une somme de 129 750 € qui est budgétée pour 2025.

- dans la Section d'Investissement :

- Le déficit de la section d'investissement de 80 963 € est lié à la réhabilitation de l'équipement (ce déficit est à relativiser, en effet la section de fonctionnement en 2024 est excédentaire de 328 400 €.)
- L'annuité de remboursement d'emprunt est prévue à hauteur de 47 000 € cette année
- Les investissements prévisionnels :

		BUDGET PREV. 2025
Budget annexe CINEMA SPECTACLE	Réhabilitation de la Maline - La Couarde	16 000 €
	Achat standard	2 800 €
	Ecran hall d'entrée	8 000 €
	Matériel informatique	2 400 €
	Création d'un nouveau site internet	25 000 €
	Matériel technique spectacle + cinéma	20 400 €
	Petit matériel	7 500 €
	Aménagements Hall/billetterie/bar	80 000 €
	BUDGET ANNEXE 3 - CINEMA SPECTACLE	162 100,00 €

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées d'une part :

- Par la section de fonctionnement par :
 - L'affectation du résultat 2024 à l'article 1068, pour un montant de 130 163,74€
 - L'amortissement des biens pour un montant de 190 400 €

Pour les années à venir, le Plan Pluriannuel d'Investissement, annexé au « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025, précise les éléments suivants :

PPI BUDGET ANNEXE CINEMA			
	2025	2026	TOTAL 2024-2028
C I N E M A	Réhabilitation de la Maline - La Couarde	16 000 €	16 000 €
	Matériels techniques	41 100 €	40 000 €
	Site internet	25 000 €	25 000 €
	Aménagement du hall de la Maline	80 000 €	80 000 €
	BUDGET ANNEXE 3 - CINEMA SPECTACLE	162 100 €	40 000 €
			202 100 €

Cet équipement communautaire qui n'est viable que grâce à l'appui financier du Budget Principal coûte, et coûtera encore probablement, cher aux contribuables rétais.

Ses éléments sont consolidés dans cette étude avec les éléments de la Communauté de Communes de l'Île de Ré proprement dits.

XII.6 Budget Annexe « ZAE »

Ce Budget Annexe a été ouvert au 1^{er} janvier 2021.

Le Compte Administratif 2024 est vierge.

Dans le Budget Primitif 2025 un emprunt de 1,950 M€ est destiné à couvrir les frais générés par les opérations d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques créée sur le territoire de la commune de Sainte-Marie-de-Ré.

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise les éléments suivants :

Aucun mouvement sur ce budget en 2024, en effet l'enquête concernant la DUP (Déclaration d'utilité publique) est en cours d'instruction.

La DUP est une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique. La DUP est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique.

Concernant le budget 2025, ce sont les mêmes sommes qu'en 2024 qui sont proposées, soit :

- 1 950 000 € pour l'achat des terrains, études et travaux.

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2024 ET 2025 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2023 ET 2024

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

XIII.1 Budget Général ou Budget Principal

XIII.1.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2023 et 2024

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2023 et 2024 : (CA 2024 – CA 2023) / CA 2023.

XIII.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2023	CA 2024	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	2 356 921,58	2 804 014,28	19%
Charges de personnel et frais assimilés	4 819 845,94	4 960 930,68	3%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	9 238 128,34	11 051 537,47	20%
Atténuations de produits	7 771 563,00	7 753 826,35	0%
Total dépenses de gestion des services	24 186 458,86	26 570 308,78	10%
Charges financières	462 664,03	677 466,90	46%
Charges spécifiques	1 308 211,55	221,25	-100%
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	18 238,00	15 638,00	-14%
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	25 975 572,44	27 263 634,93	5%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Produits services, domaine et ventes diverses	812 562,83	712 239,72	-12%
Impôts et taxes (sauf 731)	3 569 051,00	4 779 179,00	34%
Fiscalité locale	23 217 355,13	23 367 865,98	1%
Dotations et participations	1 638 488,73	1 911 863,24	17%
Autres produits de gestion courante	298 423,45	937 767,59	214%
Atténuations de charges	190 758,85	163 922,26	-14%
Total recettes de gestion des services	29 726 639,99	31 872 837,79	7%
Produits financiers	63,90	95,84	50%
Produits exceptionnels	19 521,15	13 977,39	-28%
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	29 746 225,04	31 886 911,02	7%

XIII.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2023	CA 2024	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations incorporelles (sauf 204 ; y compris opérations)	75 679,80	152 888,08	102%
Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	431 839,71	222 539,60	-48%
Immobilisations corporelles (y compris opérations)	191 409,07	1 303 788,63	581%
Immobilisations en cours, sauf 2324 (y compris opération)	324 218,30	12 432,60	-96%
Opérations d'équipement	1 895 650,00	4 137 300,59	118%
Total des réalisations d'équipement	2 918 796,88	5 828 949,50	100%
Emprunts et dettes assimilées	441 574,20	427 947,97	-3%
Total des réalisations financières	441 574,20	427 947,97	-3%
Total des réalisations réelles en investissement	3 360 371,08	6 256 897,47	86%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	8 000,00	64 917,93	711%
Total des réalisations d'équipement	8 000,00	64 917,93	711%
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)	164 472,93	540 691,09	229%
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 200 000,00	1 700 000,00	-23%
Total des recettes financières	2 364 472,93	2 240 691,09	-5%
Total des réalisations réelles en investissement	2 372 472,93	2 305 609,02	-3%

XIII.1.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2024 et 2025 et du Compte Administratif (CA) 2024

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2024 : (CA 2024 – BP 2024) / BP 2024.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2025 et les réalisations de 2024 : (BP 2025 – CA 2024) / CA 2024.

XIII.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2024	CA 2024	Ecart	BP 2025	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	4 270 824,71	2 804 014,28	-34%	4 411 868,44	57%
Charges de personnel et frais assimilés	5 137 230,00	4 960 930,68	-3%	5 652 840,00	14%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	11 062 665,00	11 051 537,47	0%	11 692 190,00	6%
Atténuations de produits	7 822 063,00	7 753 826,35	-1%	7 842 063,00	1%
Total dépenses de gestion des services	28 292 782,71	26 570 308,78	-6%	29 598 961,44	11%
Charges financières	677 700,00	677 466,90	0%	528 900,00	-22%
Charges spécifiques	10 000,00	221,25	-98%	10 000,00	4420%
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	20 000,00	15 638,00	-22%	20 000,00	28%
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	29 000 482,71	27 263 634,93	-6%	30 157 861,44	11%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Produits services, domaine et ventes diverses	684 100,00	712 239,72	4%	735 800,00	3%
Impôts et taxes (sauf 731)	4 777 920,00	4 779 179,00	0%	4 779 179,00	0%
Fiscalité locale	22 397 500,00	23 367 865,98	4%	23 341 169,00	0%
Dotations et participations	1 669 700,00	1 911 863,24	15%	2 039 500,00	7%
Autres produits de gestion courante	242 000,00	937 767,59	288%	246 500,00	-74%
Atténuations de charges	170 000,00	163 922,26	-4%	174 000,00	6%
Total recettes de gestion des services	29 941 220,00	31 872 837,79	6%	31 316 148,00	-2%
Produits financiers	50,00	95,84	92%	100,00	4%
Produits exceptionnels	20 000,00	13 977,39	-30%	20 000,00	43%
Reprises amortissements, dépréciations et provisions (semi-budgétaires)	468 920,00	-	-100%	601 200,00	-
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	30 430 190,00	31 886 911,02	5%	31 937 448,00	0%

XIII.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2024	CA 2024	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2025	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204 ; y compris opérations)	381 300,00	152 888,08	140 500,00	-60%	352 600,00	131%
Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	411 720,00	222 539,60	15 000,00	-46%	275 000,00	24%
Immobilisations corporelles (y compris opérations)	4 964 063,09	1 303 788,63	3 599 200,00	-74%	5 550 900,00	326%
Immobilisations en cours, sauf 2324 (y compris opération)	327 500,00	12 432,60	27 200,00	-96%	779 200,00	6167%
Opérations d'équipement	7 355 330,00	4 137 300,59	427 200,00	-44%	5 935 100,00	43%
Total des réalisations d'équipement	13 439 913,09	5 828 949,50	4 209 100,00	-57%	12 892 800,00	121%
Emprunts et dettes assimilées	428 200,00	427 947,97		0%	438 000,00	2%
Total des réalisations financières	428 200,00	427 947,97	0,00	0%	438 000,00	2%
Total des réalisations réelles en investissement	13 868 113,09	6 256 897,47	4 209 100,00	-55%	13 330 800,00	113%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	263 000,00	64 917,93	1 059 000,00	-75%	1 152 820,00	1676%
Total des réalisations d'équipement	263 000,00	64 917,93	1 059 000,00	-75%	1 152 820,00	1676%
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)	2 660 000,00	2 240 691,09		-16%	1 040 000,00	-54%
Excédents de fonctionnement capitalisés	540 691,09	540 691,09		0%	3 000 000,00	455%
Total des recettes financières	3 200 691,09	2 781 382,18	0,00	-13%	4 040 000,00	45%
Total des réalisations réelles en investissement	3 463 691,09	2 846 300,11	1 059 000,00	-18%	5 192 820,00	82%

*RAR : restes à réaliser

XIII.2 Budget Annexe « Ecotaxe »

XIII.2.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2023 et 2024

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2023 et 2024 : (CA 2024 – CA 2023) / CA 2023.

XIII.2.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2023	CA 2024	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	906 873,87	854 361,57	-6%
Charges de personnel et frais assimilés	438 669,80	785 413,31	79%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 948 236,48	1 747 706,90	-10%
Atténuations de produits	657 329,00	657 329,00	0%
Total dépenses de gestion des services	3 951 109,15	4 044 810,78	2%
Charges financières	3 422,05	2 719,65	-21%
Charges spécifiques		1 332,52	-
Charges exceptionnelles	31 441,26		-100%
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	3 985 972,46	4 048 862,95	2%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Produits services, domaine et ventes diverses	10 669,10	63 715,37	497%
Impôts et taxes (sauf 731)	4 313 000,00	4 010 354,31	-7%
Dotations et participations	49 581,47	36 556,23	-26%
Autres produits de gestion courante	1,89	0,98	-48%
Atténuations de charges	4,38	407,51	9204%
Total recettes de gestion des services	4 373 256,84	4 111 034,40	-6%
Produits exceptionnels	1 624,66		-100%
Produits spécifiques		694,84	-
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	4 374 881,50	4 111 729,24	-6%

XIII.2.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2023	CA 2024	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	92 336,00	137 018,00	48%
Immobilisations corporelles (y compris opérations)	15 324,55	35 658,27	133%
Immobilisations en cours, sauf 2324 (y compris opération)	19 659,02	7 488,29	-62%
Opérations d'équipement	336 970,96	278 121,53	-17%
Total des réalisations d'équipement	464 290,53	458 286,09	-1%
Emprunts et dettes assimilées	6 230,05	6 515,17	5%
Total des réalisations financières	6 230,05	6 515,17	5%
Total des réalisations réelles en investissement	470 520,58	464 801,26	-1%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)	11 668,31	19 043,80	63%
Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00		-100%
Total des recettes financières	411 668,31	19 043,80	-95%
Total des réalisations réelles en investissement	411 668,31	19 043,80	-95%

XIII.2.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2024 et 2025 et du Compte Administratif (CA) 2024

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2024 : (CA 2024 – BP 2024) / BP 2024.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2025 et les réalisations de 2024 : (BP 2025 – CA 2024) / CA 2024.

XIII.2.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2024	CA 2024	Ecart	BP 2025	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	2 072 030,66	854 361,57	-59%	2 772 581,02	225%
Charges de personnel et frais assimilés	880 100,00	785 413,31	-11%	977 000,00	24%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	2 846 150,00	1 747 706,90	-39%	2 479 500,00	42%
Atténuations de produits	657 330,00	657 329,00	0%	657 330,00	0%
Total dépenses de gestion des services	6 455 610,66	4 044 810,78	-37%	6 886 411,02	70%
Charges financières	3 160,00	2 719,65	-14%	2 850,00	5%
Charges spécifiques	6 000,00	1 332,52	-78%	6 000,00	350%
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)			-	2 000,00	-
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	6 464 770,66	4 048 862,95	-37%	6 897 261,02	70%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Produits services, domaine et ventes diverses	72 400,00	63 715,37	-12%	77 400,00	21%
Impôts et taxes (sauf 731)	3 000 000,00	4 010 354,31	34%	4 000 000,00	0%
Dotations et participations	39 700,00	36 556,23	-8%	62 900,00	72%
Autres produits de gestion courante	1 010,00	0,98	-100%	10,00	920%
Atténuations de charges	10 000,00	407,51	-96%	5 000,00	1127%
Total recettes de gestion des services	3 123 110,00	4 111 034,40	32%	4 145 310,00	1%
Produits spécifiques			-	5 000,00	-
Produits exceptionnels	6 000,00	694,84	-88%		-100%
Reprises amortissements, dépréciations et provisions (semi-budgétaires)			-	2 000,00	-
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	3 129 110,00	4 111 729,24	31%	4 152 310,00	1%

XIII.2.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2024	CA 2024	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2025	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204 ; y compris opérations)	62 000,00			-100%	57 000,00	-
Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	261 500,00	137 018,00	121 000,00	-48%	321 000,00	134%
Immobilisations corporelles (y compris opérations)	207 700,23	35 658,27	10 000,00	-83%	127 900,00	259%
Immobilisations en cours, sauf 2324 (y compris opération)	80 000,00	7 488,29		-91%		-100%
Opérations d'équipement	1 542 800,00	278 121,53	577 000,00	-82%	2 412 000,00	767%
Total des réalisations d'équipement	2 154 000,23	458 286,09	708 000,00	-79%	2 917 900,00	537%
Emprunts et dettes assimilées	6 600,00	6 515,17		-1%	6 900,00	6%
Total des réalisations financières	6 600,00	6 515,17	0,00	-1%	6 900,00	6%
Total des réalisations réelles en investissement	2 160 600,23	464 801,26	708 000,00	-78%	2 924 800,00	529%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement reçues (sauf 138)				-	232 100,00	-
Total des réalisations d'équipement	0,00	0,00	0,00	-	232 100,00	-
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)	15 000,00	19 043,80		27%	340 000,00	1685%
Total des recettes financières	15 000,00	19 043,80	0,00	27%	340 000,00	1685%
Total des réalisations réelles en investissement	15 000,00	19 043,80	0,00	27%	572 100,00	2904%

*RAR : restes à réaliser

XIII.3 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

XIII.3.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2023 et 2024

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2023 et 2024 : $(CA\ 2024 - CA\ 2023) / CA\ 2023$.

XIII.3.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2023	CA 2024	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Charges à caractère général	682 203,62	705 207,33	3%
Charges de personnel, frais assimilés	510 552,36	530 888,42	4%
Autres charges de gestion courante	23 479,00	22 237,67	-5%
Total des dépenses de gestion courante	1 216 234,98	1 258 333,42	3%
Charges financières	134 728,50	143 117,14	6%
Charges exceptionnelles	121 733,78		-100%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 472 697,26	1 401 450,56	-5%
RECETTES D'EXPLOITATION			
Atténuations de charges	2 220,72	3 790,40	71%
Produits services, domaine et ventes diverses	513 341,07	426 739,07	-17%
Subventions d'exploitation	1 296 300,41	1 285 056,60	-1%
Autres produits de gestion courante	0,83	5,73	590%
Total des recettes de gestion courante	1 811 863,03	1 715 591,80	-5%
Produits exceptionnels	3 419,99	4 623,36	35%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 815 283,02	1 720 215,16	-5%

XIII.3.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2023	CA 2024	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles	17 668,28	25 646,71	45%
Total des opérations d'équipement	174 999,65		-100%
Total des dépenses d'équipement	192 667,93	25 646,71	-87%
Emprunts et dettes assimilées	48 408,46	44 458,11	-8%
Total des dépenses réelles d'investissement	241 076,39	70 104,82	-71%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement	809 798,56	417 031,54	-49%
Total des recettes d'équipement	809 798,56	417 031,54	-49%
Réserves	221 920,91	356 990,10	61%
Total des recettes financières	221 920,91	356 990,10	61%
Total des recettes réelles d'investissement	1 031 719,47	774 021,64	-25%

XIII.3.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2024 et 2025 et du Compte Administratif (CA) 2024

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2024 : $(CA\ 2024 - BP\ 2024) / BP\ 2024$.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2025 et les réalisations de 2024 : $(BP\ 2025 - CA\ 2024) / CA\ 2024$.

XIII.3.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2024	CA 2024	Ecart	BP 2025	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Charges à caractère général	739 030,00	705 207,33	-5%	975 303,01	38%
Charges de personnel, frais assimilés	604 000,00	530 888,42	-12%	629 900,00	19%
Autres charges de gestion courante	36 800,00	22 237,67	-40%	28 300,00	27%
Total des dépenses de gestion courante	1 379 830,00	1 258 333,42	-9%	1 633 503,01	30%
Charges financières	146 000,00	143 117,14	-2%	129 750,00	-9%
Charges exceptionnelles	5 000,00		-100%	3 000,00	-
Dotations provisions semi-budgétaires			-	30 000,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 530 830,00	1 401 450,56	-8%	1 796 253,01	28%
RECETTES D'EXPLOITATION					
Atténuations de charges	5 000,00	3 790,40	-24%	5 000,00	32%
Produits services, domaine et ventes diverses	509 518,31	426 739,07	-16%	469 000,00	10%
Subventions d'exploitation	1 289 900,00	1 285 056,60	0%	1 295 500,00	1%
Autres produits de gestion courante	10,00	5,73	-43%	10,00	75%
Total des recettes de gestion courante	1 804 428,31	1 715 591,80	-5%	1 769 510,00	3%
Produits exceptionnels	5 000,00	4 623,36	-8%	5 000,00	8%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 809 428,31	1 720 215,16	-5%	1 774 510,00	3%

XIII.3.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2024	CA 2024	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2025	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles	15 000,00			-100%	25 000,00	-
Immobilisations corporelles	114 050,00	25 646,71	33 200,00	-78%	137 700,00	437%
Immobilisations en cours	27 800,00			-100%		-
Total des opérations d'équipement	20 500,00		16 000,00	-100%	16 000,00	-
Total des dépenses d'équipement	177 350,00	25 646,71	49 200,00	-86%	178 700,00	597%
Emprunts et dettes assimilées	46 000,00	44 458,11		-3%	47 000,00	6%
Total des dépenses financières	46 000,00	44 458,11	0,00	-3%	47 000,00	6%
Total des dépenses réelles d'investissement	223 350,00	70 104,82	49 200,00	-69%	225 700,00	222%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement	363 000,00	417 031,54		15%		-100%
Total des recettes d'équipement	363 000,00	417 031,54	0,00	15%	0,00	-100%
Réserves	356 990,10	356 990,10		0%	130 163,74	-64%
Total des recettes financières	356 990,10	356 990,10	0,00	0%	130 163,74	-64%
Total des recettes réelles d'investissement	719 990,10	774 021,64	0,00	8%	130 163,74	-83%

*RAR : restes à réaliser

XIII.4 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

XIII.4.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2023 et 2024

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2023 et 2024 : (CA 2024 – CA 2023) / CA 2023.

XIII.4.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2023	CA 2024	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	6 465 996,28	6 503 276,24	1%
Charges de personnel et frais assimilés	260 980,72	279 833,15	7%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	56 800,85	90 497,63	59%
Atténuations de produits	28 327,00	31 693,00	12%
Total dépenses de gestion des services	6 812 104,85	6 905 300,02	1%
Charges financières	42 005,15	37 227,89	-11%
Charges spécifiques	220 095,78	0,00	-100%
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	301 109,00	202 000,00	-33%
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	7 375 314,78	7 144 527,91	-3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Produits services, domaine et ventes diverses	1 629 335,06	1 466 908,64	-10%
Fiscalité locale	6 542 035,00	6 847 655,00	5%
Dotations et participations	24 778,81	41 864,79	69%
Autres produits de gestion courante	2,75	6 546,12	237941%
Atténuations de charges	2 171,57	2 311,58	6%
Total recettes de gestion des services	8 198 323,19	8 365 286,13	2%
Produits exceptionnels	104 450,69		-100%
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	8 302 773,88	8 365 286,13	1%
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 221 668,95	8 302 773,88	-10%

XIII.4.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2023	CA 2024	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles (y compris opérations)	495 556,97	508 198,03	3%
Opérations d'équipement	675 456,27	3 034 082,53	349%
Total des réalisations d'équipement	1 171 013,24	3 542 280,56	202%
Emprunts et dettes assimilées	125 349,88	126 510,02	1%
Total des réalisations financières	125 349,88	126 510,02	1%
Total des réalisations réelles en investissement	1 296 363,12	3 668 790,58	183%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)		130 691,55	-
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 200 000,00		-100%
Total des recettes financières	1 200 000,00	130 691,55	-89%
Total des réalisations réelles en investissement	1 200 000,00	130 691,55	-89%

XIII.4.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2024 et 2025 et du Compte Administratif (CA) 2024

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2024 : (CA 2024 – BP 2024) / BP 2024.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2025 et les réalisations de 2024 : (BP 2025 – CA 2024) / CA 2024.

XIII.4.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2024	CA 2024	Ecart	BP 2025	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	6 729 787,47	6 503 276,24	-3%	7 982 165,00	23%
Charges de personnel et frais assimilés	312 250,00	279 833,15	-10%	348 000,00	24%
Atténuations de produits	40 000,00	31 693,00	-21%	65 000,00	105%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	98 050,00	90 497,63	-8%	42 820,00	-53%
Total dépenses de gestion des services	7 180 087,47	6 905 300,02	-4%	8 437 985,00	22%
Charges financières	39 000,00	37 227,89	-5%	34 000,00	-9%
Charges spécifiques	5 000,00		-100%	5 000,00	-
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	202 000,00	202 000,00	0%	205 000,00	1%
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	7 426 087,47	7 144 527,91	-4%	8 681 985,00	22%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	10 000,00	2 311,58	-77%	10 000,00	333%
Produits services, domaine et ventes diverses	1 442 500,00	1 466 908,64	2%	1 332 000,00	-9%
Fiscalité locale	6 781 000,00	6 847 655,00	1%	6 946 700,00	1%
Dotations et participations	25 000,00	41 864,79	67%	115 000,00	175%
Autres produits de gestion courante	3 050,00	6 546,12	115%	3 050,00	-53%
Total recettes de gestion des services	8 261 550,00	8 365 286,13	1%	8 406 750,00	0%
Reprises amortissements, dépréciations et provisions (semi-budgétaires)	2 000,00		-100%	5 000,00	-
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	8 263 550,00	8 365 286,13	1%	8 411 750,00	1%

XIII.4.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2024	CA 2024	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2025	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204 ; y compris opérations)	1 500,00			-100%	2 500,00	-
Immobilisations corporelles (y compris opérations)	638 150,38	508 198,03	33 200,00	-20%	615 159,96	21%
Immobilisations en cours, sauf 2324 (y compris opération)	54 000,00			-100%	194 000,00	-
Opérations d'équipement	3 903 000,00	3 034 082,53		-22%	704 450,89	-77%
Total des réalisations d'équipement	4 596 650,38	3 542 280,56	33 200,00	-23%	1 516 110,85	-57%
Emprunts et dettes assimilées	127 000,00	126 510,02		0%	128 000,00	1%
Total des réalisations financières	127 000,00	126 510,02	0,00	0%	128 000,00	1%
Total des réalisations réelles en investissement	4 723 650,38	3 668 790,58	33 200,00	-22%	1 644 110,85	-55%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)	910 000,00	930 691,55		2%	550 000,00	-41%
Excédents de fonctionnement capitalisés				-	252 000,00	-
Produits des cessions d'immobilisations	685 461,19			-100%	685 460,00	-
Total des recettes financières	1 595 461,19	930 691,55	0,00	-42%	1 487 460,00	60%
Total des réalisations réelles en investissement	1 595 461,19	930 691,55	0,00	-42%	1 487 460,00	60%

*RAR : restes à réaliser

XIII.5 Budget Annexe « ZAE »

Le Compte Administratif 2024 est vierge.

XIII.5.1 Résumé du Budget Primitif (BP) 2025

XIII.5.1.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2025
DEPENSES D'EXPLOITATION	
Charges à caractère général	1 950 000,00
Total des dépenses de gestion courante	1 950 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 950 000,00
RECETTES D'EXPLOITATION	
Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00

XIII.5.1.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 950 000,00
Total des recettes d'équipement	1 950 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	1 950 000,00